

POUR UNE POLITIQUE
CULTURELLE

CAHIERS
MARXISTES

Revue trimestrielle

N° 13

4^e année / Avril-mai-juin 1972

Editée sous le patronage
de la Fondation Joseph Jacquemotte

Sommaire

Claude Renard Pour une politique culturelle progressiste	p. 1
Jacques Moins Quel fédéralisme ?	p. 23
Jean Blume Une suggestion au groupe B-Y et à toutes les forces progressistes : Elaborer ensemble une nouvelle politique internationale	p. 33
Jean Terfve Chronique de la Sécurité Européenne	p. 43
René Lonnoy Syndicats, gouvernement et contrôle ouvrier	p. 49
Jacques Aron Urbanisme et rente foncière	p. 59
René Gerbault Rencontre avec un prêtre progressiste sud-vietnamien	p. 67
Francis Tessa Jacques Belmans, poète	p. 71
Andrée Thonnart - L. Gotovitch Contribution à un débat : L'école pluraliste	p. 79
Ce qu'a été la Conférence nationale de la santé du P.C.B.	p. 87

Comité de rédaction

Jean Blume
Francis Chenot
Edmond Dubrunfaut
Augustin Duchâteau
Maurice Haber
Pierre Joye
René Lonnoy
Jacques Moins
Claude Renard
Roger Somville
Jean Terfve
Rédacteur en chef :
Augustin Duchâteau

Pour une politique culturelle progressiste

La nécessité de changements profonds dans la vie culturelle est aujourd'hui très fortement ressentie et perçue comme un besoin social par les milieux et tendances progressistes.

Les marxistes expliquent généralement son apparition par le développement vertigineux des sciences et des techniques, leur diversification, leur rôle de plus en plus direct dans la production. Corollairement, ce besoin s'est nourri des effets quantitatifs accumulés de la scolarisation, qui est relativement récente du point de vue historique.

Il faut, bien entendu, se garder de toute interprétation schématique d'un phénomène qui se manifeste au niveau le plus élevé de ce qu'il est convenu d'appeler les superstructures de la société. Le développement des sciences et des techniques ne donne pas automatiquement la culture, mais, dans la mesure où il sollicite le concours de l'intelligence et de connaissances plus approfondies à l'échelle des masses, il élargit au moins virtuellement les bases sociales de la vie culturelle. De même, la scolarisation ne donne pas automatiquement la culture, mais elle contribue à rendre peu à peu disponibles pour une activité culturelle des couches sociales naguère vouées à l'analphabétisme ou à l'inculture alphabétisée.

Ajoutons que, dans les conditions du néo-capitalisme, système en état de crise chronique, les effets culturels du progrès scientifique et technique, comme ceux de la scolarisation, se répercutent à travers des déséquilibres sociaux, des formes nouvelles d'aliénation, des gaspillages, des perversions d'intelligence et de connaissances qui aggravent l'instabilité de la société et ses contradictions.

Une de ces contradictions se noue entre la nécessité du renouvellement de la culture, besoin social, et la possibilité d'y faire face dans les limites d'une société soumise aux contraintes de la rentabilité capitaliste.

Les gouvernements subissent cette contradiction et ils sont bien obligés d'en tenir compte. Tous les ministres de la Culture française qui se sont succédé, surtout depuis M. Wigny (auteur d'un « plan » auquel il a donné son nom), ont tenté non de la surmonter — ambition cyclopéenne — mais de l'amadouer et d'empêcher qu'elle ne devienne intolérable.

Avec un budget qui représente au mieux 0,3 % du budget de l'Etat, les ministres de la Culture française n'ont évidemment pas la tâche facile pour répondre aux pressions exercées sur le pouvoir par les forces progressistes, dont les préoccupations d'ordre culturel se font plus pressantes. Aussi ne restent-ils pas entièrement passifs. A défaut d'une politique culturelle digne de ce nom, il leur arrive de s'engager dans des réalisations fragmentaires non dénuées d'intérêt. Après quoi, ils s'essouffent à courir derrière elles, et parfois loin derrière elles. Au cours d'un débat organisé en avril 1971 par le « Drapeau Rouge », Roger Dehaibe, animateur culturel qui opère à Seraing, déclarait notamment : « Nous créons des besoins nouveaux et l'argent ne suit pas. L'Etat met deux ans avant de payer. C'est tout dire. » Henri Ingberg, alors directeur du centre d'Anderlecht, renchérisait : « On nous donne juste assez pour tenir la bouche au-dessus de l'eau, à la limite de la noyade. » En octobre dernier, les animateurs de la Maison de la Culture de Tournai publiaient un document dans lequel ils constataient « l'impossibilité pour eux de prévoir dès avant la saison une action disposant d'un budget précis (et) le manque de volonté des pouvoirs publics d'accorder globalement à la Maison de la Culture un subside de fonctionnement décent de façon à lui assurer sa liberté de manœuvre ».

Si l'argent manque plus encore que la volonté, les idées, elles, ne manquent pas. Une des méthodes adoptées par le ministère de la Culture pour apaiser de trop nombreux mécontentements consiste à se montrer d'une souplesse infinie dans ce domaine. Allez donc en vouloir à des gens si « ouverts » ! Des idées que l'on aurait qualifiées naguère de révolutionnaires ont acquis droit de cité au département. Même le vocabulaire de messieurs les ministres révèle leur sensibilité toute neuve aux exigences de l'époque et se colore de formulations « audacieuses » qui surprendraient dans leur bouche si l'on ne savait que le choix du personnel des cabinets est lui aussi largement tributaire de l'époque. « La bourgeoisie essaye toujours de s'envelopper », disait déjà Balzac.

La nécessité d'un renouvellement de la vie culturelle est donc si évidente que l'on ne peut plus la méconnaître, y compris dans certains cercles politiques conservateurs liés à la grande bourgeoisie. Mais de la nécessité aisément constatée à l'élaboration d'une poli-

tique culturelle progressiste, c'est-à-dire à une vision globale et cohérente des transformations applicables, il y a tout un chemin qui est encore loin de ressembler à une voie royale.

Faute de s'être concertés et d'avoir conçu ensemble un projet insérable dans un programme commun, les progressistes exercent leurs pressions sur le pouvoir en ordre dispersé, voire en concurrence, avec une intensité inégale selon les tendances, avec des conceptions différentes et parfois divergentes que viennent encore brouiller, dans la crise sociale actuelle, les idées parasitiques d'une petite bourgeoisie qui ne sait plus à quelle culture se vouer.

C'est d'ailleurs la chance des gouvernements et de leurs ministres de la Culture qui tirent parti de cette dispersion et de cette confusion pour échapper à l'obligation de définir les objectifs et de prévoir les moyens d'une politique culturelle qu'ils peuvent à la rigueur esquisser théoriquement, mais qu'ils ne peuvent mettre en pratique parce que la nature de classe des intérêts au pouvoir le leur interdit. Il est vital pour la classe dirigeante de dissimuler ce fait.

CULTURE ET CONQUÊTES OUVRIÈRES

Une politique culturelle progressiste ne peut être élaborée valablement qu'en se basant sur les intérêts généraux de la classe ouvrière, des travailleurs. Et il ne s'agit pas seulement ici d'une question de principe. La nécessité d'un renouvellement de la culture, son caractère de besoin social est, en effet, indissociable de la constitution du mouvement ouvrier en force autonome organisée, des conquêtes sociales et politiques de ce mouvement, du rayonnement accru de ses idéaux démocratiques et socialistes.

Il est aisé d'en faire la démonstration.

La nécessité d'un renouvellement de la culture et d'une politique culturelle est notamment mise en évidence par l'élargissement de la zone des loisirs qui s'est créée dans la vie sociale. L'existence de ces loisirs pose le problème de leur utilisation. Et le problème de leur utilisation ne peut être résolu que si l'on admet toutes ses données, la première étant que les loisirs existent parce qu'ils ont été conquis. Aussi la propagande bourgeoise (répandue également par de faux savants dans un langage savant) s'attache-t-elle à masquer cette donnée ; à l'en croire, les loisirs sont un bienfait de l'industrialisation qui libère les travailleurs grâce à l'introduction de procédés techniques nouveaux. C'est faire bon marché des luttes que le mouvement ouvrier a menées pour imposer la loi des 8 heures d'abord, puis d'autres réductions de la durée du travail, et les congés payés. Nous nous sommes certes éloignés de l'époque où la bourgeoisie catholique osait qualifier la loi des 8 heures de « loi de paresse », mais où sont donc les aimables employeurs con-

temporaires qui acceptent de faire des cadeaux ? En outre, on n'approchera sérieusement ce problème crucial de l'utilisation des loisirs, sous l'angle des possibilités qu'ils offrent à une politique culturelle progressiste, qu'à la condition d'avoir en vue deux faits : 1) l'intensification des cadences de travail dans un temps réduit a sensiblement augmenté la durée du repos nécessaire à la reconstitution de la force de travail ; 2) les loisirs réels ne correspondent pas aux loisirs théoriques en raison des longs et inconfortables déplacements quotidiens auxquels de nombreux travailleurs doivent se soumettre. La possibilité d'une utilisation des loisirs à des fins culturelles est donc, pour une large part, subordonnée à l'efficacité de la résistance opposée par les travailleurs à l'exploitation capitaliste, à des normes de productivité qui, selon la frappante expression de Marx, tendent à faire des producteurs « la carcasse du temps » et à des normes de rentabilité qui imposent une mobilité croissante de la main-d'œuvre dans le sillage des capitaux. Cela est si vrai que l'on ne peut expliquer autrement l'apparition de revendications ouvrières nouvelles qui, à côté des loisirs, visent à soustraire au temps de travail proprement dit des heures consacrées non au repos, mais à la formation : crédit d'heures et congés culturels pour les jeunes travailleurs.

Les luttes du mouvement ouvrier et démocratique ont également jeté les bases d'un renouvellement de la culture en imposant de façon directe ou indirecte certaines réformes démocratiques de l'enseignement, à commencer par l'enseignement primaire obligatoire. Certes, répétons-le : la scolarisation ne donne pas la culture. Et il y a un certain temps déjà que les progressistes se sont débarrassés des illusions généreuses, mais naïves, de l'école libératrice, émancipant le prolétariat grâce à la diffusion des « lumières ». On peut partager sans réserve l'avis de Claude Herne lorsqu'il écrit : « L'école, c'est celle par laquelle nous sommes tous passés, où nous croyions qu'on nous inculquait la science et la formation alors que nous ignorions qu'on nous baignait de savoir, de savoir-dire, et de savoir-faire conformes à l'idéologie capitaliste. C'est cette même école où il nous arrive d'enseigner sans nous en rendre compte, parfois ou souvent, les conceptions capitalistes que, abusés par une pseudo-objectivité, nous présentons comme universelles, naturelles, éternelles. Bref, ce n'est pas l'école d'en face, c'est notre école officielle, « neutre », laïque et « démocratique ». (1)

Mais, cela étant admis, ne simplifions pas trop les choses. « L'alphabétisation, ajoute Claude Herne, n'est pas l'instrument de la libération du peuple ni celui de l'ascension sociale. L'alphabétisation est l'instrument de la division sociale et de la domination idéologique de la bourgeoisie sur le prolétariat ». Nous n'irons tout de même pas jusqu'à en conclure que le prolétariat aurait mieux

(1) Claude Herne, « L'École favorise-t-elle le conservatisme ou le progrès social ? », dans « La femme prévoyante », n° 1, janvier 1972.

fait de rester analphabète ? Comment notre mouvement ouvrier aurait-il pu ne pas combattre cette « misère intellectuelle » si bien décrite par Louis de Brouckère au début du siècle (1) et comment aurait-il pu la combattre sans exiger que le chemin des écoles fût ouvert à ses enfants ? (2) Naturellement, la bourgeoisie a usé de l'alphabétisation et use encore de toutes les formes d'enseignement, à tous les niveaux, pour asseoir et perpétuer sa domination idéologique. Mais il n'existe pas de différence entre l'alphabet qui permet de lire l'article de Claude Herne et celui qui permet de parcourir l'horoscope du jour dans bien des quotidiens « sérieux ». Aucune culture, aucune culture nouvelle, ne peut naître de l'analphabétisme et en dehors des circuits de transmission des connaissances. Une chose est de constater que ces circuits sont soigneusement contrôlés et manipulés par la classe dirigeante, autre chose est de constater que le mouvement ouvrier organisé peut et doit aller chercher partout où on les trouve toutes les connaissances dont il a besoin pour élaborer sa propre culture. Partout, c'est-à-dire pas seulement dans l'enseignement dispensé de l'école primaire à l'université, mais là aussi. Il est vrai qu'il est moins périlleux de le faire quand existent des organisations ouvrières soucieuses de soumettre tous les aspects de la vie sociale à une critique de classe rigoureuse...

Aucun miracle n'est à attendre de la démocratisation de l'enseignement et toute démocratisation ne sera que très relative aussi longtemps que subsistera le système capitaliste, mais l'exigence d'un renouvellement de la culture postule **et** la critique générale de l'enseignement tel qu'il est dispensé par l'école bourgeoise **et** l'appui à toute réforme démocratique partielle qui facilite l'accès des travailleurs aux sources des connaissances, fussent-elles polluées d'idéologie bourgeoise.

L'élargissement de la zone des loisirs a favorisé, dans les limites (mouvantes) nécessaires à la reconstitution de la force du travail, l'effort de formation syndicale et politique du mouvement ouvrier et de ses cadres, cette formation étant inconcevable sans emprunts très larges aux connaissances jadis monopolisées par la bourgeoisie. Il n'est pas rare aujourd'hui de rencontrer des dirigeants ouvriers qui ont une formation universitaire et d'autres qui, avec l'aide d'organisations éducatives et formatives issues du mouvement (organisations dont l'importance tend à s'accroître), manifestent des capacités au moins égales. A travers un siècle de luttes et de conquêtes, les travailleurs ont acquis globalement les aptitudes intellectuelles nécessaires pour assumer les tâches complexes que leur impose la défense de leurs intérêts de classe dans une société industrielle déve-

(1) Voir Louis de Brouckère, « La misère intellectuelle en Belgique », dans « 75 années de domination bourgeoise », Gand, 1905.

(2) Bien que très conscient des limites de l'enseignement officiel, Louis de Brouckère reprochait au parti libéral d'avoir failli à sa mission historique pour n'avoir su ni voulu établir l'instruction publique obligatoire (...) empêché un peu par ses principes manchestériens de fausse liberté, beaucoup par ses intérêts de classe » (o.c., p. 131)

loppée. Mais il ne faut évidemment pas demander aux aptitudes et aux connaissances de résoudre ce qui ne peut être résolu qu'au moyen de l'action.

Tels sont les chemins par lesquels le mouvement ouvrier pénètre dans la sphère des activités culturelles. En y pénétrant, il fait apparaître et accentue la nécessité d'un renouvellement de la culture, à la fois par la critique et la réévaluation des valeurs culturelles traditionnelles et par l'apport de sources de culture entièrement nouvelles.

TENDANCES NOUVELLES DE LA CULTURE

De là les changements relativement récents qui se sont produits dans la notion même de culture. Nous aurons à les examiner de près, mais, auparavant, nous soulignerons qu'il convient de distinguer soigneusement de l'apport réel du mouvement ouvrier et de sa critique le flot de productions cérébrales de type « contestataire » dont nous sommes inondés par maints idéologues qui prétendent révolutionner la culture. Dans la confusion qui règne actuellement, ces esprits brouillons ne sont pas toujours sans influence, et ils influencent notamment certains milieux progressistes en leur faisant adopter l'une ou l'autre marotte à la mode. Plus souvent, leurs outrances renforcent l'attitude éclectique traditionnelle qui consiste à proclamer, devant tant de conceptions contradictoires et fumi-gènes, que la culture est indéfinissable.

Les changements qui se sont produits dans la notion de culture sous l'impulsion du mouvement ouvrier se profilent à travers trois tendances caractéristiques de notre époque :

— tendance à refouler la tradition qui associait la notion de culture à la notion d'élite, qui assimilait la culture à l'érudition, à la connaissance des œuvres littéraires et artistiques ;

— tendance à réhabiliter et à valoriser les expressions populaires de la culture, expressions multifformes ;

— tendance à introduire dans la notion de culture une dimension sociale nouvelle : la solidarité.

Nous allons essayer d'analyser ici ces trois tendances et, en même temps, de les dépouiller de quelques-uns de leurs parasites idéologiques.

Toute culture étant relative, qu'est-ce qu'un ouvrier cultivé aujourd'hui ? Quelle peut être la nature de sa formation culturelle ? Et en quoi est-il porteur des éléments d'une culture nouvelle ? C'est un travailleur qui, en premier lieu, est conscient de sa condition d'exploité et des moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'émancipation collective de sa classe. C'est donc un travailleur qui,

en dehors de ses activités professionnelles, sait développer sa réflexion et sa formation, sait participer à des activités collectives (syndicales, politiques et autres) qui requièrent intelligence et connaissances. Face au patronat, il est capable non seulement de lutter, mais aussi de raisonner ses luttes et donc de comprendre les données souvent complexes des problèmes de production, de gestion, de politique économique et sociale. Si l'on tient compte du temps nécessaire à son repos et, bien entendu, à son initiation à des matières plus vastes (par exemple la compréhension des mécanismes d'une crise monétaire), initiation qui lui est indispensable, on comprend son éloignement des préoccupations culturelles traditionnelles. Il ne lira pas le dernier prix Goncourt. Il n'ira pas au concert et au théâtre, même si le lieu théâtral est rapproché des faubourgs. Et si des peintres de bonne volonté obtiennent l'autorisation d'exposer dans son usine, les toiles qu'il verra ne l'inciteront pas à fréquenter les musées. C'est pourtant un travailleur cultivé. Néanmoins, il n'est pas nécessairement conscient de sa culture, car le mot reste pour lui chargé du sens unilatéral que lui a donné la tradition. Il s'ensuit que la culture de l'ouvrier moderne n'est certainement pas celle qu'un autodidacte peut acquérir (louablement) en se familiarisant avec des rudiments de culture traditionnelle.

Que faut-il en déduire ? Sans doute que la littérature et les arts en tant qu'expressions traditionnelles de la culture n'en sont plus les expressions uniques et privilégiées. Avec la montée du mouvement ouvrier, on assiste à un élargissement de l'horizon culturel qui englobe maintenant d'autres types de formation et d'autres expressions de la créativité humaine. Ou qui tend à les englober, car cette mutation se heurte à des résistances. Celles d'une société de classes qui secrète une idéologie dominante, donc une conception dominante de la culture. Culture qui est comme cette société elle-même en crise. Il y a crise de la culture parce que sa conception bourgeoise n'est ni assez forte pour se faire accepter comme auparavant par l'ensemble de la population, ni affaiblie au point de se laisser balayer.

Or, la crise des valeurs culturelles de l'« élite » est peu ressentie par le monde ouvrier qui est cependant à son origine, mais qui se meut à l'écart du milieu social le plus sensible aux effets directs et indirects des bouleversements en cours. Pour des raisons faciles à comprendre, cette crise est ressentie d'abord par le milieu social où l'on ne conçoit pas que les enfants puissent, sans déchoir, faire des études autres qu'universitaires, où il est de bon ton d'aller au spectacle et au concert, où il faut être au courant des derniers livres parus. Un milieu social qui, d'autre part, est profondément perturbé dans ses structures mentales par l'extension du salariat à différentes formes de travail intellectuel. Lequel est très vulnérable. En effet, le capitalisme est moins que jamais en mesure de résoudre rationnellement et humainement (ce n'est pas rentable) les problèmes que soulèvent l'acquisition et la réadaptation

des connaissances à une époque où le savoir, comme l'outillage, s'accumule — et se périmé — à un rythme accéléré.

Les intellectuels issus de ce milieu ne restent évidemment pas sans réactions. Comment réagissent-ils ? Très diversement. Mais l'un des signes les plus typiques de leurs réactions est le nihilisme culturel. Eux aussi contestent la conception dominante de la culture. Seulement, ils continuent en fait à la considérer comme l'armature intangible de la culture, comme le fonds exclusif de toute culture. Dès lors, la porte est ouverte aux théories les plus saugrenues qui fleurissent à profusion depuis quelques années. On ne sort pas son revolver, mais on a des nausées et, tout intellectuel qu'on soit, on cultive parfois l'ouvriérisme. Les Maisons de la Culture sont des produits suspects de la « société de consommation », surtout si elles possèdent des murs. La culture est « asphyxiante » et polluante comme les gaz des voitures dans les grandes villes.

Un ouvrage publié en 1968 par Dubuffet et intitulé précisément « Asphyxiante culture » s'alarmait des progrès d'une culture supposée envahissante et les jugeait si menaçants qu'il préconisait, pour enrayer le fléau, la création d'instituts de déculturation nantis de moniteurs « spécialement lucides ». On comprend que de telles idées aient eu du succès parmi les jeunes intellectuels en rébellion contre les scléroses de l'enseignement supérieur, mais les travailleurs ont des sujets de préoccupations plus sérieux. Il est évident que ce type de révolte s'inscrit dans les limites d'un milieu saturé de culture traditionnelle qui doit encore élargir considérablement sa vision des problèmes de la société en crise pour aboutir à une contestation efficace du système. Sinon l'on s'y rendrait compte de l'abus manifeste que constitue cette propension à généraliser la suffocation culturelle d'une minorité.

On remarquera d'ailleurs que l'anti-culture à l'honneur parmi certains milieux intellectuels « contestataires » est souvent récupérée par les grands manipulateurs de l'opinion qui, loin de s'en effrayer, l'utilisent dans leurs campagnes d'intoxication. Voyez, par exemple, comment « Paris-Match » fait état d'une pièce du genre (« Eugénie Kopronime ») récemment présentée à Paris :

« Longue mise en boîte de notre culture par un intellectuel de gauche, René Ehni. Le personnage central, Eugénie Kopronime, sorte de diva sur le retour, conduit l'exode des Européens vaincus, boutés hors de chez eux par les Chinois. Proust, Bach, la Joconde, Chagall, les trésors de notre civilisation n'intéressent pas les Chinois, et la pauvre Eugénie Kopronime va mourir en Islande aux côtés d'une poignée d'humanistes occidentaux. » (1)

Tout y est : un auteur dit de gauche en état de suffocation culturelle, une vision lugubre de l'Europe décadente et incapable de

(1) « Paris Match », n° 1190, 26 février 1972, p. 68.

se régénérer elle-même (puisque les ouvriers sont « embourgeoisés », n'est-ce pas), une évidente réminiscence du péril jaune de nos grands-pères assortie d'un vague appel à d'exotiques iconoclastes (seul aspect retenu de la révolution culturelle chinoise).

Le commentaire de « Paris Match » n'est pas défavorable. Naturellement.

Cette pièce a aussi eu les honneurs d'une page culturelle de la « Libre Belgique » avec une critique plutôt aimable. Mais il est vrai qu'on pouvait lire ailleurs dans la même page que « le bilan du fascisme (mussolinien) n'est pas entièrement négatif. » (1)

Les conservateurs cultivés sont des gens tolérants. De l'anti-culture, il en faut pour tous les goûts.

CULTURE POPULAIRE OU POPULISTE ?

Des courants de pensée plus proches des travailleurs et de leur vie s'attachent avec raison à valoriser les expressions populaires de la culture, bêtement méprisées ou accueillies avec condescendance par les tenants de la culture « pour l'élite ». Les travailleurs ne vont pas au théâtre, disions-nous. Ce n'est pas tout à fait exact. Les salles où se produisent les troupes d'amateurs qui exploitent les filons toujours abondants du théâtre et du cabaret wallons sont à chaque représentation remplies par un nombreux public populaire. Un public qui se sent alors concerné. Naturellement, cette veine donne des produits de valeur inégale, mais il est clair que certaines des pièces jouées témoignent d'une richesse d'invention, d'une finesse, d'un sens de l'observation et de la répartie qui surclassent tout ce que peut offrir le répertoire des théâtres de boulevards où tant de gens « cultivés » vont sacrifier au culte de la vedette. Il fut un temps où les créateurs les plus illustres allaient puiser à ces sources pour donner vie à des œuvres hautement élaborées. Or, ces sources ne sont nullement taries. Il est vrai que plusieurs ont été raréfiées, voire asséchées, par le commerce des délassés, mais d'autres sourdent ici et là avec les nouvelles générations. Ce qui se tarit vraiment, c'est l'inspiration et l'esprit créateur d'une culture que l'idéologie bourgeoise mutile en l'opposant aux expressions populaires de la culture.

C'est justement cette opposition que les progressistes doivent combattre. Il faut éviter, en la combattant, de la reprendre à notre compte en inversant ses termes, comme le fait le groupe B-Y dans son livre « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? ». Il a déjà été dit ailleurs (2) que l'opposition mécaniste de la culture populaire à la culture bourgeoise est une simplification dangereuse. Nous estimons

(1) « La Libre Belgique », 28-4-1972.

(2) « Que veulent les communistes ? », pp. 31-32.

avec Lénine que « la culture nouvelle passe par l'assimilation critique de l'ancienne culture, résultat de l'évolution de toute l'humanité ». Il n'est au pouvoir de personne d'abolir la mémoire culturelle de l'humanité. On ne crée pas une nouvelle culture à partir de rien et il n'existe pas de culture spéciale pour les ouvriers. Les ouvriers n'ont que faire de cette culture populaire qui n'est en réalité qu'une culture de type populiste imaginée par divers « amis du peuple ». L'émergence historique du mouvement ouvrier se réalise dans et par une série de ruptures avec les valeurs culturelles (notamment) de la bourgeoisie, mais, en même temps, le mouvement ouvrier continue et prend en charge l'évolution de toute l'humanité. Parce que les diverses disciplines culturelles ne sont pas au même degré un véhicule de l'idéologie, on ne peut « rejeter en bloc la culture telle que la bourgeoisie nous la transmet, en tant que chaînon social historique, comme si elle s'identifiait obligatoirement et complètement avec l'idéologie bourgeoise » (1). Cependant, la culture est toujours plus ou moins imbibée d'idéologie. On peut d'ailleurs en dire autant des expressions populaires de la culture qui reproduisent souvent l'idéologie dominante sous la forme banalisée du « bon sens ». Aussi l'assimilation de l'ancienne culture doit-elle être critique. Et judicieusement sélective. Car la bourgeoisie elle-même n'a pas toujours été une classe réactionnaire ; « bien des valeurs culturelles qu'elle a élaborées dans sa phase ascendante se perpétuent dans la tradition humaniste. Celle-ci a sa place dans un mouvement progressiste et l'a d'autant plus naturellement qu'elle se heurte, elle aussi, à l'anti-culture bourgeoise actuelle ». (2)

La culture traditionnelle n'a donc pas en soi un sens péjoratif ; elle comporte aussi des traditions progressistes et révolutionnaires qu'il faudrait plutôt remettre à l'honneur. Utilisable pour désigner les formes traditionnelles de la culture, elle se ramène à une formule mythique s'il s'agit d'en faire un synonyme de « culture bourgeoise ».

Mais s'il n'y a pas assimilation, il peut y avoir liaison sociologique. C'est ce qui fait écrire à Bernard Debroux dans la « Revue Nouvelle » que la liaison de la culture traditionnelle — « les lettres et les arts » — « avec le groupe dominant de la société contribue à maintenir les inégalités culturelles » (3).

Sans aucun doute. Seulement, répétons que cette liaison n'est pas et ne peut être absolue. Jusqu'au chant de combat des travailleurs, « L'Internationale », qui relève à tous égards (musique, poème) de la culture traditionnelle !

Parce qu'elle détient le pouvoir, la classe dirigeante dispose évidemment des moyens de s'approprier la culture et de l'utiliser

(1) Ibid.

(2) Ibid.

(3) « La Revue Nouvelle », I, janvier 1972, pp. 5-6.

à ses fins, mais les lettres et les arts, en tant que formes spécifiques de culture, ne contribuent pas plus à maintenir les inégalités culturelles que la philosophie, l'économie politique, l'histoire, les sciences, etc. (que la classe dirigeante s'approprie et utilise également à ses fins). S'il faut développer, comme le préconise Bernard Debroux, « une culture liée à la vie sociale » — et nous en tombons d'accord — nous aurons à le faire non en nous détournant des lettres et des arts abstraitement dissociés de la culture et, en quelque sorte, abandonnés à la bourgeoisie, mais en nous attaquant à tous les privilèges que celle-ci s'arroge et aux dénaturations qui en résultent aussi bien pour les lettres et les arts que pour la philosophie, l'économie politique, l'histoire, les sciences, etc.

Le front de la culture est global. Il nous paraît impossible de le raccourcir en fonction des activités nécessairement partielles de tel ou tel mouvement socio-éducatif pris à part, même si ces activités doivent être soutenues au maximum.

Il s'en faut de beaucoup que tout cela soit bien compris. En l'absence de perspectives révolutionnaires claires, d'une compréhension claire de la mission historique du mouvement ouvrier, certains progressistes clichent et idéalisent tout à la fois les limites actuelles du développement culturel des travailleurs. Ces limites existent. Elles se font sentir surtout dans une sorte de sous-développement du goût et ceci n'est pas du tout un problème secondaire. Un des principaux dirigeants de la Hongrie socialiste déclarait à propos de ces lacunes dans le goût : « même si elles ne sont pas en rapport direct avec le travail productif ou le travail dans le bureau, (elles) ne peuvent être négligées du point de vue productif, du travail accompli au sein de la vie publique. Une culture et un goût dignes de notre temps impliquent des horizons plus larges, plus d'acuité dans le jugement, une faculté plus grande de discrimination. Tous les membres du parti, nos fonctionnaires, notre peuple doivent acquérir le plus tôt possible le niveau culturel et technique qu'exige l'accomplissement des tâches qui nous incombent. » (1) L'auteur donnait des exemples de ces lacunes dans le goût ; il parlait de cadres hautement qualifiés qui, chez eux, « garnissent leur appartement d'objets désuets et sans valeur, qui, au théâtre, préfèrent voir des méchantes pièces à Shakespeare, et qui exposent dans leur vitrine un chat en porcelaine, jouant avec une pelote de coton ».

L'affinement du goût des masses relève de leur formation esthétique. Shakespeare y a sa place. Tout créateur y a sa place. Si les expressions traditionnelles de la culture ne doivent plus être hypertrophiées, si elles demandent elles-mêmes un renouvellement, elles n'en restent pas moins des expressions indispensables et déterminantes de la culture, essentielles pour la formation du goût. Les travailleurs y ont droit, mais les conditions ne sont pas encore

(1) Gyorgy Aczél, « Culture et démocratie socialiste », Editions sociales, p. 82.

réunies en Belgique pour qu'ils puissent s'en saisir collectivement. Ils commenceront à s'en saisir, en collaboration avec les intellectuels et les artistes progressistes, lorsque les succès de leur propre lutte les mettront en possession des sources et des instruments de la politique culturelle et assureront leur hégémonie idéologique dans la politique et dans la vie culturelles.

Est-ce à dire que les créateurs, pour entrer en communication avec les travailleurs, devront obligatoirement accepter de pesantes contraintes ?

Il convient d'être clair sur ce point. S'il est vrai que les créateurs de culture soucieux de communiquer avec les travailleurs seront portés à s'exprimer en conséquence, en réalistes, il est vrai aussi que la compréhension d'œuvres élaborées implique une éducation adéquate du public populaire (« La compréhension d'une œuvre d'art, ça s'organise », disait Maïakovski). Il faudra toujours faire la part de la sensibilité personnelle du créateur, surtout dans la littérature et les arts, et savoir qu'aucune culture ne peut s'épanouir pleinement sans que soit garantie, en particulier à ses éléments de pointe, une entière liberté de recherche et d'expérimentation.

Qui passe à côté de cet ensemble de données a vite tendance à s'embourber dans toutes sortes d'utopies. L'opposition de la culture populaire à la culture bourgeoise, opposition non dialectique, a conduit jadis les communistes soviétiques (et d'autres) à ériger en dogmes les théories étriquées de Jdanov (1). C'est à partir de la même opposition que le groupe B-Y va jusqu'à affirmer que les affrontements culturels sont « la base même de la lutte en faveur du socialisme » (2). Pure chimère. Au niveau de la pratique, cela donne une espèce de populisme culturel, où le culte de la créativité a valeur de credo (la colombophilie, c'est de la culture populaire et Molière, peuh ! c'est de la consommation culturelle passéiste) et, au niveau de la théorie courante, une sensibilité certaine aux thèmes spontanéistes de ce que fut la révolution culturelle chinoise.

(1) Ces théories sont pourtant apperues dans le contexte d'un effort gigantesque en faveur de la culture des masses. A leur racine, on trouvait d'ailleurs des conceptions justes : la fonction sociale de la création culturelle, la correspondance entre forme et contenu, la nécessaire communication entre les créateurs et le peuple étaient mises en évidence. Mais leur application unilatérale et bureaucratique donna des résultats affligeants. En effet, il ne suffit pas d'engager les créateurs à se faire comprendre du public populaire. Si l'on ne tient pas compte du substrat esthétique de l'époque, si le goût du public populaire n'est pas formé dans le respect des droits de la création, l'alignement des créateurs sur le niveau de réceptivité des masses ne produit que la médiocrité. Au nom du réalisme socialiste, on en vint ainsi à privilégier des œuvres picturales qui se caractérisaient par leur académisme et leur platitude naturaliste. A la fonction sociale de la littérature, on substitua le critère de l'utilité sociopolitique immédiate. La recherche scientifique elle-même eut à souffrir de ces déformations. On sait comment Lyssenko prétendit remettre en cause les connaissances acquises par la génétique « bourgeoise » en partant des expériences (au demeurant fécondes) du jardinier Mitchourine.

(2) « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? », p. 20.

L'incompréhension des limites et du devenir culturels du mouvement ouvrier se traduit aussi, dans des milieux chrétiens radicalisés, par l'apparition d'un « anarcho-christianisme » qui fait grand cas de l'autogestion et qui transpose sur le terrain de l'action culturelle des idées que les travailleurs organisés ont abandonnées depuis longtemps aux dernières sectes anarchistes, en particulier la phobie du bureaucratisme et son complément naturel : le culte de la spontanéité. Dans une autre livraison récente, « La Revue Nouvelle » publie ainsi sous la signature de Daniel Mothé un article qui traite de la diffusion de la culture à l'entreprise (1). Article révélateur. On peut porter au compte de l'auteur une sorte de prouesse : il réussit à écrire sur ce sujet en n'évoquant pas une seule fois la présence du patronat. Certes, il ne dissimule pas que la diffusion de la culture à l'entreprise, « lieu privilégié pour apprendre », se heurte à de grands obstacles. Lesquels ? Ce sont, paraît-il, le militant ouvrier et les idéologies ! L'action culturelle à l'entreprise consisterait, d'après lui, à aider les travailleurs à devenir autonomes, donc à se libérer « de la tutelle du militant » et à rejeter toute idéologie, car toute idéologie est aliénante.

Le renvoi dos à dos de toutes les idéologies au nom de l'autonomie des travailleurs et d'une culture vaguement libertaire est-il en définitive si éloigné de l'attitude très conformiste du bourgeois libéral pour lequel la culture est affaire privée et ne doit donner prise à aucune « propagande » (idéologie = propagande, mot toujours péjoratif) ? Nous ne le croyons pas. Au surplus, s'il est un trait fondamental du comportement réel des travailleurs à l'entreprise, c'est bien le sens et la pratique de la solidarité, laquelle nécessite une organisation appropriée. Toutes les idéologies qui se côtoient, se confrontent et parfois se heurtent dans les entreprises seraient-elles d'une égale valeur de ce point de vue ? Nullement, et, en général, l'idéologie motrice dans le mouvement ouvrier est celle qui développe le mieux, en liaison avec les actes des militants, cette notion-clé de la solidarité des travailleurs. Si l'on parle de culture à l'entreprise et, bien sûr, à l'échelle du mouvement ouvrier, c'est à la solidarité qu'il faut penser en premier lieu, et non à une autonomie aux contours équivoques.

ETRE CULTIVE : SE SENTIR SOLIDAIRE...

En partant de cette notion-clé de solidarité qui, de l'entreprise s'élève par l'idéologie jusqu'au niveau de l'internationalisme, en envisageant sa relation avec le renouvellement de la culture, on constate que nul mieux que Paul Langevin n'a défini, en savant et en marxiste, le contenu de la culture nouvelle : « On peut dire que

(1) Daniel Mothé, « Le militant, les travailleurs et la culture », dans « La Revue nouvelle », 3, mars 1972, p. 283.

la culture générale, c'est ce qui permet à l'individu de sentir pleinement sa solidarité avec les autres hommes, dans l'espace et dans le temps, avec ceux de sa génération comme avec les générations qui l'ont précédé et avec celles qui le suivront. Etre cultivé, c'est donc avoir reçu et développé constamment une initiation aux différentes formes d'activité humaine, indépendamment de celles qui correspondent à la profession, de manière à pouvoir entrer en contact, en communion avec les autres hommes. »

Au-delà de leurs activités et de leurs recherches présentes, les progressistes devraient pouvoir projeter ensemble dans l'avenir l'image la plus exacte possible de la culture renouvelée et enrichie par les luttes émancipatrices du mouvement ouvrier et par les fruits de leurs propres efforts conjugués. Il nous semble que cette image, en se précisant, se rapprocherait nécessairement de la vision de Marx : il s'agit de substituer l'individu intégral à « l'individu morcelé, porte-douleur d'une fonction productive de détail. » L'individu intégral est celui que dessinait Langevin, il domine sa spécialisation au lieu de la subir ; il est capable de recevoir et de développer une initiation aux composantes fondamentales de la culture : formations intellectuelle, esthétique, morale et civique (donc politique), économique, physique ; il réalise en lui-même l'équilibre et l'unité de ces différentes formations génératrices de culture.

La poursuite d'une telle entreprise — objectif final de la révolution culturelle — ne se conçoit naturellement qu'en lui appliquant les instruments de mesure de l'histoire et des lois de l'évolution sociale. Mais cette représentation de l'avenir doit participer de l'action immédiate si l'on veut que celle-ci ne soit point troublée et déviée sans cesse par des contingences, des difficultés multiples, des fuites en avant, par la tendance à interpréter les moments de la vérité comme des vérités absolues. En outre, cette représentation de l'avenir aide à percevoir la spécificité de la culture à travers tous ses aspects relatifs. Il faut se référer à elle pour être à même de définir la politique culturelle que les progressistes devraient pouvoir élaborer à court terme.

Les communistes n'ont pas la prétention d'inventer à eux seuls le programme culturel des progressistes. Mais tout ce qui précède montre qu'à leurs yeux un programme culturel progressiste et la pratique qui s'y rapporte sont indissociables de la lutte politique du mouvement ouvrier, c'est-à-dire de la lutte de classe pour la démocratie et le socialisme.

Sur cette base, il reste à établir ce que les progressistes disponibles peuvent et veulent faire ensemble : 1) dans l'immédiat ; 2) dans l'hypothèse de leur participation à un gouvernement démocratique qui commencerait, avec l'appui du peuple, à mettre au pas les monopoles capitalistes. Dans la réalité, notons-le, aucune concertation ne fera jamais de distinction entre ces deux étapes qui ne sont scindées ici que pour la clarté de l'exposé.

L'ÉDUCATION PERMANENTE

Il nous semble que, pour les progressistes, la politique culturelle est une forme d'action politique qui aide les travailleurs (au sens large du terme) à ressentir et à satisfaire le besoin d'une présence de la culture dans leur vie quotidienne, selon les possibilités qu'offre le niveau culturel de l'époque.

De ce point de vue, on attendra beaucoup de la politique qu'appliquerait un pouvoir progressiste en matières d'urbanisation et d'environnement. Et l'expérience déjà probante du groupe de Cuesmes, qu'anime Edmond Dubrunfaut, suggère bien comment cette politique pourrait s'assurer le concours de créateurs qui ont la volonté de communiquer avec les masses.

Nous avons déjà fait observer que le pouvoir n'était pas insensible à la nécessité de « faire quelque chose » et qu'il était capable d'esquisser empiriquement des propositions adaptées aux aspirations qu'il rencontre — et qu'il accueille parfois afin de mieux les contenir.

Défendant son petit budget avec un grand retard devant la Chambre des Représentants, M. Parisi, alors ministre de la Culture française, déclarait l'année dernière : « La politique culturelle trouve son expression dans l'éducation permanente (...) Elle n'ignorera pas, par une rentabilité qui nivèle en abaissant, les engagements politiques, philosophiques ou religieux, mais elle apportera toute son aide aux mouvements volontaires d'éducation populaire et de jeunesse en leur donnant une préférence par rapport aux groupes spécialisés. » Dans le même discours, le ministre soulignait l'importance de l'information des citoyens, rejetant l'opinion selon laquelle « la culture de masse est à l'opposé de la vraie culture » et (s'adressant à on ne sait qui) conseillait d'éviter « des loisirs commercialisés et la publicité qui est une forme d'envoûtement. » (1)

Voilà, n'est-ce pas, des phrases à consonnances progressistes... Et il ne manque pas de bons auteurs pour broder très généreusement sur ces thèmes.

Qu'est-ce que l'éducation permanente ?

Selon M. Joseph Basile, professeur à l'Université de Louvain, « l'éducation permanente va permettre aux masses et aux élites, aux femmes et aux hommes, de savoir continuellement se situer, participer davantage et éprouver la griserie de la création. » Elle est d'autant plus nécessaire, ajoute-t-il, que « sous peu, l'automatisation et les ordinateurs réduiront le temps de travail à 30 heures par semaine, ce qui laissera 70 heures aux loisirs hebdomadaires. » (2)

(1) Chambre des Représentants — Compte rendu analytique, Séance du jeudi 4 février 1971, p. 465.

(2) « La Libre Belgique », 12-11-1971.

Il est bon de voir loin, à condition de voir aussi de près.

Les hommes ont les loisirs de leur travail et de leurs conditions de travail. Que les moyens de production soient plus ou moins modernes, que le temps de travail soit de 48, 45, 40 ou 30 heures, les travailleurs n'en restent pas moins soumis aux normes qui régissent le système capitaliste et nous savons d'expérience maintenant que l'introduction de techniques modernes n'entraîne pas ipso facto un allègement des dépenses physiques et surtout nerveuses du producteur. Pour lui, en outre, l'automatisation et les ordinateurs peuvent aussi bien signifier la probabilité de nouvelles vicissitudes sur le marché du travail et une nouvelle aggravation de l'insécurité de l'emploi. Ce ne sont pas des conditions très favorables pour se situer, participer davantage et éprouver la grisurie de la création. Au surplus, ni l'état d'avancement de la technologie ni l'élargissement de la zone des loisirs ne modifie en quoi que ce soit la condition d'exploité du travailleur. Il est là uniquement pour engendrer la plus-value et, de ce fait même, malgré toutes les méthodes de « participation » inventées par de fins psychologues et d'imaginatifs sociologues au service du capital, son rôle à l'entreprise ne sera jamais que celui d'un exécutant, écarté des sources essentielles de l'information et privé de tout pouvoir de décision. Si nos ministres de la Culture estiment vraiment que la société a besoin de « citoyens informés des problèmes et formés à des choix », capables de participer davantage et de créer, ils ne devraient pas admettre que les délégués ouvriers aux Conseils d'entreprise soient là pour la galerie et ils devraient compter parmi les plus chauds partisans du contrôle ouvrier. Mais ce n'est pas l'impression qu'ils donnent...

Considéré au niveau de la production sociale, le travail ne peut être qu'une servitude dans un système fondé sur l'exploitation de l'homme par l'homme. Or, nous ne pouvons concevoir une réelle éducation permanente qui enjamberait les heures de travail pour se cantonner dans les heures de loisirs, à supposer que celles-ci soient fertilisables.

L'éducation permanente est une idée de notre temps, une idée révolutionnaire, en ce sens qu'elle fait entrevoir les possibilités que la révolution scientifique et technique offre à l'homme dans une société où, par la socialisation des moyens de production et par le développement de la démocratie socialiste, s'atténueront, puis disparaîtront les séquelles mentales et les comportements socio-culturels hérités d'une exploitation et d'une aliénation plusieurs fois séculaires. Le grand problème de l'éducation permanente, indépendamment de ce qui peut être accompli d'utile pour l'articuler sur l'enseignement proprement dit, c'est de faire en sorte que l'homme puisse se réconcilier avec son travail, de manière à ce que le travail, facteur premier de toute activité sociale et de toute civilisation, devienne pour l'homme la source de sa maîtrise et de sa créativité. C'est justement pourquoi il ne faut pas permettre que l'éducation permanente se transforme en tarte à la crème d'un humanisme

abstrait et parfois retors. Mais, pour autant qu'elle fasse preuve de rigueur intellectuelle, la pensée humaniste elle-même peut aboutir par les cheminements qui lui sont propres à des conclusions assez voisines des nôtres. Nous citerons à titre d'exemple un document élaboré par une commission du Centre d'action culturelle de la communauté d'expression française (CACEF). L'éducation permanente y est définie comme « un projet politique » dont la mise en œuvre « implique une transformation profonde du système d'enseignement, la coordination au niveau de toutes les offres de service éducatif et, par là, une transformation de la structure des groupes et de la société elle-même. » (1)

Mais on ne peut se satisfaire de mots. La nécessité d'une telle transformation a aussi été reconnue par M. Hanin dans un récent discours au Conseil culturel. Le ministre la présentait comme le but d'une éducation permanente axée sur la « compréhension des mécanismes économiques et sociaux de notre société moderne » (2)

Compréhension de quoi exactement ? S'il s'agit de faire comprendre aux travailleurs qu'ils vivent dans une société « moderne » et non dans une société dominée par de grands monopoles qui les exploitent et les spolient, on ne favorise en aucune façon l'éclosion de la culture nouvelle ; on la combat au contraire avec des moyens « modernes ».

A PROPOS DE L'INFORMATION

Un auteur américain l'a souligné : « S'il est une loi des communications de masses sur laquelle on puisse tabler, c'est que les personnes les plus susceptibles de rechercher l'information sont celles qui, déjà, sont les mieux informées. » (3)

Les loisirs et le travail sont inséparables. Si le travail est une servitude, les loisirs tendent à n'être qu'une évasion et, par conséquent, le travailleur constitue une proie facile pour les loisirs commercialisés et la publicité, « formes d'envoûtement » justement dénoncées par M. Parisi et sans doute par son successeur. A cet égard, l'ouvrage du groupe B-Y contient beaucoup d'observations pertinentes. Mais il faut aller plus loin. Les loisirs commercialisés le sont aussi sur le plan de l'information. Ecarté des sources essentielles de l'information là où elle le concerne le plus directement, le travailleur est, durant ses loisirs, la cible d'une nuée d'informations. Nous laisserons de côté ici l'information proprement commerciale, la publicité, à laquelle les usages autorisent le mensonge, et le problème de l'objectivité des « nouvelles » politiques qui, parce

(1) « Conceptions et objectifs de l'éducation permanente », Revue du CACEF, 2, avril 1972, Documents, p. XXXI.

(2) Séance du 2 mai 1972.

(3) Angus Campbell, cité par Monica Charlot dans « La persuasion politique », Armand Colin, Dossiers U2, p. 140

qu'elles sont lancées selon les lois de la libre concurrence sur le marché de l'information, sont censées être un signe de liberté et de maturité sociale. Le problème que nous retenons ici est de savoir comment les masses reçoivent cette information qui devrait en principe contribuer à leur formation socio-culturelle, comment elles peuvent la recevoir compte tenu du fait que les loisirs, moment où arrive l'information, ne sont que la compensation d'une servitude, donc une autre servitude. La réaction la plus courante et qui tend à s'aggraver est de refuser l'information politique parce qu'elle est incompréhensible et déprimante ; on renonce à l'achat du journal d'opinion, on lit surtout des faits divers et des comptes rendus sportifs, on arrête le transistor au moment du journal parlé, on supporte à la rigueur le speaker de la TV dans l'attente de l'émission qui va suivre, match ou film. Or, la formation morale et civique, qui est, comme nous l'avons dit, une des cinq composantes de la culture, ne peut se passer d'une information politique suffisante.

Par contre, l'information inutile suscite une réaction de masse toute différente. Les loisirs étant une évasion, l'intérêt s'éveille pour une presse à gros tirages exposée agressivement par les kiosques à journaux ; on apprend ainsi que Charles Trenet a une femme cachée et que Kim Novak n'aime pas les hommes. Cela ne sert à rien. Mais le succès de masse de ce type d'« information » situe avec rigueur le niveau culturel de la société, et pas de la « société de consommation », s'il-vous-plaît ! Il s'agit bel et bien de la société capitaliste dégénérescente, de son mercantilisme culturel, des entreprises de crétinisation qu'elle multiplie sur une grande échelle en raison de la rentabilité certaine que leur assurent les effets aliénants de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est ce qui rend si absurdes certaines lubies intellectuelles à la mode — et ces modes se démodent vite — qui nous proposent des instituts de déculturation ou la création d'une anti-culture, comme si la classe dirigeante ne s'en chargeait pas ! C'est ce qui rend si hypocrites certaines déclarations ministérielles qui exaltent les vertus de l'information et nous engagent à éviter les loisirs commercialisés.

On voit ainsi clairement tout à la fois les limites et la nécessité de l'éducation permanente dans notre société, éducation qui doit comporter une part de formation politique (au sens noble du terme). Limites : on ne lui demandera pas de conduire au socialisme en privilégiant les affrontements culturels avec la bourgeoisie. Mais les forces progressistes acquises aux idéaux socialistes peuvent et doivent l'utiliser et la mettre au service du mouvement ouvrier organisé comme instrument et comme objectif de la lutte de classe.

De ce point de vue, le Mouvement ouvrier chrétien (M.O.C.-A.C.W.) a exprimé dans un mémorandum une série de revendications qui méritent d'être appuyées sans réserve : aide socio-pédagogique aux jeunes travailleurs ; développement des chances de promotion sociale ; éducation permanente et, plus particulièrement,

instauration d'un « Fonds spécial d'éducation ouvrière » ; crédit d'heures ; développement des organisations socio-éducatives libres et volontaires ; planification des équipements socio-culturels ; légalisation du devoir de subventionnement par les provinces et les régions dans le cadre d'une politique culturelle cohérente. A cela il faut ajouter une revendication propre au M.O.C. francophone : participation des mouvements socio-culturels à la gestion de la RTB.

PLURALISME DEMOCRATIQUE ET PACTE CULTUREL

Ces revendications pourraient être reprises telles quelles par un mouvement progressiste structuré. Mais nous devons ajouter que le M.O.C.-A.C.W. exige aussi l'établissement d'une « base légale de financement dans le secteur culturel, fondée sur des critères objectifs ». Nous ne sommes pas contre l'établissement d'une telle base, mais nous croyons que sa fixation et le choix des critères devraient nécessiter des échanges de vues préalables entre progressistes. Ceci ressort nettement du fait que le M.O.C.-A.C.W., dans le même communiqué publié au début mars 1972, s'est prononcé contre le Pacte culturel qui venait alors d'être signé par tous les partis à l'exception de la Volksunie. Or, à travers ce pacte, se pose le problème du pluralisme qui intéresse au plus haut point les forces progressistes dans la mesure même où elles admettent la nécessité de se rassembler tout en conservant leur autonomie.

Que reproche le M.O.C.-A.C.W. au Pacte culturel ? Essentiellement deux choses. D'abord d'ignorer les besoins des groupes sociaux les moins favorisés qui devraient bénéficier d'une politique culturelle leur donnant la priorité. Ensuite de privilégier certains groupes idéologiques et philosophiques alors que « le nombre des membres actifs, le public ou le groupe social auquel on s'adresse et, surtout, les activités déployées, qui sont des critères objectifs, constituent les indications prioritaires et principales sur la base desquelles une organisation peut faire valoir ses droits. » (1)

Mais en quoi la priorité qu'il faudrait réserver aux groupes sociaux les moins favorisés (par l'intermédiaire des organisations socio-éducatives volontaires) devrait-elle diminuer l'importance que le Pacte culturel accorde au principe du pluralisme ?

Nous savons comme le M.O.C. qu'il y a pluralisme et pluralisme. Le pluralisme dans l'action socio-culturelle doit être distingué du pluralisme dans la représentation des tendances ou groupes culturels au sein des institutions (par exemple les Maisons de la Culture où le M.O.C. se sent mal à l'aise.)

Ce qui distingue ces deux conceptions du pluralisme, c'est que

(1) « La Cité », 7-3-1972

la première est dynamique alors que la seconde est statique, c'est que la première procède d'une tolérance démocratique alors que la seconde procède d'une tolérance formaliste. On ne nous soupçonnera pas d'accepter un pluralisme qui implique un égal respect pour Mgr Cardijn et l'écrivain Robert Poulet, pour Aragon et L.F. Céline.

Mais le pluralisme « de représentation » est lié aux rapports des forces de la société telle qu'elle est et on n'améliorera pas ceux-ci en leur tournant le dos. Les faits montrent d'ailleurs que les cercles dirigeants traditionnels ne s'accommodent pas toujours aisément de leurs propres règles, loin s'en faut !

Nous sommes aussi d'avis que les besoins des travailleurs imposent la fixation de priorités en matière de politique culturelle et de crédits. Mais nous ne voulons pas que ces priorités soient établies dans une optique populiste et que l'on mette Picasso en quarantaine sous prétexte que les moins favorisés ne comprennent pas sa peinture. Nous ne voulons pas non plus que ces priorités s'inscrivent dans les limites ridiculement étroites du budget de M. Hanin, car si l'on se résignait à ces limites, on se résignerait au système qui les engendre. Il faut lutter pour un budget de la Culture à la mesure des exigences de l'époque et, en même temps, fixer des priorités d'ordre social (1).

Il est bien évident que le Pacte culturel n'a jamais eu pour but de mettre fin aux injustices flagrantes que le système capitaliste crée dans la vie culturelle comme dans tous les aspects de la vie sociale. Aucun pacte n'aurait d'ailleurs le pouvoir de mettre fin à ces injustices, dont la correction, puis l'élimination dépendent, comme nous l'avons montré tout au long de cet article, des résultats concrets de la lutte des classes. Le Parti communiste a signé le Pacte culturel et cela ne l'empêche pas de soutenir les revendications du M.O.C.-A.C.W. énumérées plus haut ; ce sont deux choses différentes. D'autre part, si le P.C. a pu signer ce pacte, c'est parce que tout un

(1) Dans une déclaration publiée par « La Cité » (9-5-72), le Bureau national du M.O.C. réclame à nouveau une aide prioritaire de l'Etat et déplore avec raison que « le total des crédits affectés aux mouvements d'éducation populaire atteint à peine 10 millions de francs, alors que le secteur des Beaux-Arts dispose de près de 300 millions de francs ». Il fait appel à l'ensemble des organisations ouvrières pour revendiquer la constitution rapide d'un Fonds spécial d'Education ouvrière doté d'un crédit de 1 milliard de francs. Bien entendu, le Parti communiste est tout prêt à répondre favorablement à cet appel. Mais quelle est la pression politique qui s'impose en conséquence ? Le Bureau national du M.O.C. menace de se retirer des Maisons de la Culture et des foyers culturels si ses revendications ne sont pas satisfaites et si, de surcroît, ces organismes ne sont pas refondus complètement à court terme selon les aspirations des associations ouvrières chrétiennes. Nous ne pouvons qu'exprimer notre perplexité devant ce choix tactique étroit qui fait des Maisons de la Culture le bouc émissaire des carences de la politique culturelle de la bourgeoisie et qui se concilie d'autre part sans difficulté avec une attitude pour le moins opportuniste à l'égard du gouvernement en place. Pourquoi n'y a-t-il pas un mot dans la déclaration du M.O.C. sur les cadeaux fiscaux aux trusts et sur l'armement otanien qui coûtent bien plus cher que les Beaux-Arts ?

concours de circonstances a mis les hommes politiques de ce pays devant l'obligation de conclure un accord de compromis que, précisément, les communistes devaient pouvoir signer aussi, un accord d'inspiration très démocratique et très « idéal » par rapport à la réalité présente. C'est ce qui explique que ce pacte, sans cesse violé aujourd'hui, est en quelque sorte en avance sur son temps. Non seulement il ne perdrait rien de sa valeur, mais il commencerait à devenir vraiment applicable le jour où un gouvernement progressiste serait porté au pouvoir en Belgique, car ce gouvernement se baserait nécessairement sur le pluralisme démocratique. Et il resterait encore valable ensuite, car « dans notre pays, la société socialiste sera pluraliste et pleinement conforme à sa vocation démocratique et humaniste ». (1)

Le Mouvement ouvrier chrétien aura besoin du Pacte culturel, surtout en Wallonie, comme nous en avons besoin nous-mêmes. Mais il est probable que l'A.C.W., partenaire flamand du M.O.C., ait plus spécialement tendance à voir les choses autrement. Tous ceux qui ont été mêlés à la négociation du Pacte culturel savent que le C.V.P. ne l'a guère accepté avec enthousiasme. Il a dû jouer le jeu parce qu'il existait une liaison politique entre le pacte et la mise en place des Conseils culturels qui ont été longtemps réclamés uniquement par la bourgeoisie flamande. En tant que parti majoritaire de la bourgeoisie flamande, le C.V.P. a toujours vu dans la « splitsing » culturelle un des instruments principaux de son hégémonie idéologique en Flandre et de son expansion politique à l'intérieur de l'Etat belge. Aussi l'aboutissement de sa revendication a-t-il provoqué la naissance d'un front aussi large que temporaire en faveur de la conclusion d'un Pacte culturel contenant des garanties démocratiques pour les minorités et pour le respect de règles pluralistes. Il revient aux progressistes de lutter pour que ce pacte soit vraiment appliqué. En menant cette lutte, ils trouveront devant eux des adversaires qui ne sont pas différents de ceux qu'ils combattent en d'autres domaines.

Lorsque le M.O.C.-A.C.W. (et sans doute surtout l'A.C.W.) met en avant des critères objectifs tels que le nombre des membres actifs, le public ou le groupe social auquel on s'adresse, en les assortissant d'une condamnation du Pacte culturel, il nous donne l'impression de prendre une position politique qui doit beaucoup plus aux pressions des astucieux chefs de file du C.V.P. qu'aux idées de théoriciens « amis du peuple ». Et si les phrases sur les droits des laissés-pour-compte n'étaient là que pour emballer pareille marchandise, il vaudrait mieux, entre progressistes, reprendre la discussion sur une autre base.

Une politique culturelle progressiste ne peut être que pluraliste. En effet, une telle politique serait tout simplement impossible

(1) « Que veulent les communistes ? », p. 39.

si l'on faisait abstraction des grands courants de pensée qui traversent le monde des années '70 et qui influencent fortement la vie culturelle dans notre pays.

Les marxistes ne pourraient y participer s'ils méconnaissaient, par exemple, les problèmes nouveaux et les évolutions importantes qui caractérisent aujourd'hui l'opinion chrétienne dans son universalité. Mais il est bien évident que la même impuissance frapperait les chrétiens progressistes s'ils prétendaient méconnaître les apports culturels du marxisme sous prétexte que la représentation directe de la pensée marxiste est, jusqu'à nouvel ordre, minoritaire en Belgique.

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas la nécessaire autonomie des tendances progressistes. Mais il faut comprendre que la diversité des conceptions du monde qui les distinguent les unes des autres ne les empêche pas et ne les dispense pas d'opter ensemble pour tout ce qui concourt au triomphe de l'universalité de la culture sur les particularismes et les protectionnismes culturels. Cela signifie l'obligation pour tous les progressistes de faciliter et d'organiser entre eux la confrontation et la lutte des idées en partant d'une vision universelle de la culture. Or, pour qu'il y ait confrontation et lutte, il faut évidemment que les idées aient les moyens de s'exprimer dans un système de démocratie pluraliste. On ne peut ignorer cela lorsqu'on parle de critères objectifs.

Le refus des particularismes et des protectionnismes culturels n'est pas en opposition avec l'épanouissement des cultures nationales. Au contraire, c'est dans l'épanouissement des cultures nationales que se réalise l'universalité de la culture. De même, ce refus n'est pas en opposition avec l'épanouissement de la personnalité culturelle de chaque tendance progressiste. Pas plus qu'elle ne peut être déracinée des peuples qui l'élaborent au cours des siècles, la culture ne peut être extraite des alluvions idéologiques que lui apportent incessamment des courants de pensée qui descendent de l'histoire et s'avancent au rythme de centaines de millions d'hommes.

Quel fédéralisme ?

En s'efforçant de dégager les bases d'un rassemblement des progressistes, le groupe B-Y (*), qui aborde la question sur le plan wallon, a avancé l'exigence, combien légitime, de l'organisation de la Belgique dans un cadre fédéral.

Incontestablement, un des objectifs d'un tel rassemblement, dans les conditions actuelles que connaît la Belgique, et bon nombre de points du programme d'action sont liés à la lutte pour le fédéralisme démocratique dans notre pays. L'approche ne peut se limiter à la Wallonie mais doit tenir compte des implications belges et européennes. La clarté sur cet objectif est d'autant plus nécessaire que nous connaissons actuellement ce que l'on a pu appeler la « régionalisation ambiguë », œuvre des dernières Chambres constituantes.

En d'autres termes, de quel fédéralisme peut se réclamer le rassemblement des progressistes ? Comment inscrire celui-ci dans la réalité des luttes politiques et sociales ?

NECESSITE DE NOUVELLES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES

La structure fédérale de l'Etat, du pouvoir politique répond à l'exigence, souvent avancée, de l'élargissement de la démocratie en ce qu'elle rapproche les décisions, le pouvoir, des masses. Elle peut donc assurer une meilleure participation de celles-ci à la vie politique. L'inadaptation de nos structures actuelles sur tous les plans, entraîne incontestablement un désintérêt, un manque de confiance dans l'action politique. Encore faut-il ne point se faire d'illusions sur les vertus propres d'un type institutionnel qui exprime toujours un rapport de forces dans une société donnée.

Il est évident que la bourgeoisie belge a utilisé la structure de l'Etat unitaire, centralisé, au mieux de ses intérêts. On peut même

(*) Groupe B-Y. « Quelle Wallonie ? Quel socialisme ? ». Ed. Vie Ouvrière et Fondation André Renard.

affirmer que l'Etat unitaire a été, historiquement, et s'est maintenu comme l'expression la plus parfaite de sa domination. D'où la résistance acharnée des conservateurs à toute transformation de l'Etat. Mais il existe aussi nombre d'Etats fédéraux dont le capitalisme monopoliste d'Etat a pu se satisfaire (E.-U., R.F.A. par exemple). De même les envolées lyriques sur l'Europe des régions appelée un jour à se substituer à l'Europe des patries ne mettent guère en péril les structures capitalistes de la petite Europe.

Il n'en reste pas moins que, dans les conditions politiques belges, l'Etat unitaire trouve ses meilleurs défenseurs dans les rangs de la bourgeoisie et du capitalisme. L'évolution irréversible de notre pays vers des formes fédérales qui reconnaissent les droits des deux communautés et des trois régions est freinée avec habileté par les forces qui détiennent le pouvoir. Le cadre fédéral paraît mieux adapté pour assurer la percée démocratique dont parle B-Y que celui des ministères centralisés. Il permet de rapprocher les centres de décision des populations concernées. « Alors qu'un Etat centralisé peut opposer aux forces de progrès un barrage sans fissure, dans un système fédéral, la multiplicité des échelons de pouvoir donne davantage de chances à la contestation » (p. 27). L'idée ainsi exprimée est voisine de celle que nous avons avancée en parlant de centres de contre-pouvoir qui doivent permettre, de l'entreprise à la région, en passant par les communes et les autres centres de vie sociale de notre pays, de mieux contester le pouvoir des monopoles.

CONTENU DE LA LUTTE POUR LE FEDERALISME DEMOCRATIQUE

On ne peut évidemment poser cette exigence de changement dans l'abstrait sans tomber dans le juridisme. Il faut lui donner un contenu économique et social, faire de cette lutte pour le fédéralisme un instrument de modification des structures de tout le tissu de la vie économique, sociale et politique. L'action pour le pouvoir aux régions en Belgique doit se lier étroitement à l'action de toutes les forces dynamiques du pays, à celle de la classe ouvrière en premier lieu, qui conteste le pouvoir dans l'entreprise comme dans les institutions politiques. Elle est, en fait, indissociable de l'action pour le socialisme. Le pouvoir régional, pour être progressiste, doit être populaire.

Nous ne divergeons pas à ce sujet de la conception du groupe B-Y, encore qu'il nous semble que l'affirmation de cette exigence et de ces liens devraient apparaître plus nettement. Le rôle de l'Etat unitaire — instrument de domination des monopoles, fauteurs du développement inégal des régions de notre pays — gagnerait à être mis en évidence avec plus de netteté pour dégager l'adversaire principal. Ce n'est point par attachement à l'idéologie jacobine — pro-

gressiste à son époque, dans sa lutte contre les structures féodales, l'idéologie théocratique, l'intervention extérieure des forces contre-révolutionnaires — que la bourgeoisie chez nous a utilisé l'Etat unitaire et centralisateur. C'est pour asseoir sa domination. Dans les conditions actuelles, l'Etat unitaire constitue le centre de choix pour les puissances financières qui sacrifient à leurs intérêts immédiats le développement harmonieux des régions, subordonnent celles-ci aux exigences de l'industrialisation par pôle. C'est la politique du grand capital et ses applications à travers l'Etat unitaire qui est à l'origine des tensions, des discordes et des oppositions entre régions. C'est l'exploiteur capitaliste qui constitue l'ennemi principal et non le « centralisateur jacobin ».

C'est pourquoi nous voulons nous attacher quelque peu au chapitre XV de l'ouvrage cité (p. 177 et suivantes) consacré à « la fin du centralisme jacobin ». Les auteurs entendent y dégager des perspectives théoriques qui demandent donc à être débattues, avant d'aborder les pages consacrées aux perspectives politiques.

FEDERALISME ET PARTICIPATION AU POUVOIR

Il arrive d'ailleurs que l'on puisse diverger dans l'analyse tout en acceptant certaines propositions qui paraissent en découler. Expliquons-nous. Le procès de la centralisation et de ses méfaits peut nous paraître quelque peu abstrait, trop dégagé des réalités économiques et dissocié du moment historique. On y fait, nous semble-t-il, la part trop belle à la superstructure institutionnelle. Il ne suffit pas de changer les lois pour changer le monde. Notre approche de la question est quelque peu différente. Nous le disons non par amour des disputes d'école mais par souci de clarté. Qu'on nous permette quelques citations de ce chapitre : « La pyramide humaine est désormais trop distendue » (p. 178). Il s'ensuit que les réactionnaires seraient « ceux qui veillent au maintien de la pyramide sociale et à l'extension de la distance sommet-base ». Il serait plus clair de définir les forces qui maintiennent cette pyramide et s'opposent à la participation des masses aux décisions. Les progressistes les plus conscients se voient définir comme « ceux qui ont choisi d'œuvrer en profondeur pour l'avènement des nouvelles formes de décision ». Est-ce seulement la **forme** des décisions qui doit se trouver modifiée ? Et peut-on ranger parmi les progressistes « ceux qui se retrouvent de temps en temps au pouvoir, coupés de la base et prisonniers du système » ? On en arrive à proposer aux progressistes l'objectif suivant : « Si l'on peut accepter l'idée que la société est un champ de forces où jusqu'à présent tout se décide à distance des hommes et de la vie, il « suffirait » (les guillemets sont des auteurs) en quelque sorte d'en déplacer le centre de gravité institutionnel et de le situer désormais à portée du grand nombre » (p. 179). Et d'ajouter : « Ce ne sont pas les finalités qui

font la démocratie mais bien la démocratie qui donne les finalités ».

Ici se pose légitimement une question : Quelle démocratie ? Celle-ci ne peut être abstraite de la réalité des rapports de production. Il n'y a pas de démocratie dans l'abstrait. La valeur des institutions démocratiques dépend toujours du contexte politique général et des rapports économiques et sociaux. Les institutions politiques « idéales » n'auront de valeur que si elles sont liées à l'action politique et sociale progressiste dont elles doivent favoriser l'expression. Prenons l'exemple de l'autogestion dont le thème est abordé à plusieurs reprises par B-Y. Il s'agit d'un moyen particulièrement favorable pour tenter de réduire la distance « base-sommet » qui sépare les producteurs des organes de décision, à la condition que les forces productives ne soient plus aux mains de personnes privées. Si l'appropriation privée des moyens de production subsiste, l'autogestion n'est plus qu'une forme de participation, d'association capital-travail qui n'a rien de commun avec l'expérience yougoslave.

Comment donner aux institutions politiques une fonction « de coordination et d'arbitrage entre les collectivités libres » (p. 182) si le pouvoir économique reste entre les mains de quelques-uns ?

Excellamment, B-Y relèvent que « l'évolution technologique accroît sans cesse le gigantisme des structures et simultanément la centralisation des décisions ». (p. 180) Le fédéralisme va-t-il pouvoir empêcher cette évolution ? Certes, « le centralisme reproduit sur le plan politique les rapports de forces nés du régime économique et dès lors la structure de classes » (p. 181) Mais le fédéralisme est-il à l'abri, « en soi », « par nature », d'une telle évolution ? La structure fédérale aux Etats-Unis ou en Allemagne fédérale n'a pas empêché le développement de l'énorme pouvoir des monopoles qui ont fait de ces pays les modèles du capitalisme monopoliste d'Etat. Cependant, ce qui reste vrai dans nos conditions politiques, c'est que « le centralisme apparaît comme l'instrument privilégié de la fixation de l'ordre social, de sa conservation et, si nécessaire, de la répression ». (p. 181) Ce qui est vrai, c'est la convergence fondamentale qui s'inscrit dans la réalité des luttes politiques et sociales entre les actions ouvrières contre le capitalisme et les actions contre les structures contraignantes comme celles de l'Etat centralisateur. Il est donc nécessaire de faire le procès du centralisme et du « rôle de l'argent » dans notre société ; pourquoi, plus simplement, ne pas dire du capitalisme ? Il faut, nous semble-t-il, se garder des illusions sur les mérites intrinsèques du fédéralisme que les auteurs appellent externe (fédéralisme des institutions). C'est la politique du grand capital, son application à travers l'Etat unitaire qui est à l'origine des tensions communautaires, des oppositions entre régions.

Dans le même chapitre, B-Y, conscients des limites des réformes institutionnelles, proposent le « fédéralisme idéologique », interne

ou vertical. La formule d'André Renard « fédéralisme et réformes de structures » nous paraît cependant mieux dégager les objectifs actuels d'une action concrète des progressistes. La lutte pour le fédéralisme est inséparable de l'action anti-capitaliste si elle veut conserver son caractère progressiste, sans quoi la bourgeoisie pourra très bien s'en accommoder, comme le montrent d'ailleurs les concours, les appuis apportés au Rassemblement Wallon, dont le caractère interclasse affaiblit toujours les positions sur le plan social.

Nous liions également l'action pour le fédéralisme à celle pour le contrôle ouvrier. Instruits par l'expérience, nous savons que la mise en place de nouvelles institutions ne résoud pas les problèmes de la participation des masses à l'exercice du pouvoir. La tendance à se bureaucratiser, à perdre le contact avec la base est profonde, permanente, pourrait-on dire ; seule une action politique constante développant la conscience des citoyens, leur assurant les conditions d'une participation effective aux décisions, peut y obvier. Aussi l'essentiel nous semble être, sans tomber dans un pragmatisme étroit, d'envisager l'action pour le fédéralisme dans les perspectives concrètes. B-Y le tentent d'ailleurs également.

LES CONTOURS DE LA BELGIQUE FEDERALE

Les auteurs n'ont pas de peine à montrer les limites de la révision actuelle de la Constitution, ses ambiguïtés et démontrent de manière convaincante qu'il faut aller beaucoup plus loin. L'unitarisme reste l'adversaire même et surtout lorsqu'il se présente sous des formes insidieuses qui, sous le couvert de réformes, de mesures de décentralisation, sauvegardent les fondements essentiels de l'Etat unitaire en matière économique. C'est la mise en pratique de la vieille formule conservatrice : changer pour que rien ne change.

L'effort actuel de modernisme et d'adaptation tend surtout à conserver l'essentiel du pouvoir centralisé en multipliant les nouveaux organismes consultatifs, les organes dotés de peu de pouvoirs, les « étages » institutionnels. On dilue l'aspiration à des structures régionales, on utilise les divergences entre communautés pour maintenir l'essentiel de l'appareil d'Etat au niveau central.

Les auteurs ont donc raison de présenter un schéma clair de structure fédérale, en précisant les attributions des diverses compétences. Ils apportent ainsi la démonstration qu'une réforme réellement fédérale simplifierait beaucoup l'organisation des pouvoirs publics. L'énoncé de principes clairs, simples, permettrait à chaque citoyen de s'orienter face au pouvoir.

Nous avancerons deux observations cependant : au sujet des finances, il importe d'accorder un pouvoir fiscal réel aux régions, c'est la garantie d'une véritable autonomie. La formule la meilleure nous paraît être de transférer de l'Etat aux régions un pouvoir fiscal

substantiel. Les formes de subsides permanents par les instances supérieures permettent de limiter les initiatives régionales. Ce principe de la fiscalité régionale posé, il faut évidemment dégager des mécanismes qui permettent d'exprimer la solidarité entre régions pour assurer une croissance équilibrée. C'est précisément la structure fédérale qui peut le mieux répondre à cette exigence.

Autre remarque au sujet des délégations de pouvoirs à la petite Europe. Notre optique diverge de celle des auteurs. Le discours sur l'Europe des régions, nous l'avons dit, apparaît, dans l'état actuel de la construction européenne, comme une fuite en avant. Les réalités nationales ne sont pas près de disparaître et l'Europe des six ou des dix ne dispose actuellement d'aucun organisme démocratique qui permette un contrôle des citoyens sur son orientation. Le poids des exécutifs centralisés y est encore plus lourd que dans les Etats nationaux et c'est à cet échelon sans doute que le divorce entre la base et le sommet, entre le citoyen et le centre de décision est le plus criant. Il ne s'agit pas de prôner un étroit repli national ou régional mais de voir les limites et les dangers de l'actuelle construction européenne dominée par le grand capital. Il nous paraît donc que tout abandon du futur pouvoir régional à des organismes européens ne peut être envisagé avant que ces institutions ne soient démocratisées et que les citoyens ne disposent de véritables possibilités de contrôle et de participation aux décisions.

LES COMMUNISTES ET L'ACTION POUR LE FEDERALISME

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler brièvement la position des communistes à ce sujet ; les points de convergence avec les idées et surtout les objectifs proposés par B-Y sont nombreux. Notre XIX^e congrès (Ostende) a rappelé dans ses thèses l'exigence du fédéralisme démocratique. Au XX^e congrès (Charleroi), nous soulignons la nécessité de battre l'unitarisme autoritaire en donnant aux régions du pays des pouvoirs démocratiques réels, sans cesse accrus, étape vers le fédéralisme, en liaison étroite avec l'action à la base. Il importe, disions-nous, que les communistes s'attachent, avec les forces avancées du mouvement ouvrier et démocratique, à mieux assurer la lutte pour l'octroi aux régions de pouvoirs démocratiques réels, à l'action pour armer les travailleurs de droits économiques et politiques nouveaux, en prônant le contrôle ouvrier à tous les échelons. Tout en précisant les étapes de l'action pour le fédéralisme, les communistes soulignaient l'entente nécessaire des progressistes des trois régions et rejetaient la surenchère de type nationaliste et chauvin à laquelle se livrent, sous l'étiquette fédéraliste, les formations linguistiques issues de la crise des partis traditionnels.

Depuis lors, l'action des communistes au Parlement, dans les discussions qui ont précédé la révision de la Constitution, dans les

régions, s'est poursuivie avec le double souci d'aider au développement du fédéralisme démocratique et de lutter contre le séparatisme, l'exacerbation des chauvinismes qui dressent les travailleurs les uns contre les autres. La recherche de rapports nouveaux, d'une collaboration sur une base nouvelle des progressistes de tout le pays nous paraît capitale. Dans cette optique, il faut se prononcer nettement contre le séparatisme alimenté par l'idéologie bourgeoise qui vise à affaiblir le mouvement ouvrier, à le diviser par le nationalisme. Nous ne pouvons en effet perdre de vue qu'en Belgique, les deux communautés ont réussi à mener ensemble des luttes importantes et que les succès substantiels ont été remportés contre la bourgeoisie lorsque les travailleurs des trois régions étaient unis sur des objectifs communs. Les échecs ou les reculs furent souvent le fruit des divisions.

Mais il faut aussi se garder des considérations purement théoriques selon lesquelles « le fédéralisme en tant que tel ne peut résoudre le problème des travailleurs wallons » (1). Outre le fait que cette manière de poser un problème économique et politique fort réel laisse le champ libre aux tentations nationalistes étroites et sépare la classe ouvrière de certains de ses alliés potentiels, elle conçoit le « fédéralisme en tant que tel » comme une abstraction et masque le fait que le combat, qui a déjà connu ses premiers engagements, ne sera progressiste que s'il est un combat pour un fédéralisme concret.

A ce combat, ce qui a fait défaut, c'est l'instrument politique adéquat.

La tâche des progressistes est précisément de dégager la solution politique d'entente que constitue le fédéralisme démocratique face au grand capital, préoccupé exclusivement de la poursuite du profit maximum et de la consolidation de son pouvoir. Tout en misant sur l'essor économique des pôles de croissance en Flandre, ce dernier spéculé sur les dissensions communautaires pour renforcer l'emprise de l'Etat unitaire aménagé. Dans cette optique, B-Y dépasse le régionalisme étroit et aborde le problème de Bruxelles.

BRUXELLES DANS L'OPTIQUE FEDERALISTE

Bruxelles a longtemps été utilisée par les forces unitaristes pour faire obstacle à toute évolution vers le fédéralisme. La complexité du problème posé par la capitale et l'ensemble de la région bruxelloise oblige les progressistes des trois régions du pays à dégager une solution durable, non point contre ou sans la région de Bruxelles mais avec celle-ci. Dialogue nécessaire entre les Bruxellois

(1) « Mai », n° 23, p. 13.

et les deux grandes communautés. Mais pour le favoriser, il faut, nous disent les auteurs, détruire des mythes, des idées toutes faites et tenter d'esquisser la place de Bruxelles dans une Belgique fédérale. La tâche n'est pas simple. Sans partager leur point de vue sur toutes les questions abordées, il nous paraît audacieux de parler par exemple à Bruxelles d'une « communauté unique, homogène et solidaire » (p. 192) et de considérer les Flamands de Bruxelles comme des immigrés ; il faut souligner le mérite de la tentative, son ouverture d'esprit. La francisation de Bruxelles est le fruit d'une contrainte sociologique aujourd'hui acceptée, montrent les auteurs, et les Flamands de Bruxelles ne constituent pas « une ville dans la ville ». Les formules arbitraires de parité artificielle, de contrainte administrative sont vouées à l'échec et ne peuvent qu'attiser les affrontements, les tensions qu'il faut précisément dépasser. Dans la recherche d'une solution, B-Y, tenant compte avec réalisme des données politiques de notre pays (p. 199) affirment qu'une large consultation populaire sur le rattachement à Bruxelles risquerait de provoquer de profonds déchirements dans le peuple flamand autour de Bruxelles. Nous voilà loin de certaines affirmations démagogiques et faciles. Ils ajoutent que la négociation nécessaire ne peut aboutir à un déni de justice. Dès lors, on peut trouver des éléments d'une solution négociée dans la consultation limitée à certaines communes ou parties de communes autour de l'agglomération, sans favoriser le fameux phénomène de la tache d'huile. Eviter les discordes interminables entre Wallons et Flamands, la « petite guerre » institutionnalisée par la Constitution, en fixant les limites qui permettent à chaque communauté, à chaque région de disposer d'elle-même, fixer un périmètre définitif à la région bruxelloise dans des conditions démocratiques, est la première condition d'une solution au problème de Bruxelles. Pouvons-nous rappeler que notre proposition de statut de Bruxelles s'inscrivait dans cette perspective et proposait pareille consultation.

A juste titre, B-Y estiment (p. 201) qu'il ne faut pas, dans l'optique du dialogue et de la recherche d'une solution négociée, créer une région bruxelloise à l'image de sa région économique dont les contours sont fatalement plus larges que les limites politiques entre communautés. Bruxelles n'est pas menacée d'être étouffée économiquement par des limites administratives. Bruxelles n'exige point de grandes surfaces pour son développement. En réalité, la fuite des habitants hors de la ville, le dépeuplement du centre urbain et demain des faubourgs sous la pression des autoroutes de pénétration, est la conséquence des orientations capitalistes qui défigurent les villes, et de son accessoire, la spéculation foncière qui les mutile. Un régime foncier progressiste, un plan d'aménagement démocratique pourraient apporter des solutions au phénomène de la tache d'huile qui est loin d'être irréversible. Réclamer pour Bruxelles l'autonomie politique mais non la suzeraineté économique nous paraît une excellente formule surtout si l'on sait que l'essentiel des états-majors des grandes sociétés nationales et multinationales ont leur siège dans la capitale. Mais le problème qui n'est guère

abordé est celui des moyens politiques, des alliances nécessaires pour dégager cette solution dans le contexte bruxellois. Problème difficile, il est vrai, que nous n'avons pas la prétention de résoudre ici. Mais il nous paraît nécessaire de renoncer clairement aux formules équivoques comme celle de la « solidarité Bruxelles-Wallonie », entretenues par le R.W.-F.D.F. Autre chose est de manifester sa solidarité avec les revendications démocratiques des Bruxellois. En fin de compte, c'est en s'appuyant sur les notions de classes que l'on peut avancer. Il n'y a pas une Wallonie par essence démocratique et socialiste et une Flandre condamnée à être réactionnaire et impérialiste. Il y a une bourgeoisie plus habile qu'on ne l'imagine à favoriser et se jouer des antagonismes pour perpétuer sa domination et il y a des régions où les rapports de forces entre progressistes et conservateurs, entre forces anticapitalistes et tenants des monopoles sont différents.

Les pages consacrées au statut futur de Bruxelles nous paraissent moins convaincantes lorsqu'elles tentent de calmer les appréhensions de Bruxellois au sujet de l'avenir de leur ville en affirmant que ce que Bruxelles perdra de l'administration centralisée, elle le récupérera grâce au rôle de siège des institutions européennes, des entreprises multinationales. Bruxelles a incontestablement une vocation de grande ville du secteur tertiaire sans pour autant abandonner son avenir industriel et son rôle de capitale nationale. Mais sur ces perspectives, le débat reste ouvert.

UNE ETAPE IMMEDIATE : DES POUVOIRS REELS AUX REGIONS

Nous n'arrêterons pas ces notes sans saluer l'effort déployé pour proposer à tous les progressistes « un objectif immédiat à court terme : l'application de l'article 107 quater » (Ch. XVIII) dans le sens d'une décentralisation véritable, étape vers le fédéralisme. On voudra bien se rappeler ici que seuls les communistes se sont opposés fermement à la dissociation entre la réalisation de l'autonomie culturelle et la création effective des régions. En fait actuellement, les partis au pouvoir tentent de rendre la réforme régionale aussi peu gênante que possible pour le pouvoir unitaire, les réformes institutionnelles réalisées aggravent la dispersion et la confusion des pouvoirs entre organes anciens (les provinces que l'on renforce..., les communes que l'on fusionne timidement et que l'on fédère par des marchandages peu glorieux) et les organes nouveaux (conseils culturels, régionaux qui n'ont pas encore vu le jour, économiques régionaux, agglomérations et fédérations de communes, et sans doute l'énumération est-elle incomplète...). Il y a là une source de désordre et d'anarchie qui risque d'assurer la concentration de fait des pouvoirs aux mains de l'exécutif au prix de l'exacerbation des tensions entre communautés et régions. Ajoutons que le verrou que le P.L.P. a réussi à imposer en empêchant les

régions de lever des impôts, montre combien la bourgeoisie s'efforce de freiner toute évolution réelle vers un véritable régionalisme.

Lutter pour les pouvoirs réels aux régions est donc une première tâche nécessaire. Une autre consiste à renforcer les administrations locales qui doivent reconquérir une autonomie réelle par les fusions et la création de grands ensembles.

Pour nous, et pensons-nous, pour tous les progressistes, le fédéralisme démocratique n'est pas seulement institutionnel et culturel. Il va bien au delà d'un régionalisme « technique » dont le compromis gouvernemental a réalisé une première mouture. Il exige une stratégie articulée dans les trois régions sans perdre de vue les implications nationales. C'est en prenant appui sur ce qui pourra être arraché dans l'immédiat que l'action pourra se développer, transformant des concessions purement techniques en victoire fédéraliste. Action de longue haleine, essentielle dans la lutte contre la dictature du grand patronat et des puissances financières qui dominent le pays.

***Une suggestion au groupe B-Y
et à toutes les forces progressistes :***

***Elaborer ensemble
une nouvelle politique internationale***

Dans un numéro précédent des « Cahiers Marxistes », nous avons publié des documents de portée générale, s'adressant aux progressistes dans leur ensemble et au groupe B-Y en particulier.

Ces textes (1) étaient exempts de toute intention polémique. Ils avaient pour seul but d'élargir en tous cas, d'élever si possible le débat en cours sur l'indispensable union des forces de progrès, des forces objectivement anticapitalistes de notre pays.

En outre, ils n'étaient pas essentiellement braqués sur les questions internationales. Bien au contraire, leur fil conducteur était l'étude du pluralisme des partis et des tendances dans la marche vers une démocratie moderne d'abord, vers une société socialiste démocratique ensuite.

Cependant, l'idée du pluralisme des partis et tendances progressistes implique, inéluctablement, la capacité des partis et des tendances en question d'élaborer, dans tous les domaines fondamentaux de la gestion d'un pays donné, des programmes communs (à brève, à moyenne et à longue échéance) ayant pour caractéristique de modifier l'ordre existant et contesté.

La chose est vraie, notamment, en matière de politique internationale.

(1) Des passages des résolutions du Congrès de Liège du Parti Communiste de Belgique (1960) et un passage des résolutions de son Congrès d'Anvers (1963).

C'est sur ce terrain que nous voudrions engager une discussion critique, plutôt qu'une polémique proprement dite, avec le groupe B-Y, dont le livre « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? » nous semble comporter quelques imprécisions et lacunes gênantes, plus particulièrement en son chapitre XIX, intitulé « L'Europe et le monde ».

Si on nous demande quelle est la différence entre une discussion critique et une polémique proprement dite, on croira sans doute nous tendre un piège.

Pourtant, la nuance n'est pas difficile à déceler.

La polémique est un combat dont les règles changent au gré des combattants et qui, comme tout combat, possède sa logique interne : celle de l'escalade. Il ne suffit pas de vouloir être loyal pour l'être véritablement. La tentation de se servir d'une phrase ou d'un mot pour en assassiner son interlocuteur est toujours grande. Elle peut devenir irrésistible.

La discussion critique recherche, au-delà et en dépit des divergences, les points de rencontre. Sa réussite n'est pas inévitable, mais son échec éventuel présente cette qualité rare de n'être pratiquement jamais irrémédiable.

LE REPROCHE ESSENTIEL

Le reproche essentiel que nous adressons à « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? », en matière de politique internationale, est de n'offrir, aux forces progressistes, ni le schéma ni même l'esquisse d'un vrai programme.

Certes, le groupe B-Y dénonce le caractère nuisible des blocs militaires et s'insurge contre les ingérences étrangères, d'origine américaine notamment. En outre, ses intentions à l'égard du Tiers Monde sont d'une indéniable générosité. Trois bases valables d'un rassemblement des progressistes sont ainsi évoquées. Mais est-ce bien suffisant ?

Nous ne le croyons pas. Il y a dix ans, on aurait pu applaudir. Aujourd'hui, il faut chercher plus loin et plus profond.

Dans quelles directions ? Nous allons essayer de le dire, en partant de certaines idées avancées par le groupe B-Y.

PAR OU COMMENCE-T-ON ? PAR L'ETAT OU PAR LA REGION ?

« ... la politique internationale de la Belgique est conditionnée par l'existence de deux communautés culturelles, dont les aspirations ne concordent pas toujours. Dans le cadre de l'Europe qui se

construit, la Wallonie n'a aucun intérêt à voir se développer l'union bénéluxienne où elle ne peut être que minorisée. Tout l'attire au contraire vers la France et l'Allemagne, dont elle est le trait d'union géographique. » (2)

Si nous citons ce texte, c'est parce qu'il souligne assez clairement une équivoque qui subsiste tout au long du chapitre « L'Europe et le monde » de l'ouvrage qui nous intéresse.

On ne sait jamais — et peut-être le groupe B-Y lui-même n'est-il pas fixé sur ce point — si l'on y parle d'une politique étrangère propre à la Wallonie seule ou valable pour la Wallonie dans le cadre de l'Etat belge tel qu'il est, ou bien d'un Etat belge fédéraliste et démocratique, ou bien encore d'un Etat belge fédéraliste et socialiste.

Comment les communistes, eux, voient-ils les choses ?

D'abord, ils ne nient pas que l'existence de deux communautés culturelles ait pu et puisse encore avoir une influence sur la politique internationale de la Belgique. Il est indéniable, par exemple, que l'attitude officielle de neutralité à l'égard du fascisme, dans l'immédiat avant-guerre 1940-1945, n'était pas sans rapports avec une évolution tragiquement faussée des aspirations légitimes du peuple flamand.

Mais est-ce là l'essentiel ? Nous ne le pensons pas.

La politique internationale de la Belgique est conditionnée par l'activité de groupes capitalistes dictatoriaux, qui se moquent pas mal des intérêts particuliers des Flamands, des Wallons, des Bruxellois, et qui depuis un quart de siècle sont enclins à une servilité constante à l'égard du capitalisme étranger dominant : le capitalisme américain.

Si le rassemblement des progressistes aspire à devenir, en Wallonie et ailleurs, une force d'opposition de type nouveau, un contre-pouvoir efficace, en attendant de s'emparer de certains leviers du pouvoir et enfin de tout le pouvoir, il doit se donner un programme qui concerne l'Etat belge, qui concerne tout le pays et tous ses citoyens : sécurité de la Belgique, écartement du danger nucléaire, organisation de la paix mondiale ; reconquête d'une indépendance politique et économique qui nous manque toujours davantage ; démocratisation de l'Europe occidentale et de ses organismes constitués ; sécurité européenne ; rénovation et élargissement du système d'alliances... Nous en passons.

Au cours des batailles populaires de grande envergure qui devraient se livrer, sur ces terrains, contre les forces rétrogrades pro-otaniennes du grand capital, les intérêts particuliers des grandes

(2) « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? », p. 214.

régions du pays pourraient être, sans aucun doute, envisagés et défendus avec plus de précision. Sauf exception fort peu probable, cependant, ce serait par les objectifs généraux qu'il faudrait commencer.

Le fédéralisme populaire qui est le nôtre et celui du groupe B-Y est un moyen d'unir un pays et des travailleurs divisés par l'unitarisme réactionnaire. Ne l'oublions jamais — surtout quand nous affrontons des puissances internationales de première grandeur et des problèmes européens et mondiaux d'une infinie complexité.

« REALPOLITIK » ET AVENIR DE L'EUROPE

« Mettre en échec la « realpolitik » de Washington et de Moscou, ce serait rendre le monde plus respirable pour les hommes de progrès ».

Telle est la tâche qu'assigne le groupe B-Y (3) à une Europe occidentale démocratique dotée d'un pouvoir politique fédéral et suffisamment puissante pour être « l'amie sûre de toutes les nations faibles » du Tiers Monde et d'ailleurs.

Ici, l'équivoque frise le mystère.

Il est difficile, en effet, de donner une définition compréhensible (nous ne disons même pas : scientifiquement valable) de ce que le groupe B-Y baptise : « realpolitik » de Washington et de Moscou.

Il est difficile, ensuite, de dessiner aujourd'hui le visage d'une Europe occidentale démocratique, alors que dans les Communautés européennes existantes, les consortiums capitalistes font la loi et ne laissent, aux organisations populaires et ouvrières (aux syndicats par exemple) que des strapontins de passagers de seconde classe.

Il est difficile, enfin, de désigner à la Belgique (ou à la Wallonie, c'est selon) sa place dans un système de sécurité européenne (que le groupe B-Y recommande au passage) à partir des deux postulats précédents.

En manipulant ces questions, nous pourrions entrer dans le domaine de la polémique à l'état pur.

Nous ne le ferons pas. Nous expliquerons plutôt ce que le Parti Communiste de Belgique entend proposer aux forces progressistes de notre pays, comme base de discussion d'une politique internationale nouvelle. Avec les risques que cela comporte, bien entendu, y compris le risque de se tromper.

(3) « Quelle Wallonie ? Quel Socialisme ? », p. 223.

D'ABORD, PARTIR DE LA REALITE

Il est erroné historiquement parlant, et politiquement dangereux, d'accuser de tous les maux l'affrontement des deux géants thermonucléaires, Moscou et Washington.

La politique de l'équilibre dans la terreur, qui n'en est plus à son paroxysme mais dont les séquelles se font toujours douloureusement sentir en tous les points du globe, a été lancée à Fulton par Winston Churchill, et figolée ensuite par Paul-Henri Spaak, à une période où les U.S.A. étaient la seule puissance nucléaire existante.

De même, c'est la création de l'O.T.A.N. qui a lancé la mode, si l'on peut ainsi s'exprimer, de la division du monde en blocs militaires. Le Traité de Varsovie n'est venu que longtemps après, et sa charte de base lui assigne clairement un rôle défensif et passager, ainsi que la mission de trouver les moyens politiques de se dissoudre au plus vite.

Ces rappels sont utiles. Ils permettent de mieux voir la réalité actuelle.

D'une part, il y a les U.S.A., puissance capitaliste dominante, et les alliés de leur impérialisme, de leur néo-colonialisme, de leur acharnement à soutenir et à créer des régimes de terreur et à poursuivre les plus criminelles et les plus absurdes aventures militaires. Ces alliés se trouvent partout où le régime capitaliste domine ou garde des racines — dans les pays pauvres du Tiers-Monde et d'Europe comme dans les pays riches, soit dit en passant. Et la Belgique, il ne faut pas l'oublier, compte parmi les alliés en question. Elle a joué un rôle actif dans la création de l'O.T.A.N., dont elle héberge l'Etat-Major.

D'autre part, il y a l'U.R.S.S. et les pays socialistes, plus les gouvernements et les forces populaires organisées ou non qui veulent la fin des aventures militaires et de la division du monde en blocs rivaux, la fin du néo-colonialisme et de l'impérialisme. Soulignons avec joie que des forces de ce genre existent même aux U.S.A.

Les progressistes de notre pays sont-ils bien sûrs d'être réellement, et non pas avant tout d'une manière sentimentale, du côté de la paix ?

Cette question peut paraître outrecuidante, certes, mais enfin les faits sont ce qu'ils sont. Il n'y a pas si longtemps que la majorité des travailleurs et de démocrates de notre pays adhéraient sans réticences à la politique otanienne inspirée par les U.S.A. Ces mêmes travailleurs et démocrates ont-ils eu la capacité, depuis, d'élaborer ensemble une politique à eux, distincte de la politique pro-américaine et décapée de l'anticommunisme et de l'antisovié-

tisme issus de la « guerre froide » ? Pas encore, et c'est là que le bât blesse.

Ici nous touchons du doigt **nos responsabilités** : c'est moins facile mais infiniment plus concret que de s'en référer à une abstraction baptisée « realpolitik » et concernant deux capitales lointaines.

Quant à l'Europe occidentale, celle des Communautés à Six ou davantage, c'est une réalité en développement, qu'on ne peut nier et que les progressistes — nous sommes d'accord là-dessus avec le groupe B-Y — doivent envisager sans pessimisme ni désespoir.

L'Europe occidentale d'aujourd'hui n'en reste pas moins celle des trusts et celle des pays fondateurs et membres de l'O.T.A.N. Les forces ouvrières et démocratiques d'Europe occidentale, prises en bloc ou pays par pays, sont loin d'être politiquement et idéologiquement unies. Les syndicats affiliés à la C.I.S.L. et à la F.S.M. essaient de se rapprocher, non sans certains succès mais on ne peut dire que la coordination de leurs luttes soit déjà organisée. Les partis communistes, depuis 1957, se sont réunis pas mal de fois pour « ajuster le tir », mais ils sont conscients de n'être pas au bout de leurs travaux. D'autres formations ouvrières ou démocratiques doivent en être encore aux premières réflexions vraiment profondes quant à une doctrine européenne cohérente et adaptée aux situations nouvelles. Nous ne disons rien de la polémique entre partisans de l'Europe supranationale et de l'Europe des Etats : à chaque jour suffit sa peine.

Tout ce qui précède démontre bien que les forces progressistes ne sont pas près de prendre le pouvoir en Europe occidentale et que celle-ci, par conséquent, même dotée d'un gouvernement fédéral et en dépit de ses immenses possibilités, n'est pas inévitablement appelée à devenir de façon automatique et à court terme une puissance mondiale de paix, « amie sûre de toutes les nations faibles ».

Pour en arriver là, il faut élaborer et exécuter un programme. Un programme où la Belgique et le rassemblement de ses forces progressistes trouvent leur place.

O.T.A.N. ET EUROPE DES TRAVAILLEURS : DEUX NOTIONS ANTAGONISTES

Les consortiums capitalistes font la loi en Europe occidentale et dans ses Communautés, avons-nous dit plus haut. Les forces progressistes doivent donc tout naturellement songer à la création, ou plus exactement encore à la conquête et à la construction d'une Europe des travailleurs, d'une Europe gérée plus démocratiquement que ce n'est le cas de nos jours.

C'est là une vérité première, très importante. Elle ne doit pas

en masquer une autre, plus importante encore, à savoir que le joug capitaliste, impérialiste, réactionnaire qui pèse le plus sur les peuples d'Europe occidentale est celui de l'O.T.A.N. et des Etats-Unis.

U.S.A. et O.T.A.N. ne se sont pas contentés de maintenir en vie les régimes fascistes d'Espagne et du Portugal, mais ils ont créé de surcroît le régime fasciste grec. Partout, ils appuient les tendances rétrogrades et bellicistes et si, en Allemagne fédérale, les forces populaires et politiques favorables à la paix ont mis si longtemps à se dégager et rencontrent encore tant de difficultés, ils en sont les principaux coupables.

Les forces ouvrières et démocratiques d'Europe occidentale, et celles de notre pays en particulier, commettraient donc une erreur grave si elles ne voyaient pas clairement que l'Europe des travailleurs, d'une part, l'O.T.A.N. et l'ingérence américaine d'autre part, sont des notions antagonistes. Il ne suffit pas de constater au passage que l'existence de blocs militaires rivaux est nuisible. Il faut « balayer devant sa propre porte » et voir que les progressistes de notre pays n'accompliront pas leur tâche européenne s'ils ne s'acharment pas, d'abord, à éloigner la Belgique de l'O.T.A.N. et l'O.T.A.N. de la Belgique.

Cela étant dit, il nous semble qu'un Parlement européen élu au suffrage universel et direct serait chose excellente et permettrait à chacun des Etats concernés de s'affirmer avec une fermeté et une originalité accrues. Une sorte de droit de veto, accordé aux parlements nationaux, sauvegarderait la souveraineté déjà augmentée des pays en cause. Ce système pourrait d'ailleurs permettre de se dégager du dilemme : « Europe supranationale ou Europe des Etats ». C'est une Europe pacifique et populaire qu'il faut, et non une Europe de robots.

Par ailleurs, avant même d'en arriver à cet objectif de toute première grandeur, beaucoup est à faire pour assurer la présence active des organisations ouvrières et populaires dans les organismes européens tels qu'ils sont aujourd'hui. Là, le besoin d'une unité syndicale européenne se fait sentir. Croit-on que cette unité puisse se réaliser si on ne se débarrasse pas de la tutelle exercée par certains chefs américains sur la C.I.S.L. ?

Beaucoup de réflexions sur ce point pourraient encore nous venir à l'esprit. Nous n'en ferons qu'une seule, dont le rapport avec ce qui vient d'être dit n'est peut-être pas évident à première vue, mais est cependant très réel.

Cette réflexion a trait à tout ce qui se dit parfois de l'Europe des Régions. Nous ne croyons pas à la valeur de cette dernière formule. Au moment où doit s'organiser une vaste coalition des travailleurs et des démocrates de toute l'Europe occidentale, y compris pour régler des problèmes économiques et sociaux communs — celui de l'emploi entre autres — le jumelage de la Picardie et du Bori-

nage, ou celui de la région de Liège avec la Ruhr ne nous semblent pas constituer des solutions valables. De même, nous ne croyons pas que l'hypothétique qualité de « trait d'union géographique » entre l'Allemagne et la France, attribuée par le groupe B-Y à la Wallonie, autorise celle-ci et ses travailleurs à croire qu'ils pourront marcher seuls vers le socialisme dans une Europe occidentale dont on sait qu'aujourd'hui elle est réfractaire à ce genre de démarches.

NEUTRALITE ACTIVE ET SECURITE EUROPEENNE : DEUX NOTIONS QUI PEUVENT SE COMPLETER

Si l'on est d'avis que l'Europe des trusts doit devenir l'Europe des travailleurs, si on croit que l'Europe occidentale doit se libérer de la tutelle de l'O.T.A.N. et des U.S.A., il est indispensable de se poser deux questions.

La première : quelle politique notre pays doit-il adopter dans un monde délivré de l'affrontement quotidien des blocs militaires opposés ?

La seconde : l'Europe occidentale doit-elle fermer ses frontières et devenir une Troisième Force, ou aspirer à des relations pacifiques avec tous les pays de l'Europe socialiste, dans le but de former avec eux une puissance de paix et de coopération entre les peuples ?

On pourrait penser que les deux questions n'en font qu'une, mais ce n'est pas vrai à cent pour cent.

Dans l'actuelle situation d'équilibre mondial et européen des forces de paix et de guerre, de progrès et d'exploitation, de libération et de néo-colonialisme, notre pays doit choisir et suivre une voie qui lui soit propre.

Cette voie, selon nous, est celle de la neutralité active (4).

(4) Voir, aux pages 33, 34 et 35 de la brochure « Que veulent les communistes ? » les textes suivants :

Dans la réalisation de cette politique, la Belgique gagnerait la liberté d'exprimer la volonté pacifique de ses citoyens et de sauvegarder comme elle l'entend sa propre sécurité. Elle y gagnerait de pouvoir ouvrir l'éventail par trop fermé de ses débouchés économiques.

Quelle serait sa place dans un système de sécurité européenne ? Les communistes répondent à cette question par la définition d'un statut nouveau, dit de neutralité active, et dont voici la définition :

1. La Belgique adopte et développe une politique étrangère autonome, dite de neutralité active, s'inscrivant dans la perspective de la dissolution des blocs militaires opposés et de la conclusion d'un pacte de sécurité collective recueillant l'adhésion de tous les pays d'Europe, quel que soit par ailleurs l'actuel statut international de ces pays.

2. La Belgique se délie de ses obligations envers l'O.T.A.N. et l'Alliance Atlantique et met fin à sa dépendance politico-militaire à l'égard de Washington et de Bonn. Elle jette ainsi les bases de son nouveau statut : souveraineté, indépendance.

Elle implique en premier lieu la rupture avec l'O.T.A.N. et se résume en trois idées directrices : indépendance, souveraineté, liberté de choisir une position originale à l'égard de tous les pays, des U.S.A. à l'U.R.S.S. et au Vietnam en passant par tous les Etats socialistes et tous les pays du Tiers-Monde (5).

Elle implique en second lieu que l'Europe occidentale, débarrassée de sa division en blocs rivaux, doit contribuer à la création de l'Europe véritable, celle au sein de laquelle les forces populaires des pays capitalistes et socialistes pourraient constituer, non pas une Troisième Force ou un Bloc de plus, mais un élément décisif de paix, de progrès, de libération des peuples à l'échelle mondiale.

DISCUTONS

Nous venons de dessiner, dans les lignes qui précèdent, le programme du P.C.B. en matière internationale. Ce programme n'est pas conçu comme un assemblage de dogmes. Son seul mérite — mais ce mérite est grand — est d'être extrêmement clair dans ses grandes lignes et dans certains détails. Il constitue une bonne base de discussion. Souhaitons que la discussion commence vite, avec les camarades du groupe B-Y et tous les autres progressistes de ce pays.

3. La Belgique, indépendamment de son action pour la sécurité européenne, garantit sa propre sécurité en négociant un ensemble de traités bilatéraux.

4. La neutralité active implique des relations plus larges et plus diverses avec tous les pays du monde.

5. A l'O.N.U. et dans les rencontres et assemblées internationales, la Belgique favorise en toute occasion les solutions de désarmement, de négociation, de liberté, de progrès. Elle combat les aventures militaires, les entreprises néo-colonialistes et néo-fascistes de toute espèce, le racisme. Elle contribue au développement de l'aide désintéressée aux pays du Tiers monde.

6. L'armée belge est cantonnée exclusivement en Belgique et y reste. Les forces étrangères stationnées en Belgique sont évacuées. Un désarmement progressif s'opère selon les possibilités offertes par la situation internationale et son évolution.

7. L'instauration d'un système de sécurité européenne impliquant certaines garanties particulières de la part de l'Allemagne fédérale (respect des frontières existantes, reconnaissance de deux Etats allemands) et des U.S.A. (non-ingérence politico-militaire dans les affaires de l'Europe), la Belgique utilise les avantages politiques tenant à sa situation propre pour faciliter l'obtention de ces garanties.

(5) Voir ce qui est dit aux pages 35 et 36 de la brochure déjà citée :

Pour que la Belgique puisse apporter une aide réelle au Tiers monde, il faut que sa politique soit modifiée dans un sens progressiste (notamment en réduisant les dépenses militaires), il faut que les pouvoirs de décision en matières économique et financière soient soustraits aux monopoles qui jouent un rôle sur le marché mondial. Les campagnes contre la faim sont certes utiles pour éveiller l'opinion publique, lui faire prendre conscience de la réalité du monde dans lequel nous vivons. Elles peuvent soulager des misères si l'organisation à laquelle on s'adresse présente les garanties exigibles d'honnêteté et d'efficacité. Mais il faut en voir clairement les limites. La meilleure façon d'aider les peuples qui souffrent de la faim reste de lutter pour isoler l'impérialisme, de contribuer à l'avènement dans notre propre pays d'un authentique régime démocratique. Sont inséparables de cette lutte : la lutte pour le maintien de la paix mondiale et la lutte pour une politique mondiale des matières premières.

Aux Editions
de la Fondation J. Jacquemotte

ouvrages
de Claude Renard :

- La conquête du suffrage
universel en Belgique **100 F**
- Octobre 1917
et le mouvement ouvrier
belge **80 F**
- Documents sur la Fon-
dation du Parti Com-
muniste de Belgique **135 F**

QUE VEULENT LES COMMUNISTES ?

Questions et réponses pour un
débat loyal entre les progressistes

On peut se procurer
cette brochure
contre versement de 20 F
au C.C.P. 1887.45 de la Fondation
Joseph Jacquemotte
Avenue de Stalingrad, 29
1000 Bruxelles
Tél. : 12.23.84

Chronique de la sécurité européenne

Le problème de la Sécurité européenne reste au centre du processus diplomatico-politique en cours.

Il a pris des aspects extrêmement précis. Le centre de gravité essentiel est la question de la ratification par la République fédérale allemande des traités négociés entre la R.F.A. et l'Union Soviétique, entre la R.F.A. et la Pologne. De cette ratification dépend, entre autres, la mise en vigueur des Accords quadripartites sur Berlin-Ouest, des nouveaux accords commerciaux entre la R.F.A. et l'U.R.S.S. Mais, en fait, elle tient en suspens l'ouverture des négociations multilatérales qui doit conduire à la tenue de la Conférence des Etats sur la Sécurité européenne.

Pendant des mois, la tactique d'opposition à cette conférence a été menée par le système des préalables.

Ils ont été successivement surmontés, pour l'essentiel, grâce à une politique persévérante et souple menée par les pays socialistes où évidemment l'U.R.S.S. et la R.D.A. ont joué un rôle déterminant.

Accords réalisés : sur la présence à la Conférence des U.S.A. et du Canada, sur les grandes lignes d'un ordre du jour de la Conférence, sur l'incorporation dans celui-ci du problème des armes et forces implantées en territoires étrangers, sur la réduction possible des forces et armements nationaux, sur l'étalement de la Conférence et sur l'instauration éventuelle d'un organisme permanent de sécurité et coopération européennes.

Avec des formes différentes dans la précision et la fermeté de leur position, la plupart des alliés occidentaux de la R.F.A. ont laissé apparaître l'intérêt qu'ils voyaient à une ratification des traités. Il en est ainsi pour la France, la Grande-Bretagne, la Belgique entre autres. Même le Gouvernement des Etats-Unis a marqué une orientation dans ce sens.

Manifestement, ils se rendent compte des conséquences dangereusement négatives d'une non-ratification.

Il serait erroné de croire cependant qu'on se trouve en présence d'un ralliement enthousiaste à la Sécurité Européenne et moins encore d'un effort pressant et concerté des alliés de la R.F.A. pour l'amener à une décision rapide et définitive.

Des courants contradictoires existent à l'intérieur de chaque pays.

Pour le surplus, l'O.T.A.N., où se retrouvent la plupart des intéressés, continue à mener une opposition, sinon spectaculaire mais à coup sûr tenace, à la tenue d'une Conférence des Etats.

Toutefois les meneurs de jeu sont pour l'instant les sociaux chrétiens allemands, dirigés par Barzel et pressés dans le dos par

les chrétiens bavarois de Strauss. Leur objectif spectaculaire est d'empêcher que ne se dégage au Bundestag une majorité pour la ratification.

L'opération s'avère cependant malaisée car l'équilibre de forces au Parlement allemand tient à une ou deux voix.

Et la semaine dernière, le parti de M. Barzel a échoué de justesse dans un vote que l'on présentait comme décisif.

Toutefois peu de jours après, le chancelier Brandt se trouvait en difficultés dans un autre vote. C'est assez dire que la marge de manœuvre est extrêmement réduite.

D'ailleurs la situation est moins simple qu'il ne peut apparaître à première vue.

La position antiratification de la C.D.U. est très largement motivée par des raisons de politique intérieure et surtout par la volonté acharnée des chrétiens de renverser le chancelier Brandt et de reprendre en mains les rênes du gouvernement.

Pendant un temps la C.D.U. a mené une campagne sans nuances contre la ratification des traités en présentant Brandt et Scheel comme les « bradeurs des intérêts allemands » et même comme les « fourriers du communisme ». Elle s'est aperçue après un certain temps que la méthode n'était pas payante.

Elle ne pouvait s'appuyer ni sur un irrésistible courant intérieur, ni sur un soutien spectaculaire des alliés les plus anticomunistes de la R.F.A. Disons même que dans les rangs de la C.D.U. et surtout parmi les grands milieux d'affaires qui la soutiennent sur le plan intérieur, il y avait de grosses hésitations. L'Ost-politique de Brandt avec ses compléments de coopération économique avec l'Est ouvrait des perspectives séduisantes pour une série de grands monopoles de la R.F.A. intéressés à une politique autonome de développement.

D'autre part, une partie importante de l'opinion publique allemande, et en tous cas une partie plus large que les seuls électeurs sociaux-démocrates et libéraux, aspire à une détente sur le plan international et par conséquent à une normalisation des rapports avec l'Est.

Il en résulte pour le parti chrétien démocrate allemand le besoin d'apparaître non plus comme celui qui torpille tout accord mais comme celui qui s'oppose à la ratification pour obtenir des accords meilleurs.

M. Barzel a synthétisé cette position dans l'exigence, avant ratification des traités, de la réalisation de trois conditions :

— l'octroi de garanties en ce qui regarde l'amélioration des relations entre les deux Allemagnes ;

— la reconnaissance au peuple allemand du droit à l'auto-détermination ;

— la reconnaissance de la Communauté Economique européenne par l'Union Soviétique.

Dans le fait, ces conditions sont déjà largement rencontrées.

Les mesures adoptées par la R.D.A. à l'occasion des fêtes de Pâques et de Pentecôte pour les visites à Berlin et dans la République ont été des formes concrètes d'amélioration des relations.

D'autre part, la conclusion rapide d'un accord sur les communications entre les deux Allemagnes, accord réalisé mais tenu en suspens par la ratification des traités, montre à quel point il est possible d'arriver à des résultats tangibles.

En ce qui regarde le droit du peuple allemand à l'autodétermination, déjà ce problème avait été évoqué avec beaucoup d'insistance par le Ministre des Affaires étrangères de la R.F.A., M. Walter Scheel, dans une lettre sur l'unité qu'il avait adressée au Gouvernement soviétique. Dans cette lettre, Scheel soulignait que la volonté de son pays de coopérer à une détente en Europe allait de pair avec la préoccupation du peuple allemand de reconstituer son unité par autodétermination. Les dirigeants soviétiques ont pris acte de ce document et lui ont donné une très large publicité.

C'est l'indication que l'U.R.S.S. ne considère pas comme incompatibles l'organisation de la sécurité européenne et l'affirmation de tendances à une réunification future de l'Allemagne.

L'exigence de la reconnaissance par les pays socialistes et spécialement par l'U.R.S.S. de la Communauté Européenne est un autre problème.

On voit assez mal comment il est possible d'en faire une des conditions de la ratification des traités R.F.A.-U.R.S.S., R.F.A.-Pologne.

Ce n'est pas un problème strictement allemand et les incidences d'une reconnaissance de la C.E.E. couvrent les rapports des pays socialistes avec les dix pays membres, ou en passe de devenir membres, du Marché Commun.

La question n'a cependant pas été éludée par les dirigeants soviétiques. Dans un discours récent prononcé par Brejnev, Secrétaire Général du P.C.U.S., celui-ci a admis « la réalité » de la Communauté Economique Européenne qu'il considère comme en passe de devenir une réalité objective.

Dans les documents présentés pour déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée de l'Opinion Publique Européenne qui doit se tenir à Bruxelles au début juin, il est clairement indiqué dans le paragraphe relatif aux principes et formes de la coopération économique européenne qu'il faut « déterminer les formes possibles de la coopération économique européenne dans les conditions du développement du processus d'intégration en Europe et de l'existence de groupements économiques régionaux ».

L'exigence formulée par la C.D.U. en ce qui regarde la Communauté Economique Européenne dépasse largement le cadre allemand. Elle rejoint une orientation qui s'est développée depuis plusieurs mois à l'échelon de divers pays occidentaux et où l'élargissement de la C.E.E. et le renforcement de ses liaisons avec les U.S.A., dans l'optique d'une Communauté Atlantique, est présentée comme un moyen d'affronter, dans un rapport de forces plus favorable, les discussions inévitables sur la Sécurité Européenne avec les pays socialistes.

C'est en quelque sorte préconiser un renforcement de la politique des blocs dans des formes un peu différentes des blocs militaires.

Pour mieux comprendre, il est utile de rappeler la genèse même de la C.E.E. Certains ont tendance à la présenter comme un groupement économique régional dont l'objectif essentiel est de structurer un phénomène objectif et irréversible de concentration à l'échelon de l'Europe occidentale et de mettre celle-ci en mesure de s'affirmer comme entité économique autonome face aux Etats-Unis d'une part, à l'ensemble des pays socialistes d'autre part. Sur cette base, la C.E.E. est un facteur dont il faut tenir compte et en principe il doit être possible de trouver avec elle des modalités de coopération pacifique fructueuse.

Toutefois, dès son origine, la C.E.E. a été marquée de caractères fort différents. A sa naissance, elle était un instrument de « guerre froide ». Elle est née au moment où les principaux pays capitalistes de l'Europe occidentale, incapables de réaliser une unité politique et ayant échoué dans leurs efforts pour constituer une communauté militaire (la C.E.D.), ont recherché le moyen de fonder une communauté européenne et atlantique sur des bases économiques. Ils pensaient trouver dans celles-ci un substitut plus solide allant dans le sens des préoccupations et des intérêts des grands monopoles capitalistes.

Il suffit de relire les travaux des Conférences de Messines et de Rome où la C.E.E. a pris corps pour voir à quels buts elle répondait, combien elle avait l'accord des U.S.A. et à quel point elle s'inscrivait dans le contexte de l'opposition Est-Ouest.

Certaines évolutions se sont produites depuis.

Mais les prétentions mises en avant par la C.D.U. allemande et soutenues en fait par certains milieux fort influents dans la plupart des pays capitalistes occidentaux apparaissent comme un retour aux conceptions originaires de la C.E.E.

Des tendances existent à jouer la Communauté Economique Européenne non pour la Sécurité Européenne mais contre elle. C'est un aspect de la question auquel on doit être attentif.

Compte tenu de tous ces éléments, il est certain que la position adoptée par les sociaux chrétiens allemands est loin d'être confortable. C'est ce qui explique leurs hésitations à pousser à fond l'affrontement sur le problème de la ratification des traités et les ultimes tentatives faites pour trouver un compromis avec le Gouvernement Brandt.

La ratification des traités est maintenant chose acquise. Le Bundestag, puis, immédiatement après lui, le Bundesrat, où cependant la C.D.U. disposait de la majorité, ne se sont pas opposés à la légalisation de la politique conduite par la coalition socialiste-libérale en matière de rapports avec l'Est.

Nous ne sommes évidemment pas en présence d'une adhésion enthousiaste. Le vote a été acquis au Bundestag grâce à l'abstention massive des chrétiens et au Bundesrat parce que ceux-ci n'ont pas voulu user de leur supériorité numérique.

Mais, comme nous l'avons rappelé au début de cet article, ces

votes équivoques et les tractations multiples qui les ont précédés sont en ordre principal le reflet de la situation politique de la R.F.A.

En fin de compte, la C.D.U. a été dominée par une double préoccupation :

— émettre un vote dans des conditions lui laissant toute liberté de poursuivre ses attaques contre le chancelier Brandt et d'essayer de provoquer l'évincement de celui-ci ;

— ne pas adopter une attitude conduisant à une non-ratification des traités ; cette non-ratification étant de nature à avoir trop de répercussions négatives tant sur le plan international que sur le plan intérieur.

C'est ce qui a conduit à la tactique subtile de l'abstention massive. Elle avait d'ailleurs été précédée de tractations diverses qui ont conduit à l'élaboration d'une déclaration sur les traités eux-mêmes. Cette déclaration, fruit de compromis laborieux, est un document équivoque, dont certains passages apparaissent comme assez difficilement compatibles avec les textes mêmes des traités. Ils ont été élaborés en ordre essentiel pour permettre au groupe chrétien au Bundestag de sauver la face et de ne pas sembler se déjuger. Il ne faut pas leur attribuer ni une signification ni une importance excessives. Ils sont toutefois le signe que le ralliement à la politique de détente est loin d'être unanime et qu'il existe en R.F.A. des forces numériquement puissantes demeurant attachées à la politique du passé.

Toutefois, le facteur de très loin dominant est le déblocage, par la ratification, de la situation internationale à l'échelon de l'Europe. Les traités R.F.A.-U.R.S.S. et R.F.A.-Pologne peuvent entrer en vigueur. L'accord quadriparti sur Berlin-Ouest sera à son tour ratifié dans les jours qui suivent par les quatre gouvernements compétents. Les accords R.F.A.-R.D.A. sur les problèmes de communications vont entrer en vigueur et la voie est ouverte à l'élaboration d'accords complémentaires dans d'autres domaines.

Enfin — et ce n'est pas le moindre des résultats — le préalable essentiel invoqué par les pays occidentaux pour bloquer la préparation multilatérale de la Conférence européenne des Etats sur la sécurité et la coopération est levé.

Normalement, rien ne devrait plus faire obstacle à une première réunion au niveau des Ambassadeurs, à une détermination de l'ordre du jour et à la fixation d'une réunion plénière à une date relativement rapprochée. Compte tenu de l'ensemble des circonstances, la date des élections présidentielles aux U.S.A., de la date vraisemblablement anticipée des élections en R.F.A., la perspective d'un début de Conférence durant le premier semestre 1973 apparaît comme une hypothèse réaliste.

Nous disons néanmoins ceci avec une grande prudence. Car il serait faux de croire que la bataille de la Sécurité européenne est définitivement gagnée.

Les forces hostiles — et elles restent puissantes en R.F.A., aux U.S.A., dans les rangs de l'O.T.A.N. et dans la plupart des pays de l'Europe occidentale — même si elles sont pour l'instant sur la défensive, ne sont pas résignées et s'efforceront sans nul doute de dresser de nouveaux obstacles.

C'est ce qui confère à l'action de l'opinion publique européenne une importance accrue.

Dans ce cadre, l'Assemblée de Bruxelles des 2, 3, 4 et 5 juin peut jouer un rôle de premier plan.

* * *

L'ASSEMBLEE DE BRUXELLES

Le 2 juin se tiendra à Bruxelles, au Palais des Congrès, l'Assemblée de l'Opinion publique européenne pour la sécurité et la coopération. Elle réunira pendant quatre jours plusieurs centaines de représentants de l'opinion publique de quasi tous les pays d'Europe.

L'Assemblée travaillera en commissions. Ces dernières examineront : les aspects politiques des problèmes, les modalités de la coopération en matières économiques, scientifiques et techniques, les perspectives de la coopération culturelle.

La préoccupation des organisateurs, parmi lesquels le groupe belge a joué un rôle très important, est d'intéresser et d'associer les forces les plus larges de l'opinion publique à la construction des formes nouvelles de sécurité et de coopération.

L'Assemblée ne vise pas à s'ériger en substitut et moins encore en concurrent à la Conférence des Etats. Elle se veut au contraire aide et stimulant.

Elle part de l'idée que la sécurité européenne ne peut pas être uniquement une construction politico-diplomatique élaborée par les Gouvernements et les Chancelleries mais qu'elle doit s'appuyer sur un courant d'opinion publique très puissant.

Les forces réelles de l'Europe au sens large du mot, qu'elles soient politiques, syndicales, religieuses, qu'elles regroupent les jeunes, les femmes, doivent pouvoir exprimer, pour les motivations qui leur sont propres et avec les moyens dont elles disposent, l'intérêt qu'elles ont à voir s'organiser sur des bases nouvelles la politique internationale de l'Europe.

L'Assemblée vise surtout à organiser une libre confrontation des idées, à rechercher les points de convergence, à cerner les problèmes difficiles ou litigieux et à préparer les moyens capables de surmonter les difficultés.

La préparation de cette réunion s'est échelonnée sur plus d'une année. Tout permet de croire qu'elle sera une date marquante, première étape d'un effort qui sera poursuivi dans les mois à venir sous des formes diverses.

Syndicats, Gouvernement et contrôle ouvrier

Intronisé à l'aube du vendredi 28 janvier, le second gouvernement Eyskens-Cools n'a pas attendu fort longtemps avant d'apporter la preuve que les élections dont il était issu étaient bien ce piège qu'avait dénoncé le Parti communiste, en avertissant le pays qu'il s'agissait de « voter d'abord (pour) payer ensuite ».

Tout un train de hausses des tarifs publics a été rapidement lancé, le premier wagon contenant une augmentation de moitié de la redevance TV-radio, les autres amenant des majorations importantes des tarifs de la poste et du téléphone.

Ces mesures, fort mal accueillies dans l'opinion, à juste titre, ont fourni l'occasion d'un premier affrontement entre « gouvernants et gouvernés ».

On pourrait difficilement prétendre que le gouvernement n'a réussi qu'à demi.

Les 50 % qu'il proposait au départ sont devenus 40 %, en ce qui concerne la TV-radio, applicables au 1er avril. C'est très exactement le taux initialement annoncé — dès le 29 janvier — comme étant susceptible de produire le milliard de recettes supplémentaires déjà envisagé dans le programme d'Edmond Leburton lorsqu'il remplissait une mission d'information en décembre. De toute évidence, lorsqu'il s'est agi de passer aux actes, les ministres ont « arrondi » leurs prétentions pour se réserver une marge de manœuvre. Un étalement des diverses hausses a été décidé, mais ceux qui en tirent une piètre satisfaction ont bien tort : ce n'est pas l'usager que l'on ménage ainsi, mais tout simplement l'index !

Les prix des billets et des abonnements S.N.C.B., les tarifs des

postes et du téléphone y figurent parmi les « services » qui viennent précisément de fournir l'occasion d'une adaptation provisoire de cet instrument, dont l'effet sur les salaires s'inspire souvent de manipulations plus ou moins franches.

C'est donc à ses intérêts propres et à ceux de l'industrie qu'a pensé le gouvernement en répartissant dans le temps l'application des modifications tarifaires.

Le bilan de ce premier affrontement est donc favorable au gouvernement et les forces sociales qui se rangent du côté des travailleurs, de ceux qui vivent d'une pension ou d'une quelconque allocation sociale n'ont pas réussi à protéger efficacement ces catégories sociales — majoritaires dans la population — contre des mesures qui auront un effet certain sur leurs revenus.

On a par exemple beaucoup insisté sur l'effet négatif qu'aurait l'augmentation de la radio-redevance, s'ajoutant aux autres hausses des prix, sur le pouvoir d'achat des pensionnés, au moment où on leur attribue un supplément de 5 %. Il est évident que cette reprise, par la main gauche, de ce qui a été donné de la main droite est indéfendable. C'est pourtant ce que le gouvernement a voulu, puisqu'il a refusé d'adopter l'exemption demandée en faveur des pensionnés et allocataires sociaux.

Que l'on appartienne franchement à l'opposition, comme c'est notre cas, ou que l'on soit parmi ceux qui — résignés mais coopérants — considèrent qu'un tel gouvernement est la seule solution applicable actuellement, qu'il faut donc lui porter une « confiance vigilante », cette première expérience de la législature en cours doit être analysée sans concessions si l'on veut atteindre plus d'efficacité, si l'on veut donner réellement un sens, par exemple, aux conclusions du congrès revendicatif de la F.G.T.B. qui proclamait le refus de toute pause sociale.

UNE OPPOSITION LARGE ...

Les projets gouvernementaux ont été largement critiqués dès leur publication. Aucun journal n'a pris le risque de soutenir sans réserves des intentions aussi impopulaires, y compris parmi ceux dont le soutien est acquis aux deux branches de la majorité.

Avec les syndicats, de nombreuses organisations sociales ont exprimé — notamment en matière de radio-redevance — le désir de voir appliquer des formules plus sélectives, tenant compte du rôle prépondérant joué par la radio et la télévision auprès des retraités et de tous ceux que l'âge, l'état de santé ou l'insuffisance des revenus, empêchent de participer à des formes plus élaborées de loisirs et de culture.

Ce mouvement a reçu le renfort appréciable que constituaient

les avis négatifs de la Commission de régulation des prix et du Conseil Central de l'économie et pourtant, le gouvernement n'a pas cédé, appliquant comme nous l'avons déjà montré son plan initial selon un calendrier assurant une répercussion sur l'index aussi supportable que possible, pour ses finances et celles des entreprises.

Malgré son ampleur, la protestation populaire s'est donc révélée inefficace.

Pourquoi ?

... MAIS SUPERFICIELLE

La plupart des arguments opposés au programme d'aménagement des tarifs publics se sont révélés inconsistants, en face des impératifs budgétaires invoqués par le gouvernement et admis, assez souvent, par les opposants eux-mêmes. C'est essentiellement parce qu'ils ont situé le débat au niveau d'une certaine conception de la moralité politique et sociale, transformant le choix que faisait le gouvernement en matière de redistribution des revenus en un problème d'éthique, de justice sociale, que la plupart des opposants se sont finalement trouvés désarmés et impuissants.

Il n'existe pas trente-six façons de poser des problèmes de ce genre : le mode de financement des services publics, du système des assurances sociales et la fiscalité sont trois moyens importants permettant de corriger la distribution initiale des revenus, réalisée principalement dans le cadre de la lutte salariale, de la lutte revendicative. Il en est d'autres, certainement, mais ceux-là sont particulièrement opératifs. Ils permettent une application relativement aisée de « solutions » socialement partisans grâce au faux dilemme « produire ou consommer », faux dilemme parce qu'il escamote la question du profit et de son appropriation et parce qu'il ignore délibérément la fonction sociale de l'activité productive.

C'est cette optique qui conduit à défendre l'idée d'une gestion des services publics répondant au type dit « industriel », c'est-à-dire où — au minimum — les recettes équivalent aux dépenses. Dans cette hypothèse, l'utilisateur paierait le prix juste, celui qui assure le fonctionnement financier autonome des services concernés, et de ce fait, rend superflue l'intervention financière de l'Etat. On retrouve ici, dissimulée sous un aspect apparemment logique, une attitude qui, généralisée, tendrait à éliminer les aspects « solidarisés » de notre vie sociale.

Dès le moment où l'on admet que le chemin de fer, par exemple, est un service dont chaque usager doit payer le coût réel, il n'y a pas de raison valable pour refuser qu'en matière de sécurité sociale, la même règle ne s'applique un jour — compte tenu notam-

ment de l'importance rapidement grandissante du déficit de l'INAMI ! — Une telle philosophie appliquée à la vie de la société devrait conduire également à « repenser » le problème du financement de l'enseignement et — en poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde — on pourrait concevoir que ceux dont la maison brûle payeront l'intervention des pompiers « au juste prix ». Fort à propos, on peut remarquer que parmi tous les déficits généralement invoqués pour justifier les aménagements des tarifs publics, jamais on ne retrouve la moindre allusion à ce « gouffre à milliards » que représentent l'armée et l'O.T.A.N...

La socialisation de la vie contemporaine est devenue un fait largement reconnu, la notion de solidarité semble l'avoir emporté sur les valeurs qui ont longtemps servi de soutien à la société personnaliste, où l'individu était exalté. Au moment où ces valeurs prenaient cours, on ouvrait la voie à la réussite individuelle, à l'esprit d'entreprise, propices à la naissance et au développement du capitalisme. L'épargne, la prévoyance, la modestie étant les vertus recommandées à ceux qui « réussissaient » moins bien ou pas du tout. Et l'activité caritative couronnait l'édifice.

Il arrive, quoi que l'on puisse en penser, que les nostalgiques de la « belle époque » reprennent dans cet arsenal des propositions à peine rafraîchies : c'est à cette veine par exemple que puisent les « réformateurs » de la sécurité sociale lorsqu'ils proposent de supprimer la couverture des petits risques ou certaines franchises, en avançant la solution de l'assurance individuelle comme formule de rechange.

REDUIRE LES COÛTS

Ces tentatives ont un but précis.

Elles traduisent en termes concrets le souci patronal de répondre au fait syndical en portant la riposte sur des terrains diversifiés.

Au départ, le salaire direct était le composant unique du coût de la main-d'œuvre, l'absence d'organisations et une législation proscrivant l'action concertée en vue d'établir le prix du travail permettaient de le maintenir au plus bas. Les tâches de l'Etat étant plus réduites qu'aujourd'hui, elles exigeaient un budget moins important et l'impôt portait essentiellement sur la consommation.

L'accumulation capitaliste pouvait ainsi se réaliser dans des conditions favorables.

La naissance et le développement des syndicats, l'action économique et politique du mouvement ouvrier ont perturbé cette mécanique primitive, qui connaissait par ailleurs sa propre évolution sous l'effet du processus de concentration, par l'incorporation des pro-

grès de la science et des techniques. La force de travail nécessaire au capitalisme contemporain est qualitativement différente de ce qu'elle était au départ, son entretien et sa reproduction coûtent donc plus cher, sous la double influence de l'action syndicale et politique des travailleurs et de la maturation du système lui-même.

Le salaire direct ne représente plus la totalité du coût social de la main-d'œuvre. Il s'y est progressivement ajouté une part de salaire indirect, dit « socialisé », qui couvre les diverses formes d'assurance progressivement conquises. Le chômage, l'assurance maladie-invalidité, les allocations familiales, les congés payés sont des formes facilement perceptibles de cette évolution des coûts de la main-d'œuvre. Mais il en est d'autres : l'enseignement, qui n'est pas la conséquence d'une évolution détachée de toute contingence matérielle, mais dont la généralisation a été initialement enclenchée par le besoin de disposer, dans l'industrie, de travailleurs capables de lire et de calculer ; la mobilité des réserves de travail, avec la nécessité d'accélérer la circulation des matières premières et des marchandises, expliquent la croissance rapide des chemins de fer.

La société contemporaine a ainsi acquis la complexité que nous lui connaissons aujourd'hui. L'entretien et la reproduction de la force de travail ne sont plus couverts par l'échange de la main à la main, du salaire direct. Cette forme de rétribution existe toujours, bien entendu, mais sous la pression de la lutte ouvrière, il s'en est ajouté d'autres. En outre, le fonctionnement d'une telle société a aussi multiplié les missions de l'Etat moderne et à côté d'activités répondant directement aux exigences du capitalisme monopoliste d'Etat, existent maintenant des obligations que l'on peut d'une façon sommaire cataloguer comme des formes de consommation collective.

Les unes apparaissent directement liées à l'activité économique : l'enseignement, surtout dans ses branches techniques, par exemple ; les transports également, où l'on voit mal comment il serait possible de contester une telle liaison aux chemins de fer alors que d'énormes efforts financiers sont consentis en faveur de l'infrastructure routière et portuaire notamment. D'autres formes de cette consommation collective répondent davantage à une transformation de la notion de besoin social — la radio et la télévision — par exemple. Ces nuances ne modifient cependant pas leur caractère. Ce sont des formes de consommation collective répondant à des besoins réels, qui doivent être satisfaits sous la forme de services publics.

L'intervention grandissante de l'Etat dans la vie économique, au service des monopoles et la croissance des diverses formes de consommation collective exigent évidemment qu'un tel Etat dispose de moyens financiers bien plus importants que ceux qui étaient requis par l'activité étatique un siècle auparavant. Ces moyens sont apportés par la fiscalité, et en se développant, celle-ci a dû élargir son champ d'application au-delà de la consommation.

Le coût social — global — de l'activité productive est donc formé aujourd'hui d'une manière fort différente de ce qu'il était précédemment et alors qu'à l'origine la confrontation entre exploités et exploités était contenue dans le rapport salarial pour sa quasi-totalité, ce rapport actuellement ne représente plus que la forme directe d'une relation qui s'est diversifiée et qui a cessé de se traiter sur un plan individuel, quasi exclusivement.

Le financement des services publics constitue donc bien, avec la fiscalité et les assurances sociales, des leviers particulièrement maniables grâce auxquels il devint possible d'influencer la première distribution du revenu national, celle qui s'opère directement dans la production sous la forme du salaire. Et lorsque la puissance et la combativité syndicales imposent leur loi à ce niveau, le capital trouve, grâce à la complicité de gouvernements où son influence est généralement prépondérante, les moyens de récupérer ultérieurement une partie de ce qu'il a dû céder.

Cette possibilité apporte même certains avantages aux grandes puissances capitalistes, dans la mesure où l'étroitesse de leurs relations avec le pouvoir leur permet de s'assurer une part privilégiée dans la redistribution au détriment des capitalistes moins influents, marginaux pourrait-on dire.

La question des tarifs publics ne peut se régler d'une façon favorable pour la grande masse des usagers si on ne part pas d'une telle analyse. Il faut la mener dans un esprit de classe pour échapper aux inévitables contradictions qui assaillent ceux qui tentent de résoudre de tels problèmes en évitant de leur donner leur véritable dimension politique. C'est la mésaventure qui vient, une fois de plus, d'être vécue par nos syndicats, à l'occasion du récent « ajustement » de la plupart des tarifs publics.

UN CHOIX BUDGETAIRE

Au cours des trois premiers mois de son existence, le gouvernement Eyskens-Cools a été particulièrement actif dans deux domaines : il s'est occupé du plan de relance économique et il a lancé son train d'augmentations des différents tarifs publics, obtenant pour le premier une large approbation des responsables syndicaux, qui se disent « séduits » par l'allure concrète des initiatives annoncées dans ce domaine.

Par contre, le second point a provoqué les réserves que l'on sait. L'opposition a été relativement importante, puisque outre les deux grandes centrales syndicales elle a rassemblé diverses organisations (Ligue des Familles Nombreuses, Associations de pensionnés ou de femmes notamment) ainsi que des institutions telles que le Conseil central de l'économie et la Commission des prix. Cette opposition est cependant demeurée sans effet puisque, comme nous

l'avons montré précédemment, l'intention existant dès le moment où Edmond Leburton était informateur — au moins en ce qui concerne la R.T.B. — se trouve appliquée intégralement.

En présence d'un budget déficitaire et placé devant deux ordres de dépenses, les unes au bénéfice des services publics, les autres au profit de l'industrie et du commerce, le gouvernement a choisi une forme déguisée d'imposition, c'est-à-dire qu'il a choisi de récupérer un certain nombre de milliards sur le pouvoir d'achat global des salariés et des allocataires sociaux, afin de ne pas entamer la part des ressources publiques qu'il réserve à l'intervention économique.

L'approbation donnée par les syndicats à cette politique leur interdisait de s'opposer sur le fond à l'augmentation des tarifs publics, puisqu'elle était la conséquence « logique et inévitable » du choix budgétaire défini plus haut. Dans ces conditions, ils n'ont pu refléter la protestation populaire d'une façon satisfaisante, ils ont dû la situer à un niveau superficiel, comme une entorse aux concepts de « justice distributive » alors qu'il s'agissait en fait d'un exemple typique de la façon dont l'Etat intervient pour modifier, profondément et à l'avantage des monopoles, la répartition du revenu national.

En fin de compte, à travers cette situation, c'est l'approche concrète du problème de la pause sociale et de son refus, proclamé par le dernier congrès de la F.G.T.B., qui est en jeu.

Dans un premier temps, les interlocuteurs sociaux se concertent sur les grandes orientations de la politique économique du gouvernement, le problème débattu n'est jamais de savoir comment on va favoriser le maintien ou l'élévation du taux du profit capitaliste, mais c'est finalement à cela que l'on tend sous des définitions plus anodines. Généralement, c'est l'emploi qui sert d'appât. Il faut le défendre ou l'étendre selon la conjoncture, c'est-à-dire « préserver la capacité d'investissement des entreprises ». L'accord réalisé sur cet objectif ouvre la porte aux différents thèmes par lesquels se réalise la politique capitaliste : limitation des revendications salariales directes, si possible de commun accord, ou, au stade suivant, recherche de « l'équilibre budgétaire » par des moyens qui font toujours appel au contribuable ou au consommateur.

Au plan des individus et parfois au niveau de certaines organisations (professionnelles ou régionales) ces mécanismes de collaboration de classes sont souvent l'objet de critiques sérieuses ; le congrès F.G.T.B. sur le contrôle ouvrier est même allé très loin de ce point de vue et il arrive que des dirigeants de la C.S.C. fassent preuve d'un radicalisme verbal de la même veine, cependant il faut bien constater que la pratique ne rend pas compte de ces audaces : les heurts qui se produisent ressemblent souvent à des barouds d'honneur dont les conclusions sont rarement à l'avantage du mouvement ouvrier.

Le mouvement syndical subit donc, au moment de la concertation au plus haut niveau, une pression à laquelle il n'a pas su opposer jusqu'ici une résistance suffisante. Or, c'est là que se prennent les décisions, que se fait le travail concret qui détermine les mesures d'ensemble. C'est là, quoi qu'ils en disent, que les responsables syndicaux engagent leurs responsabilités et associent le mouvement ouvrier à la poursuite d'objectifs économiques et sociaux qui ne correspondent pas à ceux que définissent les congrès.

Tout cela a été dit avec beaucoup d'éloquence au congrès de la F.G.T.B. en 1971, le rapport du groupe Schugens sur le contrôle ouvrier et plusieurs interventions ont apporté sur le problème de l'intégration par la concertation des témoignages convainquants. Les faits montrent néanmoins qu'il ne suffit pas de dépeindre une situation pour qu'elle se corrige automatiquement, qu'il faut aussi s'interroger sur les causes profondes de cette situation et sur les moyens capables de la modifier.

De ce point de vue, le congrès de 1971 a été un moment particulièrement important de la vie idéologique du mouvement ouvrier belge, dans la mesure où il a consacré la défaite de certaines conceptions tendant à moderniser le réformisme classique. Cependant, les théories réprouvées continuent à inspirer le comportement réel et tout en condamnant le système, sa finalité et ses moyens, le mouvement syndical le plus combatif de notre pays contribue toujours à la survie de ce système. Les idées novatrices n'ont donc pas — effectivement — pénétré nos syndicats, elles ne constituent pas encore l'axe permanent de leur action et on pourrait sans doute dire sans grand risque d'erreur que la notion de contrôle ouvrier reste encore pour beaucoup un accessoire de propagande.

Ce qui est une bonne façon de rendre cette idée inoffensive...

Il est vrai qu'elle demeure relativement difficile à transposer en actes satisfaisants dans les luttes quotidiennes, en dehors de cas très précis, et qu'il faudrait peut-être se demander si nous n'avons pas eu, jusqu'ici, une vue trop étriquée du contrôle ouvrier et de son champ d'application ?

Nous le voyons comme une façon nouvelle d'approcher les luttes économiques, la nouveauté résidant essentiellement dans la volonté de régler les rapports de classes en dehors des voies de la négociation classique, c'est-à-dire celle qui conduit au compromis concerté dans un climat de « sérénité » sociale, grâce à l'acceptation d'une mise hors-jeu de la puissance syndicale.

Le mouvement de réflexion qui s'exprime à travers la résurgence de l'idée du contrôle ouvrier constitue en fait une condamnation catégorique, même si elle n'est pas formulée clairement comme telle, d'un demi-siècle de réformisme. Cette réflexion s'accélère dans la période actuelle, où les aspects négatifs du système capitaliste sont perçus de plus en plus nettement par des fractions plus larges de l'opinion.

Les conditions qui se créent ainsi, à la fois dans le domaine des idées issues de l'expérience et dans celui du rapport des forces, par l'isolement croissant des couches capitalistes de la société devraient favoriser l'élimination relativement rapide des théories et des attitudes réformistes.

Dans cette optique, il faut considérer le congrès de la F.G.T.B. de janvier 1971, comme une étape importante sans aucun doute mais cependant partielle, qui ne détermine pas à elle seule une évolution décisive. Pour que le mouvement se développe il faut passer de l'analyse à l'effort de correction, à la définition et à l'expérimentation des moyens capables de modifier la situation constatée.

A l'époque, nous avons exprimé ce sentiment dans une formule un peu sommaire « il reste à le faire ». C'était en effet la remarque la plus évidente : le congrès avait largement éclairé la nature du problème en laissant de côté les moyens de sa solution. Depuis lors, on a tenté — sans trop de succès — certaines applications tactiques.

L'insuffisance des résultats en nombre et en qualité devrait inciter à élargir le champ d'application du contrôle ouvrier au-delà des questions d'emploi ou de salaires, au-delà aussi des murs de l'entreprise, qui sont les domaines où il semblait devoir être appliqué en priorité, sinon à l'exclusivité de tout autre. Compte tenu de l'imbrication de plus en plus intime entre l'économique et le politique, compte tenu surtout du pouvoir récupérateur qui s'exerce au niveau politique en faveur des groupes capitalistes dominants, la limitation du contrôle ouvrier aux lieux où patrons et travailleurs sont en contact direct laisse dangereusement dé garnie une portion du front.

En effet, le gros effort qui vient d'être fourni par des dizaines de milliers de travailleurs, au niveau de leurs entreprises, pour négocier de nouvelles conventions collectives, pour briser l'opposition organisée du patronat a apporté certains résultats mais ceux-ci se trouvent immédiatement compromis par l'insuffisance de l'opposition aux mesures gouvernementales. Il ne s'agit donc pas de désertter un terrain de lutte au profit d'un autre, mais de compléter la présence combative des travailleurs et de leurs organisations dans les entreprises, par une présence aussi combative sur le terrain politique.

Une rapide revue des conflits sociaux des derniers mois montre que les travailleurs savent se battre et conduire les luttes sociales avec beaucoup de pugnacité lorsqu'ils gardent la maîtrise de leur action : ce n'est pas seulement vrai pour celles qui se mènent dans des groupes restreints, de quelques centaines d'unités, ça peut le demeurer pour des masses plus importantes, lorsqu'une participation plus démocratique peut s'organiser. On l'a vu lors de la grève des employés de la sidérurgie liégeoise, dans le long conflit des

ACEC et, plus tôt, pour un demi-million de travailleurs de la Fonction publique.

Les nuances inévitables que l'on observe entre ces trois cas ne peuvent estomper leur caractéristique commune : les travailleurs concernés ont eu vraiment leur mot à dire.

Les consignes dures données par Fabrimétal ou par la F.I.B. au début de l'automne n'ont pu être respectées dans les affrontements directs. Par contre, la concertation au sommet donne des résultats moins heureux, notamment parce que les dirigeants syndicaux y poursuivent une politique de conciliation des divers objectifs en présence et qu'ils le font en dehors de tout contrôle réel, en subissant dans une situation d'isolement les pressions technocratiques et politiques de leurs interlocuteurs.

Cet isolement des forces ouvrières, syndicales et politiques, les met à la merci des forces adverses, il est à la fois une cause d'impuissance réelle et un alibi. C'est donc pour le rompre qu'il faut se servir plus largement du contrôle ouvrier, en apprenant à le pratiquer sur le terrain social et sur le terrain politique.

Ce ne sont pas les travailleurs qui sont défailants, qui refuseraient d'agir, ce sont ceux de leurs chefs qui se complaisent dans une prétendue impuissance lorsqu'il s'agit d'aller au-delà de « la gérance loyale » des affaires de la bourgeoisie, qui ressassent leur pseudo-réalisme pour mieux dissimuler qu'ils contraignent le mouvement ouvrier à jouer un rôle de porteur d'eau au service des forces capitalistes déjà devenues minoritaires.

Urbanisme et rente foncière

Qu'il faille, pour répondre à l'accroissement incessant des besoins, disposer du sol, voilà ce que personne ne songe à nier.

Dès le début du XIX^e siècle, au moment où les villes ont fait éclater le corset de leurs premières enceintes, des conflits incessants sont apparus du fait de la propriété privée du sol. Les nécessités du développement capitaliste ont provoqué des situations très diverses. La bourgeoisie capitaliste s'est soit rendue acquéreuse des biens fonciers, soit alliée aux propriétaires fonciers pour en tirer le meilleur profit. Lorsque les propriétaires fonciers, par leur inertie, ont fait obstacle à la croissance des villes, les pouvoirs publics se sont chargés de les exproprier. Cette procédure a surtout été utilisée pour créer l'infrastructure indispensable, routière et ferroviaire. Mais les juridictions mises en place dans ce but ont toujours fait la part belle aux intérêts des propriétaires.

Toutes les tentatives de maîtriser ou d'orienter l'évolution du domaine bâti ont dû composer avec cette donnée essentielle, la propriété privée du sol.

Que de projets morts-nés pour avoir ignoré la logique implacable du marché immobilier. Pour le comprendre et se garder d'illusions dangereuses, il importe d'analyser correctement le phénomène.

Pourquoi le terrain a-t-il un prix ? D'où provient la hausse incessante de celui-ci sans que sa nature se modifie ? Faut-il l'attribuer au Père Noël ou, ce qui revient au même, à la « plus-value latente du capital » ? (1) Est-ce l'œuvre de spéculateurs qu'il convient de mettre au pas ou le simple résultat de mécanismes écono-

(1) H. Gouder de Beauregard. Revue de la Société belge Etudes et Expansion, 1951.

miques ? Est-il exact de dire que « c'est la maîtrise du prix qui fait problème. Ce n'est pas, comme on le croit parfois, le contrôle de la propriété. » ? (2)

LA RENTE FONCIERE

Bien qu'il se présente sous la forme d'une marchandise, le terrain n'est pas le produit d'un capital ou d'un travail qu'y aurait incorporé son propriétaire. Le prix du terrain ne peut donc provenir que d'une rente prélevée sur le profit d'une activité économique à laquelle le dit terrain est indispensable.

Marx a étudié la rente foncière des terres agricoles et il semble possible d'étendre son analyse à l'ensemble des terrains quel qu'en soit l'usage. (3)

Marx distingue ainsi la **rente absolue** de la **rente différentielle**.

La propriété privée du sol confère à ceux qui la possèdent le monopole du support indispensable à l'activité sociale. Ce seul fait leur assure une **rente absolue**. Le droit de propriété entraîne la faculté de soustraire le terrain du marché jusqu'au moment le plus favorable à la perception de la rente. La rente absolue croît de manière incessante au fur et à mesure que croît le développement social. Celui-ci conditionne, en effet, l'augmentation des besoins et des moyens d'y satisfaire. Cette croissance s'accompagne inévitablement d'une raréfaction des terres disponibles. La densité d'occupation de la Belgique nous rend particulièrement sensibles à cette situation qui doit entraîner de nouvelles limitations du droit de propriété, même du point de vue du développement capitaliste.

Nous traiterons plus loin de cet aspect des choses au travers de la politique foncière du ministre De Saeger et des remous qu'elle suscite. La **rente foncière absolue** apparaît donc comme un prélèvement sur la plus-value. Elle est liée à la croissance économique. Il y aurait intérêt à approfondir cette notion très générale qui englobe une multitude de facteurs. Chr. Vandermotten vient de tenter, à ce propos, la mise en parallèle du prix des terrains à bâtir et de la densité de population. (4) La diminution de la population employée dans l'agriculture au profit de la population non-agricole, regroupée essentiellement dans les villes est liée de très près à la croissance économique.

L'étude de la **rente différentielle** est du plus haut intérêt, car elle permet d'aborder, sur une base plus spécifique, la spéculation

(2) R. Schoonbrodt. La Revue Nouvelle, janvier 1972.

(3) Voir à ce sujet les articles de F. Alquier et J. Lojkine dans « Espaces et Sociétés », n° 2, mars 1971.

(4) « Cahiers Economiques de Bruxelles », n° 52 (1971).

foncière. On assiste, en effet, souvent dans des milieux divers (congrès du M.O.C., charte urbaine de l'ARAU, etc.) à la condamnation, pour des raisons morales, de l'action des spéculateurs sans mise en cause de la propriété privée du sol. Or, les deux phénomènes sont indissolublement liés. La spéculation ne peut être limitée qu'avec la limitation du droit de propriété, et ne disparaîtra qu'avec lui. C'est ce que montrait cyniquement le défenseur titré et attiré des lotisseurs belges : « Il convient de souligner que dans l'optique d'une économie de marché, la spéculation foncière est un mode d'exercice du droit de propriété privée aussi légitime que toute autre spéculation commerciale. » (5)

La **rente différentielle** est due à la différence de rentabilité des investissements réalisés sur des terrains différents. En d'autres termes, elle est prélevée sur un surprofit dû à la différence de rendement d'un même capital sur deux terrains différents. Le sol possède, en effet, cette caractéristique particulière de faire obstacle à l'égalisation du taux de profit qu'entraîne la concurrence. Certaines activités économiques y sont plus sensibles que d'autres, dans la mesure où leur localisation géographique est un facteur important des profits qu'elles procurent. La situation du terrain entraîne des caractéristiques de deux ordres qui permettent à Marx de distinguer deux types de rente différentielle.

La **rente différentielle I** est due aux investissements réalisés à proximité du terrain et qui en modifient les caractéristiques économiques. La création d'une route, d'une voie de chemin de fer, d'un transport en commun, d'un parc, d'un centre commercial, etc. près d'un terrain en modifie le prix. La rente différentielle est prélevée le plus souvent sur des investissements consentis par les pouvoirs publics. Elle est la plus profitable au propriétaire le plus inerte. Lorsque la croissance de la ville a atteint un certain stade, qu'une autoroute et une ligne d'autobus passent près de son terrain, il ne reste plus au propriétaire foncier qu'à écrire « J'ai par la présente le plaisir de porter à votre connaissance que je commence à réaliser quelque 25 ha de terrains résidentiels qui m'appartiennent ... » (5)

La **rente différentielle II** est produite par la différence de rendement des investissements réalisés sur le terrain lui-même. La nature même de l'occupation en est la cause. Construire des logements, des bureaux, des industries ne procure pas le même profit. La densité d'occupation différente de deux terrains de même destination est devenue l'une des sources principales de la **rente différentielle II**.

Ainsi s'explique la prolifération intempestive de tours dans nos villes. Chacun conçoit aisément que l'urbanisme ne joue pas un rôle innocent dans la différenciation de l'usage du sol. L'Etat, tant par la création des réseaux d'infrastructure que par la régulation de

(5) Comte E. de Marnix.

l'affectation du sol, tient donc un rôle prépondérant dans la création des rentes différentielles.

UN EXEMPLE

Pour que la notion de rente ne reste pas abstraite, il faut voir dans quelles circonstances elle naît. Choisissons un exemple volontairement simplifié mais qui se rapporte au cas de plus en plus fréquent de la reconstruction urbaine.

Un promoteur (en flamand : bouwspeculant) achète un terrain dont il abat les constructions pour les remplacer par un immeuble à appartements. Le prix de vente demandé par l'ancien propriétaire résulte de la rente absolue et de la rente différentielle I. Malheureusement pour lui, ce propriétaire ne possède pas les capitaux qui lui permettraient de réaliser l'immeuble de 8 étages que l'urbanisme autorise à cet endroit.

Le promoteur paie le terrain (frais compris)	8.000.000
Il construit 32 appartements	28.000.000
	<hr/>
Total	36.000.000

Il vend 32 appartements de 1,5 million 48.000.000

Si ses frais se sont élevés à 3 millions, il lui reste 9.000.000, soit 25 % de ses investissements. C'est la rente foncière qu'il perçoit comme propriétaire momentané.

Imaginons maintenant que par les appuis qu'il possède, notre promoteur obtiennent 1 étage supplémentaire de 4 appartements. Pour le construire, il lui faut investir 3.500.000 de plus.

La vente lui rapporte 6 millions. Il a donc gagné sur cet accroissement de volume bâti 2.500.000, soit cette fois **plus de 70 %**.

La rente différentielle II est une formidable vache à lait.

Promenons-nous dans nos villes en levant la tête : la raison de l'aspect chaotique de nos constructions nous est à présent évidente.

LA SPECULATION FONCIERE

Sur ces bases, il devient aisé de comprendre que la spéculation n'est que l'anticipation de la rente accrue que permettrait une modification des avantages de situation ou d'usage. Comme les pouvoirs publics détiennent la clé de ces changements, il n'est pas de spéculation sans leur laisser-faire, voire leur complaisance. Ce fait, joint à la masse de capitaux de plus en plus considérable que nécessitent les opérations immobilières, a cette conséquence précise : la spéculation est de moins en moins le fait de petits propriétaires, mais

de grandes sociétés qui prélèvent la rente en se rendant momentanément maîtres du sol. Ce sont des groupes puissants ayant un accès aisé au pouvoir de décision et des moyens financiers importants. Ces grandes sociétés immobilières sont souvent liées aux banques. Mais la spéculation fait tache d'huile. Ce qu'un propriétaire obtient, de quel droit le refuser au voisin ? N'ont-ils pas tous le « droit d'user et d'abuser » de leur bien ? Le prix le plus élevé est toujours invoqué à titre de comparaison. C'est le cycle infernal qui tient à la logique interne d'un système devant lequel les pouvoirs publics se déclarent impuissants à moins de mettre en cause la propriété privée du sol et des moyens de production. « Le problème posé par la hausse anormale (anormale par rapport à quoi ? J.A.) des prix fonciers retient l'attention de toutes les autorités intéressées. De nombreuses études juridiques ont déjà été consacrées au problème dans divers milieux, mais partout, on se heurte à une difficulté apparemment insurmontable qui tient au fait que toutes les mesures envisagées sont de nature à mettre en cause les bases de l'organisation de notre société. » (6)

Ainsi, bien que la nécessité d'une politique foncière anti-spéculative soit souvent évoquée jusque dans les milieux ministériels, ce volet de la politique urbanistique est très insuffisant. A chaque tentative, même modeste, de réforme, les défenseurs des sociétés immobilières se dressent pour semer la confusion dans les esprits. Les arguments sont toujours les mêmes : confondre les intérêts des propriétaires, petits et grands, afin de répandre la panique ou de laisser planer la menace de la fuite des capitaux. « Il y a assez d'endroits (et très sûrs) où les terrains à bâtir ne sont ni contrôlés ni taxés, mais bien considérés comme un des éléments moteurs de toute protection familiale, sous forme d'une épargne privée pratiquement à l'abri de l'inflation monétaire. » (7) Puis, à l'aide de la statistique qui est bonne fille, il ne leur restera qu'à démontrer que les terrains ne sont pas si chers, tout compte fait.

« En ce qui concerne les terrains à bâtir, selon l'Institut National de Statistique (INS) en dix ans, de 1958 à 1967, les prix n'auraient augmenté que de 44 %, ce qui correspond assez exactement à celui du coût de la vie, surtout si l'on tient compte de l'incidence des frais de l'infrastructure. » (8) En réalité, si la tendance générale est exacte, elle ne reflète pas l'augmentation réelle d'un même terrain à bâtir. Dans l'ensemble, les terrains mis en vente s'éloignent sans cesse du centre des villes et leurs caractéristiques ne peuvent se comparer à celles des terrains vendus précédemment.

L'augmentation réelle des prix ressort bien d'une étude récente (9) qui couvre la période 1950-1970. Tous les prix y ont

(6) Le ministre De Saeger — Questions parlementaires.

(7) E. Neirinck — Conseiller en investissements.

(8) H. Gouder de Beauregard — article cité.

été convertis en francs de 1970 pour éliminer l'effet de la dépréciation monétaire. Rappelons que dans ces conditions le rendement annuel moyen des titres cotés à la Bourse de Bruxelles se situe entre 3 et 3,3 % et comparons-y l'augmentation annuelle moyenne des prix des terrains dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise.

3,5 à 5,5 % — Ganshoren, Jette, Koekelberg, Molenbeek, Saint-Josse.

5,5 à 7 % — Anderlecht, Auderghem, Berchem, Etterbeek, Evere, Uccle, Woluwe-St-Pierre.

7 à 8 % — Watermael-Boitsfort, Woluwe-St-Lambert.

8 à 9 % — Schaerbeek.

9 à 10 % — Forest, Ixelles.

Seule Saint-Gilles présente des prix stationnaires. La situation à Bruxelles varie de quartier à quartier :

Centre (pentagone) : stationnaire.

Quartier Nord-Est : 3,5 %.

Laeken : 5,5 %.

Neder-over-Hembeek : 7 %.

Haren : 9 %.

Quartier Louise-Rosevelt : + de 12 %.

Les quelques mesures gouvernementales prises jusqu'à ce jour ne paraissent donc pas avoir une influence décisive. A notre avis, il ne s'agit que de palliatifs.

La loi du 15 juillet 1966 taxe les plus-values foncières. Comme le montre l'expérience de mesures fiscales semblables dans d'autres pays, les propriétaires diffèrent généralement leurs ventes jusqu'au moment où ils pourront incorporer au prix le montant de la taxe dont l'acheteur fait en définitive seul les frais. En pratique, le prix des terres a davantage subi depuis 1966, les effets des plans d'aménagement limitant la surface des terrains à bâtir que ceux de la taxe sur la plus-value. Le gouvernement a alors pris des mesures nouvelles ou, pour être plus exact, autorisé les communes à en prendre. Elles peuvent ainsi lever des taxes sur les parcelles non bâties d'un lotissement ou frapper d'une taxe annuelle les terrains non bâtis d'une zone d'habitation prévue dans un plan particulier d'aménagement. S'il est trop tôt pour préjuger de l'impact de ces décisions, il faut dire que nous sommes loin de la politique foncière active des pouvoirs publics telle que nous la concevons.

LA POLITIQUE FONCIERE ACTIVE

Dans ce domaine, les projets ne sont jamais sortis de leurs dossiers. Il en est ainsi d'un avant-projet de la loi foncière (10) qui

(9) C. Vandermorten, Annexe au rapport annuel du Groupe I (mars 1972).

(10) Commission nationale pour l'aménagement du territoire — section juridique.

devait former le pendant de la loi de 1962 sur l'urbanisme. L'effet des plans d'aménagement sur la rente différentielle y sont excellemment décrits : « Les terrains situés dans les zones (réservées à la bâtisse) acquièrent même avant tout travail d'infrastructure, une plus-value considérable dont les propriétaires bénéficient sans contrepartie. » L'avant-projet de loi prévoyait donc une participation plus grande des pouvoirs publics par la création de régies foncières dans les communes importantes ou les intercommunales. Le capital de départ de ces régies serait alimenté par l'Etat à l'aide d'un Fonds qui percevrait ensuite un pourcentage du montant des ventes. Les sociétés immobilières n'ont jamais vu d'un œil favorable cette possibilité offerte à des communes gérées démocratiquement, d'empiéter sur leurs privilèges. « Les régies ne peuvent s'adonner à la spéculation, incompatible avec le rôle des pouvoirs publics ». (11)



Bruxelles : Avenue Louise

Même si une loi sur les régies venait à être votée, nous ne nous faisons, pour notre part, aucune illusion sur son efficacité dans le contexte politique actuel. A moins d'une large information et d'un contrôle très sévère exercé par l'opinion publique, la régie

(11) Manifeste de la Confédération nationale du secteur immobilier, 1968.

servirait à offrir aux sociétés immobilières du terrain à bas prix. L'ancien ministre Basyn était allé jusqu'à baptiser cette pratique de règle déontologique des pouvoirs publics : les terrains doivent être revendus au prix coûtant. Il ne reste plus au nouveau possesseur qu'à empocher la rente foncière. C'est ainsi que le terrain est mis par certaines communes à la disposition des promoteurs, pour y dresser des buildings ou des immeubles de bureaux. Dans cet esprit seulement, des sociétés immobilières, dont la défunte Etrimo, s'étaient faites, à l'occasion, les défenseurs des régies en préconisant d'ailleurs une gestion paritaire qui leur en aurait donné le contrôle. Cette situation montre qu'il n'existe pas de solution unique pour combattre les effets de la propriété privée du sol, mais qu'un ensemble d'actions coordonnées s'avère indispensable. Ces actions viseraient trois buts :

1° la mise en place de régies foncières, partout, de telle sorte que les opérations bénéficiaires (lotissement du terrain agricole, etc.) compensent les déficits d'autres aménagements d'intérêt public ;

2° que l'activité des régies soit surveillée par les mandataires communaux, les syndicats, les groupements de défense des usagers, etc., pour qu'elle s'oriente dans un sens démocratique ;

3° que les sociétés immobilières privées soient contrôlées. Quand on connaît les liens qui les unissent aux banques, on comprend aisément que les propositions de loi déjà déposées dans ce sens, aient été rejetées. Nous touchons là au cœur du système capitaliste, à la toute-puissance des banques qui, par les moyens financiers importants dont elles disposent, sont les principales mobilisatrices des rentes foncières.

Rencontre avec un prêtre progressiste sud-vietnamien

J'ai un ami vietnamien. Il est petit de taille, vif d'intelligence et d'allure. Instruit, capable de raisonner avec une grande rigueur, il préfère les aspects spontanés de notre vie — par exemple, un amour enthousiaste pour un pays, ses gens, leurs actions, des forêts, des rizières, ... — à des enchaînements de concepts. Né d'une famille chrétienne aux ancêtres chrétiens et bouddhistes, il est prêtre de la religion catholique de rite romain. Ses maîtres furent des Sulpiciens français. Issu d'un village du Nord-Vietnam, il fut de ceux qui, mystifiés par une propagande anticomuniste, cherchèrent refuge au Sud après les Accords de Genève. Il fut aussi de ceux qui virent ce Sud traquer très rapidement des patriotes (bouddhistes, chrétiens, socialistes, libéraux, communistes ...). Il vit la renaissance inévitable d'un maquis soutenu inévitablement par la majorité de la population. Actuellement interdit de séjour au Vietnam du Sud à cause de sa profonde horreur de l'oppression américaine et de sa sympathie pour le Front National de Libération, il réside à Paris, comme des milliers de ses compatriotes. Il s'y trouve affecté entre autres à un travail paroissial dans le 15^e. Toutefois, deux progressistes vietnamiens m'ont dit le considérer comme leur « chef ».

Deux raisons me font taire son nom :

1) Il éprouve déjà une difficulté certaine à obtenir un visa quand il veut faire une conférence en dehors des frontières françaises. (Il en fit une à Liège qui lui valut quelques difficultés administratives).

2) Il manifeste une volonté quasi mystique d'effacement derrière la cause du Vietnam et celle de son Dôc-Làp (indépendance).

Mais j'ai noté l'essentiel de la conversation que j'ai eue avec lui à Paris, à partir de la sacristie attenante à la crypte où ma femme

et moi l'avions rejoint, jusqu'au seuil de ce restaurant vietnamien du quartier Maubert où nous nous séparâmes deux heures plus tard.

* * *

SCENE I (dans le métro)

René GERBAULT : Je suis très attaché à l'Union Démocratique des Progressistes, mouvement qui se développe peu à peu en Belgique à l'heure actuelle. Je me demande comment des progressistes aussi différents que les bouddhistes, les marxistes-léninistes et les chrétiens ont pu s'unir au sein de votre F.N.L. ?

L'abbé vietnamien : Vous savez, au Vietnam, nous nous soucions beaucoup moins que vous, les Européens, de catégories nettement tranchées.

R.G. : Feriez-vous passer les expériences vécues avant les concepts ?

L'abbé : J'ai fait en France mes études de théologie. A cette occasion, j'ai dû préparer un mémoire sur un philosophe. Il est heureux que j'aie « rencontré » Maurice Blondel, — celui de la première version de « L'Action » (1). C'est un ouvrage peu systématique. Je le préfère à la trilogie : « La Pensée, L'Être et L'Action » (2^e version) où Blondel cherche davantage à se justifier au moyen de concepts. Au Vietnam, nous sommes moins épris que vous de théories. Avant de définir exactement la différence qui existe entre chrétiens et bouddhistes, socialisme au sens large et marxisme orthodoxe, le Vietnam veut vivre. Dans l'ensemble, il n'est pas encore arrivé à une pensée claire aimant classer selon des catégories un peu sèches. Chronologiquement, l'être se développe avant la pensée claire. Or le Vietnam veut être.

R.G. : Mais vous existiez déjà magnifiquement, me semble-t-il ; votre civilisation a brillé !

L'abbé : Le colonialisme ne nous a plus permis de vivre notre existence propre. Conquérir une existence propre, telle est la première tâche que s'assigna le peuple du Vietnam.

R.G. : Que pensent vos paysans du christianisme, du marxisme ?

L'abbé : La plupart d'entre eux n'ont qu'une idée très vague de ce qu'est le christianisme et de ce qu'a pensé Marx !

SCENE II (dans une rue du Quartier Latin)

L'abbé : Nous allons entrer dans un restaurant vietnamien. Je ne sais trop qui nous risquons d'y côtoyer. Prudemment, nous par-

(1) Rappelons que Maurice Blondel (1861-1949) a montré dès sa thèse « L'Action » (1893) la collaboration, dans la saisie de la réalité, de l'intuition et de la réflexion, de la souffrance et de l'agir. (R.G.)

lerons philosophie ou religion, mais nous éviterons la politique. (Ce restaurant étant fermé, nous pénétrons dans un autre, plus étroit, où une jeune Vietnamiennne souriante, mais discrète, nous accueille : « Ici, nous pourrons parler librement », dit mon ami.)

SCENE III (dans le petit restaurant)

R.G. : Y a-t-il beaucoup de marxistes-léninistes idéologiquement formés, au sein du Front National de Libération ?

L'abbé : Je l'ignore. Il faut le demander aux gens du Front !

R.G. : Que pensez-vous de Ho-Chi-Minh ?

L'abbé : Ho-Chi-Minh était un Vietnamien marxiste. Il fut d'abord Vietnamien, ensuite marxiste. Il a pleuré de joie en lisant Lénine parce qu'il a vu que le marxisme de Lénine apportait un moyen de libérer le peuple du Vietnam et de le tirer de la misère. Aux yeux des Vietnamiens, Ho-Chi-Minh est avant tout le Père de la Nation. J'ai célébré à Paris une messe pour le repos de la grande âme de Ho-Chi-Minh. Cela fit du scandale un peu partout ! Mais comme chrétien, je sais qu'il y a beaucoup de place dans la Maison de mon Père et qu'une de ses places de choix fut réservée à Ho-Chi-Minh !

R.G. : Y a-t-il beaucoup de socialistes au Vietnam ?

L'abbé : Beaucoup de Vietnamiens pensent comme moi : pour pouvoir vivre, le Vietnam a besoin d'une réforme agraire qui le tire d'un état resté féodal en grande partie, besoin aussi d'un socialisme vrai qui le mette à l'abri de l'exploitation. Mais le socialisme en projet reste imprécis dans les détails. Ces derniers seront réglés plus tard avec le concours démocratique de tous les travailleurs. (Du moins, c'est ce que nous désirons !) Mais le Front lui-même n'a pas publié de programme social détaillé.

* * *

Selon notre abbé, les chrétiens représentent dix pour-cent de la population vietnamienne et le F.N.L. compte dix pour-cent de chrétiens dont quelques-uns occupent, à côté de marxistes-léninistes et de bouddhistes, une place importante dans la hiérarchie du Maquis. Dans le Sud-Vietnam, de nombreux propriétaires catholiques sont très hostiles au F.N.L. et au Vietnam du Nord, mais un nombre croissant de chrétiens, prêtres et laïcs, soutiennent le Front ouvertement dans les zones qu'il ne contrôle pas (comme à Saïgon). D'où l'arrestation et la mise en accusation de plusieurs prêtres démocrates.

René GERBAULT : Et au Vietnam du Nord, y a-t-il des persécutions dirigées contre les chrétiens ?

L'abbé : Pas du tout.

R.G. : A votre bureau, dans le 5^e, j'ai vu hier deux jeunes

femmes, dont votre secrétaire. L'organisation patriotique dont vous faites tous les trois partie est-elle réservée à des chrétiens ?

L'abbé : Elle est ouverte à tous.

R.G. : J'ai remarqué dans votre librairie, rue du Cardinal Lemoine, des ouvrages édités par le Vietcong, et la Vie du Père Lebbe...

L'abbé : Notre librairie reflète notre besoin d'union et de vie pluraliste. Nous sommes unis par le même but, lequel a trois aspects : être libérés, être en paix, être indépendants. Notez qu'à nos yeux **il n'y a qu'un Vietnam**. L'opposition entre Nord et Sud a une origine très factice. La frontière est d'ailleurs très floue.

Je note encore qu'aux yeux du prêtre — des yeux de patriote chrétien et socialiste ! — on ne peut aimer le Vietnam « à la façon du Nord » et « à la façon du Sud ». Le clivage (pro-américains/patriotes) est essentiellement celui que crée la lutte des classes.

* * *

Nous nous quittâmes, je crois, fort enchantés l'un de l'autre.

J'aime qu'un homme soit un trait d'union entre des progressistes. Si son socialisme reste flou, demain (et c'est ici que je compte, entre autres, sur l'esprit d'invention du marxisme !), le socialisme sud-vietnamien se précisera dans la théorie et dans les faits, car je veux le croire, il a, d'une façon ou d'une autre, au bout d'une route actuellement sanglante et difficile, un avenir devant lui !

Liège, le 6 mars 1972.

Jacques Belmans, poète

S'il fallait choisir dans le panier de la poésie qui se fait actuellement en Belgique — et en se limitant à la jeune poésie — on pourrait, sans trop se tromper, tirer quelques noms de valeurs incontestables. Parmi ceux-ci Jacques Belmans assurément.

Pourtant, un regard sur sa bibliographie montre bien que c'est un poète doublé d'un critique littéraire et d'un exégète du cinéma, ce qui fait de lui un écrivain au sens plus général, que ne sont pas (et ne désirent probablement pas être) les autres poètes de sa génération.

Ce qui le relierait par contre aux autres jeunes poètes, serait une certaine **communauté du refus** qui fait le ton même du poème, et qui donne une gravité essentielle, non sans amertume.

Jacques Belmans ne se borne pas à écrire pour exprimer un manque (*), qui en fin de compte pourrait se retrouver en tout individu. Il sait au contraire que la poésie, de ses propres dires, « aiguise la conscience de ce manque » et forme des êtres attentifs à la vie intérieure, qui immanquablement débordera de son cadre « tour d'ivoire » pour s'attacher au monde dans son acception la plus large et la plus vraie.

Il s'agit donc pour lui d'un « état de qui vive » qui le pousse à vouloir « en être » même si cela l'écorche au plus profond. (1)

A travers le désenchantement il sait exprimer le drame majeur

REFERENCES :

(*) Exprimer un manque n'est pas la seule condition pour être poète.

(1) La vérité profonde est au delà des mots
plus loin que l'exil de nos âpres solitudes

F. Chenot

(in « Le Silence en Partage »)

de notre temps, où l'être cherche sa finalité ou ses moyens de désaliénation — deux notions moins différentes, voire corollaires, qu'on ne pourrait le penser de prime abord.

Ce qui fait « la voix » de Jacques Belmans, c'est cette unité — universalité — dans le constat du malheur. « Aux Capitales traversées par la foudre », « Les Empires de cendre » sont les titres on ne peut plus évocateurs de ses recueils.

Cela démontre chez lui une part d'ouverture à la cause de l'homme, qui reste la justification de ses poèmes :

Enfants passés au fil de l'épée
à chaque changement de saison
vous mènerez votre vie végétale
jusqu'à l'éclatement des roches de lave
qui prennent la teinte de vos moissons

...

(2)

Une parole dure, certainement. Elle crée une distance vis-à-vis des choses. A moins que cette façon de dire ne naisse directement d'un « éloignement » qui peu se comprendre aisément chez un critique de cinéma. Parole-caméra, en somme, et profusion d'images qui prennent le lecteur à la gorge et ne peuvent le laisser insensible.

Les étoiles de givre
se pétrifient à l'approche
des nuits gonflées de menaces.
D'un seul coup de rasoir
une ville entière se retranche
derrière la mémoire de l'homme

...

(2)

L'âme se porte mal lorsque les orties
s'obstinent à reflurir sous la neige
lorsque les prophètes barbus collés le dos au mur
s'effondrent dans le crépitement des balles

...

(3)

Cette accusation ouverte n'est pas le seul mérite de cette poésie. Il déborde souvent pour se tâter le pouls, se savoir proche d'une tendresse qu'on devine derrière ses vers les plus martelés :

« Abreuvé de vent / nourri de brume / j'aurai chanté la ferveur. / Seule la ferveur m'aura permis / de déplier la carte des étoiles / devant les yeux émerveillés d'un enfant / en quête d'histoires fantastiques / pêchées au cœur vivant des cristaux de neige ! » (2).

(2) « Aux Capitales traversées par la foudre ».

(3) « Les Empires de cendre ».

On voit quelle métamorphose il accomplit dans le langage, et avec quelle aisance il construit mot à mot l'enchantement, procédant par étages, avec des moyens très simples à première vue !

C'est en cela qu'il serait impossible de dissocier l'une ou l'autre part de sa manière de dire. Le poème, chose concrète, est une cristallisation de la vie, ayant tout appris d'elle ; synthèse d'amour qui recrée sans cesse l'amour :

La forêt s'allume
aux confins de nos rêves
et les hommes respirent
l'air plus léger que le miel. (2)

Mais parallèlement à l'humain, Jacques Belmans ne pourrait être le poète complet si on ne lui restituait cette faculté de savoir « que seuls sont peuplés les pays imaginaires » (2). C'est cela aussi qui nous le rend si proche. Il n'est pas différent tout compte fait de toute une lignée contemporaine éprise de la Parole. « Jamais je ne me réveillerai d'entre les mots ... » a dit Aragon. Jacques Belmans est conscient, lui aussi, de cette marge d'impalpable qui fait le Langage, qui brasse inlassablement sans dénouer son mystère.

C'est pourquoi il écrit des poèmes. Et à la mesure du siècle.

BIBLIOGRAPHIE DE JACQUES BELMANS

- « Aux Capitales traversées par la foudre »
Recueil de poèmes, Editions du Verseau, 1965, Prix Emile Polak 1966.
- « Albert Ayguesparse »
Essai. Collection « Poètes d'aujourd'hui », Editions Seghers, 1967.
- « Le Jeune Cinéma Anglais »
Essai. Collection Premier Plan, Sendoc, 1968.
- « Humphrey Jennings »
Essai. Collection « L'Anthologie du Cinéma », Editions de l'Avant-Scène, 1970.
- « Roman Polanski »
Essai. Collection « Cinéma d'aujourd'hui », Editions Seghers, 1971.
- « Cinéma et Violence »
Essai, préface de Michel Estève, Editions de la Renaissance du Livre.
- « Les Empires de cendre »
Recueil de poèmes, Editions H. Fagne. Collection Espaces, 1971.
- En préparation :**
 - « Le Cinéma et l'homme en état de guerre »
Essai.
 - « Anthony Asquith »
Essai.

Quarante mille chars défilent dorés par le soleil

Epoque.

Trop de servitudes acablent le vent
qui brasse notre nerveuse chair
mal accordée à l'espace.
Le poème sauve nos apparences.

Il suffirait d'un geste précis
patiemment mûri
pour rendre aux formes
leur définitive transparence
pour rendre à la mémoire
le privilège de troubler
la clarté des fontaines premières
pour rendre au chant
la liberté de nos passions
pour rendre aux longues étreintes
le privilège de mesurer
la profondeur de nos regards.

Illusions royales des paupières
maintes et maintes fois offertes
à la soif des foules chaudes
que nul chant n'obsède !

Epoque.

L'argile se refuse à l'empreinte du potier
Les sorciers sourient par habitude
et déballent le tonnerre
enfermé dans leur petite serviette
l'amour devient moins bavard
lorsque nécessité fait loi
et les grands défilés alignent ces armes
impatientes de s'ouvrir un chemin
à travers notre sanglante mémoire.

Epoque.

Alors éclate la pâte fraîche des discours.
Chaque vitre sert de monnaie d'échange
entre deux réalités imaginaires.
Un même langage nous dévore
quand s'émeuvent les guerriers
tristes qui rêvent au fond des abris de cendre
qui rêvent de jours écrasés sur des lèvres vierges.

Epoque.

Trop de signes se brouillent
sans rien apprendre au printemps
ô visages barbouillés d'azur
qu'il importe de reconnaître !

Jacques BELMANS.

L'âge tangible

La mémoire s'écaille sur les champs de force
qui travaillent l'aire du temps.
Le soleil s'efface lorsque le présent
tombe sous la serre des discours.

De cette vie sculptée dans le bois des rêves
nous avons recueilli l'héritage blême
dont l'éclat nocturne nous révèle l'envers
des paysages dociles promenés en laisse.

Le prix du quotidien ne cesse de monter
quand l'incendie ravage le bas des ventres
et chaque image alors se rafraîchit
dans le sommeil charitable des lagunes.

L'ombre tranquille des chemins creux
nous dissimule la saison prochaine
des incantations essentielles :
la mort n'attend pas le retour de la marée.

O miroirs traversés sans cesse par l'écume :
la loi du milieu nous ordonne de nous taire
et de nous en tenir au hasard des tarots
si nous voulons goûter la fraîcheur
bourdonnante des étapes forestières !

Jacques BELMANS.

Subir la loi

Les empires enfermés dans un chant de sirène
nous regarderont passer avec le cri de l'aurore
repliée sur les siècles voués à n'enfanter
que des fruits secs abattus par la fatigue.
Du temps passera : l'automne de chaque jour
couvrira de baisers le corps des vierges
et les jardins de la mer rouleront leur sueur
d'agonie dans l'indifférence générale.

Après combien de tentatives hasardeuses
menées dans la terreur de n'êtreindre
que le reflet souple des corps
nous sera-t-il enfin permis de nous reconnaître ?

Il suffit d'un faux geste
pour que perde son équilibre le plus bel amour !
Il suffit d'un faux geste
pour que les terres de la vigilance
cessent de rouler dans nos orbites !

Du temps passera sur le creux des hanches
Du temps passera sur le seuil abrupt des foyers.
Du temps passera sur les générations
dont le sable prend déjà les mesures.
Du temps passera sur les albums glacés
bourrés de photos ridicules et poignantes
et les ouragans qui traversent nos sexes
rouleront leurs échos assourdis
sur les hautes terres charitables de l'oubi.

Jacques BELMANS.

Contribution à un débat " L'école pluraliste "

Louise Gotovitch et Andrée Thonnart ont recueilli les idées suivantes, débattues au cours d'une assemblée générale de la section Enseignement de la Fédération Bruxelloise du Parti Communiste.

Le débat reste largement ouvert. Aucune solution définitive n'est proposée. A titre de contribution à la discussion de ce problème, nous publions les idées avancées à cette assemblée composée d'enseignants.

* * *

A. LE CONTEXTE

Voyons d'abord de quel contexte a pu surgir une proposition d'école pluraliste.

Il semble que l'approche d'une éventuelle révision du Pacte Scolaire fut le facteur déterminant (novembre 1970 marquant la fin des douze années prévues pour le Pacte).

De la littérature publiée depuis trois ans par les tenants du libre ainsi que de l'officiel, des idées essentielles peuvent être dégagées.

Le dialogue entre le libre et l'officiel : chose acquise.

Pour tous, l'idée d'une convention entre les réseaux est un fait irréversible.

Pour les milieux syndicalistes du Front Commun, la nécessité du dialogue entre enseignants des différents réseaux est l'un des

acquis les plus importants de la grève 60-61. Les luttes menées en commun depuis lors ont renforcé cette conviction surtout en matière de revendications professionnelles.

Le Pacte doit être revu.

Mais le Pacte, tel que nous le connaissons depuis douze ans, doit être revu, **dans une perspective de rationalisation** pour les patrons de l'enseignement libre et pour ceux de l'enseignement officiel.

Pour les patrons de l'enseignement libre, la révision doit se faire dans le sens d'une plus large intervention financière de l'Etat, sans pour autant renforcer le contrôle de l'utilisation des fonds. Ils marquent leur accord avec une rationalisation (sous-entendu, et parfois explicitement, de l'enseignement officiel).

Pour les patrons de l'enseignement officiel, la révision s'impose, mais l'enseignement officiel devrait tout d'abord recevoir les avantages que le Pacte de 1958 lui garantissait en principe. Ils marquent leur accord avec une rationalisation de tous les réseaux d'enseignement. Cependant, la restriction est d'importance, **cette révision s'inscrirait dans le cadre restreint d'un budget** déterminé par les exigences de la politique gouvernementale actuelle. Un nouveau Pacte pourrait être conclu entre les trois partis traditionnels, auxquels se joindraient éventuellement les partis communautaires.

Et la démocratisation ?

Les milieux syndicalistes disent oui à la révision, mais veulent une révision démocratique, à laquelle ils participeraient en tant que représentants des enseignants, aux côtés d'autres représentants des milieux concernés.

La même idée se retrouve chez les **démocrates-chrétiens**, les **C.V.P. Jongeren**, les associations de **parents** dont la FAPEO, la Ligue de l'Enseignement..., tous veulent participer à cette révision. Un précédent existe : la Table Ronde réunie à l'occasion de l'organisation de la semaine de cinq jours dans l'enseignement primaire.

Syndicats, démocrates-chrétiens, C.V.P. Jongeren, lient la révision du Pacte Scolaire à une réelle démocratisation des études. Ils veulent également démocratiser la gestion de l'institution scolaire.

Nouveau type d'école

C'est ainsi qu'est apparue l'idée d'un nouveau type d'école, démocratique quant au recrutement, au contenu, à la gestion : « l'école communautaire pluraliste » lancée par les C.V.P. Jongeren en 1969. Idée défendue par d'autres démocrates-chrétiens dont l'équipe de la « Revue Nouvelle ».

La Ligue de l'Enseignement et le Grand Orient, bastions de la laïcité, reprennent l'idée essentiellement sur le plan d'une école ouverte aux catholiques et aux non-catholiques, afin de supprimer le clivage confessionnel - non-confessionnel.

L'expérience d'un certain pluralisme a été réalisée à l'Université d'Anvers. D'autre part, la loi du 7 juillet 1970 sur l'enseignement supérieur introduit la consultation d'une commission paritaire pour l'ouverture de nouvelles sections, bref dans un sens, une consultation « pluraliste ».

Qu'est-ce au juste que le pluralisme ?

De tout ce foisonnement d'idées, d'expériences, surnage une expression : « école pluraliste », expression vague s'il en fut, auberge espagnole de l'éducation, chacun y trouve ce qu'il y apporte.

Pourquoi cette formule ?

Mais pourquoi cette formule, et non les idées démocratiques énoncées et défendues par certains ?

C'est qu'elle peut couvrir une politique d'économies qui sert admirablement les patrons tant du libre que de l'officiel.

Politique d'économies

Le budget de l'Education nationale est passé de 12 à 54 milliards de 1958 à 1970, soit pendant les 12 ans de Pacte Scolaire.

Anarchie

Malgré ces chiffres impressionnants, les écoles fonctionnent mal : les bâtiments, les locaux, le matériel sont insuffisants. Il y a pénurie de personnel d'enseignement primaire et de certaines spécialités du secondaire ; il y a gabegie d'une part mais misère de l'autre. C'est l'anarchie pour les réseaux de l'officiel maintes fois concurrentiels entre eux.

Manque de contrôle

Pour le libre, c'est-à-dire l'entreprise privée, c'est la poursuite aux subsides de l'Etat, chasse jalousement gardée de tout contrôle efficace.

Pluralisme = rationalisation et non démocratisation

Il est donc pratiquement certain que si l'expression « école pluraliste » est reprise par les milieux dirigeants, c'est principalement dans un souci d'économies, de rationalisation, en dehors de tout objectif de démocratisation des structures ou du contenu de

l'enseignement. Mgr Daelemans prend ses distances vis-à-vis d'un pluralisme touchant aux écoles catholiques. M. L. Hurez, ministre de l'Education nationale, estime quant à lui cette conception irréversible. Espérons qu'il s'appuiera sur les forces ouvrières qui défendent l'enseignement officiel sinon la rationalisation n'atteindra que le seul enseignement officiel.

Rationalisation en cours.

Et déjà cela commence !

Des restructurations se font dans certaines communes. Elles sont annoncées à l'Etat dans ce que l'on appelait les écoles normales primaires selon l'ancienne terminologie, et les athénées et lycées d'une part, les écoles moyennes et les écoles moyennes d'application d'autre part.

Première conclusion.

Une première conclusion fut tirée de l'examen du contexte où est née et se développe l'idée d'école pluraliste : nous repoussons les initiatives prises d'en haut, sans qu'ait pu s'exercer le **contrôle** de ceux que les mesures concernent directement, c'est-à-dire les enseignants, les enseignés, les parents.

B. POURQUOI PAS L'ECOLE NEUTRE ?

Si l'école pluraliste est celle où chrétiens et non-chrétiens cohabitent, collaborent, l'école officielle dite « neutre » ne remplit-elle pas déjà ce rôle ?

Il est vrai que dans nos écoles officielles nous côtoyons quotidiennement des enseignants catholiques issus des écoles libres comme des écoles officielles d'ailleurs. Un syndicat chrétien a ses délégués dans les écoles de l'Etat.

La dichotomie est autre.

Ces catholiques avec lesquels nous travaillons tous les jours, en quoi se différencient-ils de nous sur le plan scientifique ? Nous ne le voyons pas. Mathématiciens, chimistes, biologistes abordent les questions scientifiques de manière... scientifique. Et nous sentons combien cette dichotomie « catholiques - non-catholiques » est dépassée lorsque nous abordons des questions idéologiques ou sociales. Exemple ? « Faut-il discuter avec les élèves du « Petit Livre Rouge des écoliers » ? Nous trouvons des enseignants ouverts aux problèmes d'actualité et des enseignants refusant cette ouverture, les catholiques et les non-catholiques se distribuant indifféremment dans l'un ou l'autre camp. Le même phénomène se produit dans les

prises de position au sujet de la révision du Pacte Scolaire, dans la réalisation de l'Union des Progressistes.

Le cloisonnement basé sur la religion a perdu de sa signification première. Les progressistes se retrouvent de part et d'autre de cette barrière... les réactionnaires aussi !

Droit à toutes les options philosophiques inexistant actuellement

Ceci nous amène à envisager le pluralisme scolaire comme la possibilité de la reconnaissance du droit à toutes les options philosophiques, aussi bien pour les enseignants que pour les enseignés.

Cela, les textes officiels concernant la neutralité de l'enseignement ne le permettent pas. La circulaire du 8 mai 1963 déclare explicitement :

« Le personnel enseignant de l'école neutre s'abstiendra surtout de prendre part dans les problèmes idéologiques ou sociaux qui sont d'actualité et qui divisent l'opinion publique ».

L'arrêté royal du 22 mars 1969 stipule en son article 12 :

« Ils (les enseignants) ne peuvent se livrer à aucune activité qui est en opposition avec la Constitution et les lois du peuple belge, qui poursuit la destruction de l'indépendance du pays ou qui met en danger la défense nationale ou l'exécution des engagements de la Belgique en vue d'assurer sa sécurité. Ils ne peuvent adhérer, ni prêter leur concours à un mouvement, groupement, organisation ou association ayant une activité de même nature.

» L'exercice des droits de la citoyenneté belge que possèdent les membres du personnel est toujours respecté ». Si cette dernière phrase tempère la rigueur de ce qui précède, le texte reste dangereusement restrictif.

Pas de statut syndical pour les enseignants communaux, provinciaux ou libres.

Rappelons que jusqu'à ce jour, le statut syndical n'existe pas pour les enseignants relevant de l'enseignement communal, provincial, ni libre d'ailleurs. Or il s'agit bien de l'un des premiers droits politiques.

En pratique.

Quant à la pratique, nous rappelons l'exclusion d'une élève d'un athénée de l'Etat, pour laquelle un grief invoqué était d'avoir été élue déléguée au cours d'une assemblée générale libre. Le ministre Hurez n'a-t-il pas opposé l'argument de « l'ordre » à l'interpellation que lui faisait le député communiste Van Geyt ?

Dans le cadre de la rénovation de l'enseignement, on parle

beaucoup de la nécessité de « l'engagement » du professeur, seul moyen d'amener les jeunes à faire des choix, à s'y préparer. Mais aucun texte officiel n'existe pour protéger ceux qui suivent cette directive contre les autorités, préfets, inspecteurs, administration, parents, qui refusent de reconnaître le droit à cet engagement.

L'École neutre ne fait pas droit aux options philosophiques

Non, l'école neutre n'est pas une école pluraliste qui fait droit à toutes les options philosophiques des enseignants et des enseignés.

Cette école pluraliste-là est à construire, et elle ne peut l'être dans les structures existantes. Si l'on veut ce nouveau type d'école, il faut prévoir un cadre légal qui permette des initiatives prises à la base.

C. COMMENT REALISER CONCRETEMENT ?

Comment réaliser concrètement cette idée : « faire droit à toutes les options philosophiques » ?

Même les camarades qui se rallient à la notion d'une école pluraliste définie de la sorte, répondent difficilement à cette question. L'unanimité se fait cependant sur une négation.

Il ne peut être question de porter une étiquette : « Ici, professeur de biologie de tendance Teilhard de Chardin », ou encore : « là, professeur d'histoire marxiste-léniniste maoïste ».

Qui déterminerait le label de pureté philosophique ?

Faudrait-il un équilibre ? Comment l'établir ? En fonction de quels critères ?

Pas d'étiquettes

Ce serait la porte ouverte à l'arbitraire. Tout un chacun se sentirait obligé d'appartenir à l'une ou l'autre grande option philosophique reconnue officiellement, ce qui serait la fin de toute option philosophique véritable et sincère.

Faut-il rappeler les difficultés rencontrées par ceux qui se sont penchés sur le problème de la « pureté laïque » des professeurs de morale laïque ? Il y a d'excellents professeurs de morale laïque dont toute la scolarité primaire et secondaire s'est effectuée dans l'enseignement libre mais dont la formation pédagogique s'est réalisée dans l'enseignement officiel. Ne peut-on pas, au cours d'une vie, changer d'orientation ?

École pluraliste, école de la confrontation des opinions

Si certains d'entre nous se rallient à l'idée d'une école pluraliste comme elle est définie plus haut, c'est parce qu'ils y voient la

possibilité de la formation des enfants et des adolescents dans une école ouverte qui permet la confrontation des opinions, cet apprentissage de l'existence des autres, de la prise en considération de l'avis des autres, de la possibilité d'un choix personnel qui s'éloigne de l'embrigadement, du conformisme.

Ils y voient la possibilité de l'apprentissage d'une prise de décision, de la mise en évidence d'objectifs communs en dépit d'avis différents, voire divergents ; bref, ils y voient l'apprentissage de la difficile démocratie.

Pour que l'école pluraliste soit cette école de la confrontation, de l'apprentissage de la démocratie et ne devienne pas un ensemble de cellules d'embrigadement, il faut que les enseignants soient entraînés au travail de groupe, d'équipe, à la dynamique de groupe ; ils doivent aussi concevoir l'école comme un lieu d'ouverture sur le monde et comme un lieu ouvert au monde extérieur.

C'est-à-dire que l'enseignant ne doit plus être celui qui prêche une certaine connaissance pour la transmettre, avec les accroc « digestifs » que cela représente. Il sera celui qui, avec d'autres, ses collègues, entraîne à la recherche d'informations, à l'observation, à la comparaison, à l'élaboration d'hypothèses de travail, au choix d'une hypothèse...

D. QUE CONCLURE PROVISOIREMENT DE CE QUI PRECEDE ?

A court terme :

Il faudrait que les écoles — et en tout premier lieu les écoles officielles — permettent aux enseignants et aux enseignés « engagés » d'exercer librement leur droit d'expression.

Il faudrait que les organisations syndicales notamment soient informées complètement sur la situation d'ensemble avant toute mesure de rationalisation ouverte ou camouflée, pour avoir la possibilité d'émettre éventuellement ses propres propositions alternatives, bref pour permettre au contrôle ouvrier de s'exercer (*).

Il faudrait que les enseignants de tous les réseaux bénéficient du statut syndical, et d'un statut administratif les mettant à l'abri de l'arbitraire.

A moyen terme :

Des initiatives devraient pouvoir être prises et REALISEES à partir de la base, c'est-à-dire d'enseignants, d'enseignés, de parents, d'organisations représentant les uns et les autres. Il conviendrait alors d'envisager les problèmes tels que la propriété des bâtiments, le statut du personnel, la gestion ,etc.

A long terme :

Les camarades qui se rallient à l'idée d'une école pluraliste la conçoivent comme une école profondément démocratique, une école de la confrontation, une école nouvelle qu'il faudra édifier en dehors des formules traditionnelles.

(*) Voir en annexe à cet article la résolution du Congrès extraordinaire de la F.G.T.B. — janvier 1971.

BIBLIOGRAPHIE

Félix DEPRETER, « La révision du Pacte Scolaire : nous sommes demandeurs » — Document 162, 1969, Ligue de l'Enseignement.

Arnould CLAUSSE, « Pluralisme scolaire ou école pluraliste » — Document 163, 1970, Ligue de l'Enseignement.

Pierre VANBERGEN, « Où en est la question scolaire ? » — Labor Nathan, 1970, Résolutions du Congrès extraordinaire de la F.G.T.B. — janvier 1971.

Articles du journal « Le Soir » : 17-11-1971 : « La même école pour tous », prise de position du Grand Orient — 14-12-1971 : « Des parents veulent être associés à la révision du Pacte Scolaire » — 7-3-1972 : « L'école catholique ne demande pas l'aumône », Mgr Daelemans — 3-4-1972 : « Le pluralisme scolaire est devenu irréversible », L. Hurez — 14-4-1972 : « La grande misère des écoles de l'Etat ».

Le « Drapeau Rouge » : « L'école pluraliste est-elle pour demain ? », 28-5-1971.

« Que veulent les communistes ? — 30 questions pour un débat loyal », édité par le Parti Communiste de Belgique, avril 1972.

RESOLUTION DU CONGRES EXTRAORDINAIRE DE LA F.G.T.B. — JANVIER 1971 :

Objectifs prioritaires. (3)

« La mise en œuvre d'une telle planification et de telles politiques, dans l'intérêt des travailleurs et de la collectivité exige le recours à divers moyens.

a) Parmi ceux-ci, il convient tout d'abord, de développer le contrôle ouvrier à tous les niveaux, en donnant la possibilité aux travailleurs organisés en syndicat d'exercer une contestation et de proposer des solutions alternatives, grâce à une information obtenue préalablement à toute prise de décision et portant sur l'ensemble des données de la situation économique, financière et sociale.

Dans l'immédiat, la F.G.T.B. s'attachera :

— à obtenir le contrôle par les organisations syndicales de toutes les formes d'aide publique au secteur privé ;

— au plan de l'entreprise, à soustraire au patronat un nombre sans cesse croissant de prérogatives et à conquérir, dans une perspective d'autogestion, des droits propres aux travailleurs, en s'attachant tout d'abord à l'emploi et à l'organisation du travail.

Ce contrôle ouvrier, qui sauvegarde l'autonomie revendicative du syndicat, doit s'exercer aussi bien dans le secteur privé que dans les services publics.

Toutefois, tenant compte des structures et des finalités du secteur public, cette position n'exclut pas la possibilité pour le mouvement syndical d'assumer dans les conditions qu'il détermine, des responsabilités en matière de gestion de certaines institutions publiques. »

Voir « SYNDICATS » numéro 5 du 6 février 1971 ; « TRIBUNE » numéro 3 de février 1971.

Ce qu'a été la Conférence Nationale de la Santé du P.C.B.

Une centaine de participants (deux-tiers de militants ouvriers, « consommateurs » de santé — un tiers de spécialistes) ont assuré le succès de la conférence nationale de la santé, organisée le 19 mars dernier par le Parti communiste de Belgique.

Elle avait été précédée de six conférences régionales (dans l'ordre chronologique : Gand, Charleroi, Bruxelles, Mons, Anvers et Liège) où le dialogue entre « consommateurs » et « techniciens » avait été plus direct encore, et très riche dans l'ensemble. Quelque 300 personnes y ont pris part, et une centaine y ont pris la parole.

Présidée par Louis Van Geyt, secrétaire national du P.C.B. et député de Bruxelles, la conférence nationale a été introduite par un bref rapport de Rosine Lewin, responsable de la Commission « Santé » du Comité central.

Voici l'essentiel de ce texte qui a dégagé quelques idées-force des documents préparatoires à la conférence, parus dans la précédente livraison des « Cahiers marxistes », et qui étaient le fruit d'un travail collectif.

AGIR POUR IMPOSER UNE POLITIQUE PROGRESSISTE DE LA SANTE

Déclarer que la Belgique n'a pas de politique de santé, ce n'est pas céder à la tentation de lancer un slogan percutant, c'est établir un constat à partir du réel. Le régime capitaliste porte la responsabilité de cette situation. Si le médecin apparaît parfois au malade comme l'incarnation de la soif de lucre, il faut voir que le médecin est lui-même conditionné par le système, et c'est le système que nous combattons. La course au profit maximum, qui est une loi du

capitalisme, lui fait négliger les secteurs de service — comme la santé ou la recherche scientifique fondamentale. Le formidable essor de la science et de la technique, dont nous sommes chaque jour les témoins, se trouve en contradiction avec la recherche du profit. En d'autres termes, la notion de rentabilité pour quelques-uns (fabricants de matériel hospitalier, propriétaires de laboratoires d'analyses, trusts pharmaceutiques) se heurte à l'intérêt général.

Mais cela ne signifie pas qu'il faille attendre l'avènement d'une société socialiste. On peut hâter cet avènement en affaiblissant les détenteurs du pouvoir économique, politique et culturel. En l'occurrence, dans le domaine de la santé, il s'agit de porter des coups aux trusts du médicament et autres exploiters de la santé publique, ainsi qu'à leurs alliés, qu'ils se trouvent à la F.I.B. ou au gouvernement. Et il s'agit de faire participer à ce combat non seulement quelques médecins progressistes ou d'autres travailleurs de la santé mais la masse des utilisateurs des soins de santé.

Certes, le mouvement ouvrier n'a pas attendu l'initiative que les communistes prennent aujourd'hui pour s'intéresser à certains problèmes de la Santé. L'Assurance-maladie-invalidité n'est pas autre chose que le résultat d'une longue et difficile lutte ouvrière. Mais précisément l'exemple et les mésaventures de l'A.M.I. sont instructives. Si elle a réussi à rendre les soins de santé beaucoup plus accessibles à tous, cette conquête ouvrière n'est, pas plus qu'une autre, demeurée « à l'état pur ». Devenue un rouage du système, elle est soumise aux pressions des trusts.

Notre ambition, c'est donc de rendre la masse des usagers conscients de ce qu'ils ont voix au chapitre. Car pour imposer dans ce pays une politique de santé — et une politique de santé progressiste — il faut que le mouvement ouvrier le veuille, qu'il considère les problèmes de l'éducation sanitaire et de la médecine préventive, de la régionalisation du réseau hospitalier, du statut des infirmières comme SES problèmes.

Cette exigence essentielle, nous ne sommes pas les seuls à la formuler. Quand le Groupe d'étude pour une réforme de la médecine — G.E.R.M. — déclare que « la promotion de la santé nécessite la participation effective de la communauté et des individus aux prises de décision à tous les échelons », il dit la même chose en d'autres mots. Or, cette déclaration, le G.E.R.M. y attache une très grande importance, puisqu'elle est classée comme première des cinq options de base sur lesquelles il fonde sa conception d'une politique de santé.

L'occasion nous paraît bonne de rendre publiquement hommage au travail fourni par le G.E.R.M., notamment dans le gros document intitulé « Pour une politique de la santé », et qui date d'octobre 1971. Ce n'est pas seulement parce que plusieurs de nos amis médecins collaborent au G.E.R.M. que ses recherches nous intéressent. La persévérance, l'originalité, l'indépendance de ces

recherches sont exemplaires et il n'est plus concevable, dans notre pays, de penser politique de santé sans se référer aux travaux du G.E.R.M. Néanmoins, en raison même de leur qualité scientifique, qui implique un vocabulaire précis, ces travaux ne sont pas accessibles au grand nombre. Fruit d'une réflexion approfondie de spécialistes, ils ne peuvent, tels quels, être assimilés par les non-spécialistes. Dès lors apparaît, du moins à nos yeux — le G.E.R.M., représenté à nos travaux, voudra peut-être nous dire ce qu'il en pense — la nécessité d'un relais, pour permettre que les masses s'emparent de ces idées, éminemment progressistes. Je dis bien relais, et non traduction pure et simple. Car nous n'interprétons pas forcément les options du G.E.R.M. comme lui.

Nous avons parlé de l'A.M.I. Le sujet est immense. Apparemment, il est dominé par des problèmes de « déficit ». Nous rejetons la notion de « déficit ». Nous posons des questions plus fondamentales : pourquoi l'A.M.I. fonctionne-t-elle sur la base d'une rétribution du médecin ou du laboratoire « à l'acte », à la pièce ? Pourquoi l'A.M.I., qui brasse des milliards, se borne-t-elle à gérer des fonds au lieu de devenir l'instrument d'une politique de santé ?

Nous posons d'autres questions encore.

Qui dans notre société, assure aux gens le premier niveau de soins ? Qui assure ce contact médical de manière globale, c'est-à-dire en connaissant bien le patient et en le suivant — de l'usine au quartier ? La réponse donnée au cours des conférences régionales à ces questions a été négative : ce genre de soins « de première ligne » est très mal ou pas du tout assuré dans notre pays. D'où l'idée d'une médecine de groupe, où généralistes seraient associés à des infirmières, kinésistes, assistantes sociales, psychologues, qui fonctionnerait par quartier 24 heures sur 24, où chacun aurait son dossier médical, où enfin les aspects préventifs et curatifs de la médecine seraient associés.

Les assemblées régionales ont aussi beaucoup parlé du drame de la déshumanisation des hôpitaux. Il est capital et urgent d'en finir avec cette manipulation des malades comme s'ils étaient des numéros, non des personnes. Mais il faudrait aussi examiner si partout il y a réellement manque de place dans les hôpitaux ou si les lits y sont mal employés. Il faudrait savoir comment assurer aux vieillards, aux handicapés, aux malades mentaux, le traitement qui leur est dû. Il faudrait organiser les pressions nécessaires pour que là où il manque vraiment de lits, des crédits soient trouvés et des lits rapidement construits.

Nous pensons qu'une politique hospitalière d'ensemble s'impose à l'échelle du pays, mais qu'elle devrait être complétée par une politique régionale, où la répartition géographique de nouvelles implantations serait discutée et réglée de commun accord par des conseils régionaux coordonnant le secteur public et le secteur privé. Mais si la coordination s'impose, il nous paraît essentiel de pro-

mouvoir le secteur **public**. Les hôpitaux publics ont en effet plus de moyens de s'insérer dans un plan qui ne tienne compte que des intérêts du malade et des critères scientifiques — ils peuvent (si on le veut) être plus aisément contrôlés par la population. De plus, il faut les défendre contre le privilège qu'ont les hôpitaux privés de pouvoir refuser certains malades alors que les établissements publics doivent recevoir et traiter **tous** les cas, fussent-ils « peu rentables ». De surcroît, il est possible de faire progresser la coordination hospitalière en utilisant les nouvelles ressources qu'offre la loi sur les agglomérations et fusions de communes.

Dans le domaine des médicaments, l'information du public a fait certains progrès et l'opinion ouvrière commence à savoir que le marché belge est dominé par de puissants trusts étrangers, que les bénéfiques échappent pratiquement à tout contrôle (en raison de la structure de l'industrie) et que le parasitisme fleurit à divers niveaux de la distribution. Il existe des moyens d'agir sur les prix des médicaments, même sans recourir à la solution la plus radicale, à savoir la nationalisation de l'industrie pharmaceutique. Ces moyens, en voici quelques-uns : contrôle ouvrier sur les livres comptables, nationalisation des circuits de gros et demi-gros, suppression de la publicité, rigueur accrue dans les normes d'agrégation par l'A.M.I.

Quant aux travailleurs de la santé, il importe de souligner que leur combat est celui non seulement des autres travailleurs manuels et intellectuels, mais aussi celui de tous les « usagers » des soins de santé. La lutte pour une politique de santé progressiste passe par la conquête de droits et de responsabilités pour les collaborateurs des médecins, dont le « monopole » du pouvoir est une entrave au progrès.

LE DEBAT

MEDECINE DU TRAVAIL ET CONTROLE OUVRIER

Le problème de la médecine du travail a été au centre des débats de la matinée.

Tour à tour, **J.P. Everaerts** (étudiant, Gand), **Michel Van Hoorne** (médecin, Gand), **Guy Braems** (délégué syndical des Tramways bruxellois), **Jef Turf** (vice-président du P.C.B.), **Michel Cornette** (médecin, Seraing), **Joseph Claikens** (syndicaliste C.G.S.P., Liège), **Willy Peers** (médecin, Namur), **André Martin** (journaliste, Namur), **Roger Rauwers** (syndicaliste C.G.S.P., Bruxelles), **Jean Meesters** (médecin, Bruxelles), **Robert Dussart** (président de la délégation syndicale ouvrière A.C.E.C.-Marcinelle), **Maurice Haber** (médecin, Bruxelles), **Elie Vamos** (médecin, Bruxelles), **Jean-Paul Delavignette** (médecin, Liège) y ont participé.

Les limites de la médecine du travail — dépendante du patro-

nat, laissée souvent hors du rayon d'action des comités de sécurité et d'hygiène, isolée de la médecine générale, exercée de surcroît par des praticiens mal préparés à cette tâche — ont été examinées sous divers angles. Il est apparu que les travailleurs connaissent mal leurs droits en la matière (ainsi que les pouvoirs des C.S.H.) et qu'ils ignorent bien souvent que la fonction essentielle de la médecine du travail est préventive. Le caractère répressif que revêt souvent le service Inter-entreprises, auquel recourent des petites et moyennes entreprises, a été dénoncé tant par des syndicalistes que par des médecins.

Cependant, l'expérience des militants syndicaux confrontée à celle des travailleurs de la santé a mis en évidence les possibilités réelles qui existent pour un contrôle effectif des ouvriers et employés sur la médecine du travail. L'exemple des A.C.E.C. de Charleroi montre que grâce à un syndicalisme de combat, les rapports de force travailleurs-patron et travailleurs-médecine peuvent se transformer, jusqu'à assurer un contrôle réel des premiers sur le service médical de l'entreprise. Dans pareil contexte, la législation, même insuffisante et ambiguë, permet d'enregistrer des résultats insoupçonnés ailleurs.

Ainsi s'est affirmée, au fil de la discussion, l'idée que l'entreprise pourrait devenir le terrain privilégié d'un **contrôle ouvrier** sur la valeur des soins prodigués, un terrain privilégié pour que les travailleurs prennent en mains la promotion de leur capital-santé.

Parallèlement, le débat a porté sur :

— les responsabilités de la médecine du travail dans le licenciement de travailleurs victimes de l'une ou l'autre affection ;

— la nécessaire réforme de la fonction du médecin du travail, actuellement isolé, mal préparé, et auquel devrait se substituer une équipe sanitaire polyvalente, dont la compétence déborderait l'usine ;

— la nécessité de mettre fin aux abus du service Inter-entreprises, et le cas échéant, d'en demander la suppression ;

— les limites étroites dans lesquelles est enfermé le pouvoir médical, quand il s'agit par exemple d'agir sur les conditions du travail dans une entreprise, sur les effets du travail à pauses, etc. ;

— le caractère pathogène du régime capitaliste, qui secrète dépressions nerveuses ou ulcères gastriques à un rythme alarmant ;

— l'intérêt que pourrait présenter pour les travailleurs la revendication d'un service national de la médecine du travail.

Dans ses conclusions au débat du matin, Louis Van Geyt devait suggérer que l'ensemble de ces problèmes soient étudiés par un groupe de travail de la commission « santé », avec des militants syndicaux.

DE L'HOPITAL AU CENTRE DE QUARTIER

La séance de l'après-midi aborda des problèmes plus divers, et notamment le caractère inhumain des hôpitaux, le rôle des centres de santé de quartier, le statut des hôpitaux publics, le pluralisme mutuelliste, la situation des mécaniciens-dentistes, l'éducation sanitaire.

Y ont pris part : **Marie Guisse** (militante fédérale, Bruxelles), **Noëlla Dinant** (syndicaliste C.G.S.P., administrateur de l'hôpital St-Georges de Mons), **Michel Cornette** (médecin, Seraing), **Joseph Claikens** (syndicaliste C.G.S.P., Liège), **Willy Peers** (médecin, Namur), **Philippe Chevalier** (médecin et conseiller provincial, Liège), **John Kennis** (employé de mutuelle, Anvers), **Jacques Lemaître** (médecin et militant syndical C.G.S.P., La Hestre), **Roger Rauwers** (syndicaliste C.G.S.P., Bruxelles), **Elie Vamos** (médecin, Bruxelles), **Michel Van Hoorne** (médecin, Gand), **De Joncker** (mécanicien-dentiste, Bruxelles).

Nous en reprenons des éléments essentiels.

De l'empiètement de certains intérêts privés sur des hôpitaux publics à la surcharge de travail (souvent administratif) écrasant les infirmières, en passant par l'encombrement des bâtiments et le sentiment de complet isolement moral qu'y ressent le patient — beaucoup a été dit sur les problèmes hospitaliers, côté « usagers ». Des situations indignes, constatées à cet égard dans la plupart de nos villes, sont dues notamment à l'absence de toute organisation de soins à domicile, à l'inexistence d'équipes sanitaires au sein desquelles infirmières, kinésistes, diététiciens ET MALADES trouveraient leur place, à l'indifférence témoignée par le régime envers les malades âgés et les handicapés. Pour le surplus, le monopole du savoir que s'attribue le médecin « libéral » est apparu comme nuisible non seulement aux conditions de travail des paramédicaux, mais aussi au malade.

Les remèdes se situent à des niveaux divers. Il sera plus aisé d'imposer le respect de certains critères de qualité en matière d'accueil et d'hôtellerie dans les hôpitaux — que de modifier radicalement conceptions et méthodes en ce qui concerne l'équipe hospitalière de soins et son ouverture au malade. En tout état de cause, il est apparu que les revendications du personnel de soins — tant sur le plan des rémunérations que des responsabilités — méritent d'être soutenues par l'opinion publique car leur satisfaction va dans le sens d'une humanisation des hôpitaux. Dans cette optique, l'accent a été mis sur l'efficacité que conférerait à l'action des travailleurs de la santé leur regroupement dans un seul secteur syndical, tant du côté F.G.T.B. que du côté C.S.C.

Par ailleurs, plusieurs participants ont souligné combien il se justifie de promouvoir les hôpitaux publics, car si dans certaines

cliniques privées, les services d'hôtellerie sont particulièrement soignés, les équipes multidisciplinaires fonctionnant dans les établissements publics constituent pour le patient un facteur peut-être moins apparent, mais capital.

Les services que des centres de santé de quartier (ouverts 24 heures sur 24 et dont le personnel serait rétribué forfaitairement) pourraient rendre à la population ont été mis en lumière, en même temps qu'a été souligné le rôle que pourraient jouer des comités de progressistes pour favoriser leur création. Dans un certain nombre de quartiers ouvriers — à Gand et Liège notamment — il paraît possible d'intéresser des groupes pluralistes à une action dans ce sens. Des expériences même très limitées, mais bien préparées et soigneusement évaluées, seraient aussi profitables à la promotion de la santé publique qu'à la crédibilité du rassemblement des progressistes. Dans un ordre d'idées similaire, il a été proposé que les militants communistes contribuent à la réalisation d'actions en matière d'éducation sanitaire — comme celle qui a été entreprise par exemple à Rixensart.

Un plaidoyer a été développé en faveur de l'inclusion du mécanicien-dentiste dans le cadre des travailleurs paramédicaux, et en faveur de la modernisation de la législation sur l'art dentaire.

Enfin, la tendance, encore peu puissante, à unifier les organisations mutuellistes, a été jugée positivement. Dans cette perspective, il y a toutes les raisons d'appuyer l'unité d'action des mutualités. Parallèlement, les mots d'ordre de fiscalisation de l'assurance maladie-invalidité et de rétribution forfaitaire des médecins — avancés par la F.G.T.B. — doivent être soutenus sans réserves. L'institutionnalisation de la médecine « libérale », payée à l'acte, a en effet dégradé la qualité de la médecine prodiguée dans ce pays, et aggravé l'état de dépendance du patient à l'égard du praticien. On rejoint ici le souci de mettre en place des centres de santé, qui élargiraient l'aire échappant à une rétribution médicale à l'acte.

L'APPEL DE LA CONFERENCE

Au terme de la journée, un appel à l'opinion ouvrière et démocratique a été adopté par la Conférence. En voici le texte.

« Une série d'événements récents ont prouvé que les choses ne vont pas en matière de santé dans ce pays, et que les gens s'en rendent compte.

Le Parti communiste a réuni le 19 mars en conférence nationale des consommateurs ainsi que des techniciens de la santé. Ils ont confronté leurs expériences et ont pris conscience de leurs possibilités d'action immédiate. Ces possibilités se situent sur divers plans.

Ainsi, dans le domaine de la **médecine du travail**, il est possible d'agir

— pour assurer l'indépendance du médecin par rapport au patronat ;

— pour assurer la liaison entre médecine du travail et médecine générale.

Au niveau des **quartiers**, il est possible d'agir

— pour organiser des équipes sanitaires, relais d'une médecine générale, dispensant 24 heures sur 24 des soins globaux rétribués forfaitairement et fonctionnant sous le contrôle de la population.

Au niveau des **grandes communes et agglomérations**, il est possible d'agir

— pour contrôler la gestion hospitalière notamment par des assemblées de consommateurs.

Même limitées, des expériences de ce genre pourraient avoir valeur d'exemple, surtout si on en mesure soigneusement l'effet.

Plus généralement, la conférence du 19 mars a constaté que **la Belgique n'a pas de politique de santé**. Or elle en a impérieusement besoin. L'assemblée demande la mise en place d'une politique de santé et d'une organisation médico-sanitaire visant à assurer à toute la population, sans discrimination, le plus haut niveau de santé possible, compte tenu des ressources du pays et du progrès scientifique et technique. Seule une action du mouvement ouvrier et démocratique — en particulier des syndicats — parviendra à imposer ce changement de cap, qui contrecarre les intérêts des puissances d'argent et dérange bien des habitudes acquises. Eminemment démocratique, cette action tend à ce que soient non seulement reconnus mais exercés le droit de la population à l'éducation sanitaire et son droit à élaborer et contrôler la politique sanitaire, tout ceci dans la perspective d'un service public de santé.

Il s'agit

— de mettre en place un équipement médico-sanitaire préventif et curatif à la mesure des besoins de chaque région ;

— de comprimer le coût des soins dans toute la mesure où ils sont obérés par des gaspillages (investissements concurrentiels non planifiés, doubles emplois, etc.) et par des marges bénéficiaires abusives (médicaments, tarifs médicaux) ;

— d'adapter en permanence les prestations (et donc les ressources) de l'A.M.I. à l'évolution des besoins et des coûts, la notion de « déficit » de l'A.M.I. devant résolument être récusée.

L'organisation médico-sanitaire doit être à la fois coordonnée

(en attendant d'être unifiée), **décentralisée** (par régions) et **démocratisée** (par la participation des producteurs et des usagers).

S'insérant tout naturellement dans le courant de régionalisation du pays, la politique hospitalière, conçue globalement, doit s'épanouir à l'échelle des régions avec la participation la plus large possible non seulement des gestionnaires et du personnel, mais aussi des usagers. Toutes les ressources de lois sur les agglomérations et fusions de communes doivent être utilisées afin d'impulser la coordination des activités hospitalières étant entendu que le secteur public mérite un soutien urgent et prioritaire.

La Conférence se dit convaincue que la journée du 19 mars aura été un point de départ pour une action plus systématique des communistes dans le domaine de la santé. »

* * *

Par ailleurs, le communiqué suivant a été diffusé à propos du prix des spécialités pharmaceutiques.

Face aux problèmes posés par les exigences de l'industrie pharmaceutique et le blocage provisoire du prix des spécialités,, décidé par le ministre des Affaires économiques, la conférence nationale de la santé, organisée par le Parti communiste, rappelle qu'il existe des solutions pour comprimer le prix des médicaments, tout en améliorant la qualité des médications. Elles consistent notamment dans le contrôle ouvrier sur les bénéfices à la production, la nationalisation du commerce de gros et de demi-gros, la création d'un Office national d'importation, la suppression de toute publicité commerciale.

* * *

La Conférence du 19 mars ne constituant qu'une étape d'un travail de longue haleine, toutes les observations, critiques, suggestions ou offres de collaboration seront très bienvenues, afin de poursuivre ce travail collectif.

Adresse : Secrétariat de la Commission santé
P.C.B.
Avenue de Stalingrad, 29
1000 Bruxelles

Ont collaboré aux « Cahiers Marxistes »

Christian ALSTEEN
Agnès ARNOUL
Jacques ARON
Jean BLANKOFF
Isabelle BLUME
Jean BLUME
Philippe BOESMANS
Marc BRAET
Jacques BRIERE
Jean BRUHAT
Segundo CASTRO
Raymond CEUPPENS
Achille CHAVEE
Francis CHENOT
Bernard DANDOIS
Jan DEBROUWERE
Louis DELTOUR
Chantal DE SMET

Urbain DESTREE
Jean DU BOSCH
Edmond DUBRUNFAUT
Augustin DUCHATEAU
Elie ELIA
Pierre ERGO
Jean-Claude FAIDHERBE
Roger FOULON
Piet FRANTZEN
René GERBAULT
Louise GOTOVITCH
Jean-Jacques HEIRWEGH
Rudolph HEYNDELS
Paule HERLA
Pierre JOYE
Johan KAHK
Bogdan KAVCIC
Zygmunt KOCZOROWSKI
Jean LAITAT
Marcel-G. LEFRANCO
Rosine LEWIN
René LONNOY
Frans MASEREEL
Leo MICHIENSEN
Jacques MOINS
Jacqueline MOULIN
Walter MULLER
Jacques NAGELS
Marc NEYMARC
Georges PAPY
Albert PHILIPPE
Claude RENARD
Renato SANDRI
René SCHOONBRODT
Roger SOMVILLE
André SOREL
Maxime STEINBERG
Andrée TERFVE
Jean TERFVE
Francis TESSA
Andrée THONNART
Virgil TROFIN
Louis VAN GEYT
Paul VERNIER
Jan VERWEST
Charly VIENNE
Jacques YERNA

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Augustin Duchâteau / Rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 29-31, 1000 Bruxelles

40 F